

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)



COORDINATION NATIONALE DE LA SECURITE
ALIMENTAIRE
(CNSA)

ENQUETE NATIONALE DE SUIVI
DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE

ENSSAN, EDITION 2025



Décembre 2025

AVANT-PROPOS

La sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure un enjeu majeur pour Haïti, dans un contexte marqué par la persistance des crises économiques, sociales, climatiques et sécuritaires. Ces dernières années ont été caractérisées par une dégradation continue des conditions de vie des ménages, une fragilisation accrue des moyens d'existence et une exposition répétée à des chocs multiples, mettant à rude épreuve les capacités de résilience des populations les plus vulnérables.

Dans ce contexte, la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a conduit l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) 2025. Cette enquête s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et vise à fournir une analyse rigoureuse, actualisée et représentative de la situation alimentaire, nutritionnelle et socioéconomique des ménages haïtiens.

L'ENSSAN 2025 se distingue par la richesse de ses analyses, combinant approches descriptives, analyses multivariées, classification IPC et, de manière innovante, une analyse longitudinale de l'insécurité alimentaire vécue. Cette démarche permet non seulement de dresser un état des lieux à un instant donné, mais également d'appréhender les trajectoires de vulnérabilité dans le temps, en mettant en évidence les tendances, les ruptures et les disparités persistantes entre territoires et groupes de population.

Les résultats présentés dans ce rapport constituent une base factuelle essentielle pour éclairer la prise de décision, orienter la planification stratégique et renforcer la cohérence des interventions humanitaires et de développement. Ils soulignent la nécessité de réponses intégrées, différencier et anticipatives, capables de répondre aux besoins immédiats tout en s'attaquant aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La réalisation de l'ENSSAN 2025 a été rendue possible grâce à l'engagement conjoint de nombreuses institutions et personnes. La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux partenaires techniques et financiers comme la Banque Mondiale, Le PMSAN/UE, le PAM, la FAO, l'IICA, le CRS, l'ADRA, Save The Children, Solidarités Internationales, GOAL, AVSI et CONCERN Worldwide pour leur appui constant, leur confiance et leur accompagnement stratégique tout au long du processus. Elle remercie également les institutions nationales comme le MARNDR, le MSPP, l'IHSI, le MDE, la DINEPA, impliquées dans la conception méthodologique, la collecte, l'analyse et la validation des données, dont la contribution a été déterminante pour assurer la rigueur et la crédibilité des résultats.

La CNSA salue par ailleurs le travail de son équipe technique et administrative, des experts associés à l'enquête, ainsi que l'engagement remarquable du personnel de terrain — Coordonnateurs, superviseurs et enquêteurs — et des informateurs communautaires, dont le professionnalisme et le dévouement ont permis de produire des données de qualité dans un contexte particulièrement contraignant. Enfin, elle exprime sa gratitude aux ménages haïtiens ayant accepté de participer à l'enquête, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux qui œuvrent quotidiennement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti. Ce rapport est le fruit de cet effort collectif et se veut un outil au service d'une action plus ciblée, plus coordonnée et plus efficace en faveur des populations les plus vulnérables.

Harmel CAZEAU pour La Coordination

Résumé exécutif

A. Contexte et objectifs

Dans un contexte marqué par la persistance de l'insécurité, la volatilité des prix alimentaires, la fragilité des moyens d'existence et la dégradation du contexte sécuritaire, l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) 2025 fournit un diagnostic actualisé et approfondi de la situation des ménages haïtiens. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 6 550 ménages, statistiquement représentatif au niveau national, régional et selon le milieu de résidence, permettant une analyse robuste des conditions de vie, des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'ENSSAN 2025 a pour objectif principal d'évaluer l'évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, d'identifier les groupes et zones les plus vulnérables, et d'analyser les principaux facteurs de risque et mécanismes d'adaptation face aux chocs économiques, climatiques et sécuritaires. Elle vise également à alimenter la classification IPC, tant pour la période actuelle que pour la période projetée, afin d'éclairer la prise de décision, la planification humanitaire et l'anticipation des crises.

Les résultats de l'enquête constituent ainsi une base factuelle essentielle pour orienter les politiques publiques, renforcer la coordination des interventions humanitaires et de développement, et adapter les réponses aux profils différenciés de ménages identifiés par l'analyse typologique.

B. Profils socio-démographiques

Les vulnérabilités sociodémographiques constituent un facteur structurant de cette situation. Les ménages dirigés par des femmes (48,9 %), les ménages monoparentaux féminins sans support (19,9 %), les ménages de grande taille (taille moyenne de 4,6 personnes), ainsi que ceux accueillant des personnes déplacées ou handicapées présentent de manière récurrente des niveaux de vulnérabilité plus élevés et une exposition accrue aux chocs.

Sur le plan des conditions de vie, l'accès insuffisant aux services de base demeure un déterminant majeur de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle. 41,5 % des ménages ne traitent pas l'eau de boisson, 23,6 % utilisent des sources non aménagées et 27,8 % recourent à des installations sanitaires non améliorées, exposant une part importante de la population à des risques sanitaires accrus.

C. Situation économique, emploi et agriculture

L'ENSSAN 2025 met en évidence une forte précarité des moyens d'existence, étroitement liée à la structure du marché du travail et à l'évolution défavorable des sources de revenus. L'analyse de l'emploi montre une prédominance quasi généralisée du secteur informel, qui concentre 94 % des actifs occupés. Cette forte informalité traduit la prévalence d'emplois instables, faiblement rémunérés et dépourvus de mécanismes de protection sociale, limitant la capacité des ménages à absorber les chocs économiques.

L'évolution récente des sources de revenus confirme cette fragilité. Au niveau national, 7,9 % des ménages déclarent avoir perdu au moins une source antérieure de revenus. Cette situation est nettement plus critique dans les camps de déplacés, où 32 % des ménages rapportent la perte d'une source de revenus, traduisant une exposition accrue aux perturbations économiques et sécuritaires.

La capacité des revenus à couvrir les besoins essentiels demeure fortement limitée. Les ménages dépendant principalement de l'exploitation agricole propre (28 %) et du travail agricole journalier (32 %) déclarent plus fréquemment être incapables de couvrir leurs besoins, illustrant la faible rentabilité des activités agricoles et la vulnérabilité des ménages ruraux face aux aléas climatiques et aux contraintes de production.

Face à l'insuffisance des revenus, le recours au crédit et à l'endettement apparaît comme un mécanisme central de survie. Au niveau national, 30 % des ménages déclarent recourir au crédit, avec des niveaux nettement plus élevés dans certains territoires, notamment dans le département du Sud (49,5 %) et le Nord-Ouest (42,6 %). Plus largement, 48,8 % des ménages ont recours à l'endettement pour faire face aux principaux chocs, en particulier les maladies ou accidents (55 %), la sécheresse ou le manque de pluies (46,3 %), l'insécurité et les conflits armés (45,2 %) ainsi que la hausse des prix alimentaires (44,6 %). Cette dynamique d'endettement accroît la vulnérabilité financière des ménages et compromet leur capacité de résilience à moyen terme.

Sur le plan agricole, les performances de la campagne en cours apparaissent globalement insuffisantes pour améliorer durablement la sécurité alimentaire. Environ 46 % des communes ont enregistré une performance agricole inférieure à la normale, tandis que 54 % affichent une performance jugée normale ou supérieure. Ces résultats traduisent une situation hétérogène, mais globalement marquée par des contraintes structurelles persistantes, limitant la contribution de l'agriculture à la disponibilité alimentaire et aux revenus des ménages.

D. Sécurité alimentaire et perspectives

L'analyse de la sécurité alimentaire met en évidence une situation préoccupante au niveau national, confirmée par les résultats de la classification IPC. Pour la période actuelle, environ 5,7 millions de personnes sont classifiées en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée, correspondant aux phases IPC 3 ou 4. Cette situation traduit des difficultés majeures d'accès à une alimentation suffisante et adéquate pour une part importante de la population, en particulier dans les zones rurales enclavées, certaines zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés.

Les perspectives à court terme indiquent un risque d'aggravation de la situation alimentaire. Selon l'analyse IPC projetée, environ 5,91 millions de personnes pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère (phases IPC 3 ou plus) au cours de la période projetée, en l'absence d'interventions adaptées et anticipatives. Cette évolution attendue reflète la persistance des facteurs structurels et conjoncturels de vulnérabilité, notamment la fragilité des moyens d'existence, l'insécurité et la volatilité des prix alimentaires.

Cette fragilité se reflète directement dans les comportements alimentaires des ménages et dans le recours massif aux stratégies d'adaptation. Au niveau national, près de 82 % des ménages ont recours à au moins

une stratégie d'adaptation liée à l'alimentation (rCSI), telles que la réduction de la quantité ou de la qualité des repas. Ce niveau élevé de recours aux stratégies d'adaptation traduit une pression aiguë sur la consommation alimentaire et une capacité limitée des ménages à maintenir des pratiques alimentaires adéquates, en particulier dans les zones classées en phases IPC élevées.

L'analyse sexo-spécifique met en évidence une vulnérabilité accrue des femmes en matière de sécurité alimentaire. Les femmes sont proportionnellement plus touchées par l'insécurité alimentaire vécue, avec 40 % classées en situation d'insécurité alimentaire sévère, contre 34 % chez les hommes. Cette disparité reflète des inégalités persistantes d'accès aux ressources économiques, aux opportunités d'emploi et aux mécanismes de protection, qui accentuent l'exposition des ménages dirigés par des femmes à l'insécurité alimentaire aiguë.

L'analyse longitudinale de la sécurité alimentaire vécue montre que l'insécurité alimentaire en Haïti demeure structurellement élevée sur l'ensemble de la période 2022–2025, malgré une amélioration relative observée en 2023. La proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère reste majoritaire, oscillant autour de 57–59 %, traduisant une crise prolongée et peu réversible. Les tendances révèlent de fortes disparités persistantes selon le sexe du chef de ménage, le niveau d'éducation et le territoire, avec une vulnérabilité particulièrement marquée dans les camps de déplacés, le Nord-Ouest et parmi les ménages dirigés par des femmes. Ces résultats confirment que les améliorations ponctuelles observées ne traduisent pas un renforcement durable de la résilience des ménages.

Le recours à l'endettement constitue un mécanisme central de survie face aux chocs. Près de 48,8 % des ménages déclarent avoir recours à l'endettement pour faire face aux principaux chocs, notamment les maladies ou accidents (55 %), la sécheresse ou le manque de pluies (46,3 %), l'insécurité et les conflits armés (45,2 %) ainsi que la hausse des prix alimentaires (44,6 %). Ce recours accru à l'endettement contribue à l'érosion progressive des moyens d'existence et renforce la vulnérabilité future des ménages.

Enfin, les perceptions des ménages concernant leur situation alimentaire à court terme confirment ces tendances. 47,2 % des ménages déclarent ne pas savoir comment évoluera leur situation de sécurité alimentaire au cours des six prochains mois, tandis que 22,9 % estiment que leur situation va empirer. Ce niveau élevé d'incertitude et de pessimisme renforce la crédibilité des projections IPC et souligne l'urgence de réponses anticipatives.

E. Profils des ménages en insécurité alimentaire

Au-delà de l'ampleur et de la gravité de l'insécurité alimentaire mises en évidence par l'analyse IPC, l'ENSSAN 2025 permet d'identifier des profils différenciés de ménages, caractérisés par des combinaisons spécifiques de vulnérabilités sociodémographiques, économiques et alimentaires.

L'analyse typologique, fondée sur des méthodes multivariées (ACM/HCPC), complète ainsi l'analyse IPC en apportant une lecture fine des trajectoires de vulnérabilité, des mécanismes sous-jacents et des groupes à cibler prioritairement. Elle permet de dépasser une lecture strictement géographique ou conjoncturelle pour mieux comprendre qui sont les ménages affectés et pourquoi.

Les principaux profils de ménages en situation d'insécurité alimentaire se dégagent comme suit :

- **Ménages en insécurité alimentaire sévère et crise aiguë**

Ménages présentant une consommation alimentaire très insuffisante, un recours massif aux stratégies d'adaptation négatives (rCSI élevé) et une érosion avancée des moyens d'existence. Ces ménages se concentrent majoritairement dans les zones classées en phases IPC élevées, notamment dans les zones rurales enclavées, certaines zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés.

- **Ménages en fragilité économique chronique**

Ménages dont les revenus sont instables et insuffisants pour couvrir les besoins essentiels, fortement dépendants de l'emploi informel, de l'agriculture de subsistance ou du travail journalier. Bien que certains ne soient pas encore en insécurité alimentaire sévère, ils présentent un risque élevé de basculement vers des phases IPC plus graves en cas de choc supplémentaire.

- **Ménages dirigés par des femmes et ménages monoparentaux féminins**

Ces ménages cumulent des contraintes économiques, une charge de dépendance élevée et un accès limité aux opportunités d'emploi et de protection sociale. Ils sont proportionnellement plus touchés par l'insécurité alimentaire vécue et figurent de manière récurrente parmi les profils les plus vulnérables identifiés par la typologie.

- **Ménages accueillant des personnes déplacées ou vivant dans les camps**

Ces ménages présentent une perte significative de sources de revenus, une forte dépendance aux marchés et à l'assistance, ainsi qu'un recours accru à l'endettement et aux stratégies d'adaptation négatives, les exposant à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë.

- **Ménages agricoles à faible productivité**

Ménages dépendants de l'exploitation agricole propre ou du travail agricole journalier, confrontés à des performances agricoles insuffisantes, à un accès limité aux intrants et à une forte variabilité climatique, réduisant leur capacité à assurer leur sécurité alimentaire par la production ou les revenus agricoles.

Ces profils confirment que l'insécurité alimentaire en Haïti résulte à la fois de vulnérabilités structurelles et de facteurs conjoncturels, et qu'une réponse uniforme serait insuffisante pour répondre à la diversité des situations observées.

Sur la base des résultats de l'ENSSAN 2025, de l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la classification IPC (période actuelle et période projetée) et de l'analyse typologique des ménages, les recommandations ci-après visent à répondre de manière graduée, ciblée et anticipative aux différentes formes de vulnérabilité observées. Elles combinent des réponses d'urgence, des actions de prévention et des mesures de renforcement de la résilience, adaptées à la diversité des profils de ménages et des contextes territoriaux.

G. Recommandations

1. Recommandations générales fondées sur l'analyse IPC

- Renforcer l'assistance alimentaire et les transferts monétaires dans les zones classées en phases IPC élevées (phases 3 et 4) pour la période actuelle, en ciblant prioritairement les ménages en insécurité alimentaire sévère et ceux ayant recours à des stratégies d'adaptation négatives.
- Prévenir la dégradation de la situation alimentaire dans les zones identifiées comme à risque pour la période IPC projetée, à travers des interventions anticipatives visant à éviter le basculement vers des phases IPC plus sévères.
- Assurer la convergence entre sécurité alimentaire et nutrition, notamment dans les zones présentant des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et de vulnérabilité nutritionnelle, en renforçant le dépistage, la prévention et la prise en charge nutritionnelle des groupes à risque.
- Renforcer les moyens d'existence et l'emploi, en particulier dans le secteur informel, afin de réduire la dépendance prolongée à l'assistance et de stabiliser les revenus des ménages exposés à la volatilité économique.
- Améliorer l'accès aux services de base (eau potable, assainissement, hygiène), en particulier dans les zones rurales enclavées, les zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés, afin de réduire les facteurs aggravants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Renforcer le suivi, l'anticipation et l'actualisation régulière de l'analyse IPC, en intégrant systématiquement les résultats de l'ENSSAN dans la planification nationale et locale, afin d'adapter rapidement les réponses à l'évolution de la situation.

2. Recommandations spécifiques selon les profils de ménages :

- **Pour les ménages en insécurité alimentaire sévère et en situation de crise aiguë** : Mettre en œuvre des interventions humanitaires immédiates, combinant assistance alimentaire ou transferts d'urgence, prise en charge nutritionnelle ciblée et mesures de protection des actifs résiduels, afin de prévenir une aggravation irréversible de la vulnérabilité.
- **Pour les ménages en fragilité économique chronique** : Déployer des programmes de soutien aux moyens d'existence (activités génératrices de revenus, appuis productifs légers, emploi temporaire), afin de réduire le risque de basculement vers des phases IPC plus sévères au cours de la période projetée.
- **Pour les ménages dirigés par des femmes et les ménages monoparentaux féminins** : Renforcer des mécanismes de ciblage sensibles au genre, incluant des transferts monétaires adaptés, un meilleur accès aux opportunités économiques et une articulation renforcée avec les services sociaux, afin de réduire les inégalités structurelles observées en matière de sécurité alimentaire.
- **Pour les ménages accueillant des personnes déplacées ou vivant dans les camps** : Adapter les interventions aux contextes de déplacement, en combinant assistance alimentaire, soutien aux revenus et amélioration de l'accès aux services de base, tout en tenant compte de la forte dépendance aux marchés et du recours accru à l'endettement.
- **Pour les ménages agricoles à faible productivité** : Appuyer des interventions agricoles ciblées visant à améliorer la productivité et la résilience (accès aux intrants essentiels, appui aux pratiques agricoles adaptées, soutien à la commercialisation), afin de renforcer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire et aux revenus.
- **Pour les ménages dépendants de l'emploi informel et du travail journalier** : Développer des mécanismes de protection économique et sociale, incluant des filets sociaux adaptatifs et des

opportunités d'emploi à court terme, afin d'atténuer la volatilité des revenus et de limiter le recours aux stratégies d'adaptation négatives.

3. Orientations transversales de mise en œuvre

- Intégrer systématiquement une approche sensible au genre, au handicap et au déplacement dans toutes les interventions.
- Promouvoir des réponses territorialisées, adaptées aux contextes ruraux, urbains et aux camps de déplacés.
- Assurer la convergence des actions en sécurité alimentaire, nutrition, emploi et services sociaux, afin d'agir simultanément sur les causes immédiates et structurelles de l'insécurité alimentaire.
- Renforcer les mécanismes d'anticipation des chocs, en s'appuyant sur les perceptions des ménages, les systèmes d'alerte précoce et les analyses IPC, afin d'ajuster rapidement les réponses.

H. Conclusion

L'articulation entre recommandations générales fondées sur l'analyse IPC et recommandations spécifiques issues de l'analyse typologique permet de proposer une réponse cohérente, graduée et ciblée face à l'insécurité alimentaire en Haïti. Cette approche vise à répondre aux besoins immédiats des populations les plus affectées tout en renforçant durablement la résilience des ménages, dans un contexte marqué par des risques élevés de maintien ou d'aggravation de l'insécurité alimentaire au cours de la période projetée.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACM : Analyse des Correspondances Multiples

ECVMAS : Enquête sur les Conditions de Vie des ménages Après le Séisme

EEEI : Enquête sur l'Emploi et l'Economie Informelle

ENSSAN : Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIES : Food Insecurity Experience Scale

HCPC : Hierarchical Clustering on Principal Components

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

IPC : Integrated Food Security Phase Classification

MAG : Malnutrition aiguë Globale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

rCSI : Reduced Coping Strategy Index)

SCA : Score de consommation alimentaire

SDE : Section d'Enumération

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
Résumé exécutif	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
Introduction.....	17
1)Contexte et justification.....	17
2)Objectifs	17
<u>3) Structure du rapport</u>	18
1 METHODOLOGIE.....	20
1.1 Cadre méthodologique général et évolutions par rapport à l'ENSSAN 2024	20
1.2 Enquête auprès des ménages	21
1.2.1 Taille, stratification et répartition de l'échantillon	21
1.2.2 Base de sondage et procédure de tirage	24
1.2.3 Pondérations et représentativité des estimations.....	24
1.2.4 Structure et contenu du questionnaire ménage.....	25
1.2.5 Dispositif de collecte des données et assurance qualité	27
1.2.6 Limites méthodologiques et considérations éthiques.....	28
1.3 Enquête communautaire et triangulation des données	29
1.3.1 Objectifs et couverture de l'enquête communautaire	30
1.3.2 Méthodes de collecte et types d'informateurs communautaires	31
1.3.3 Intégration des données communautaires dans l'analyse IPC et triangulation.....	31
1.4 Approche d'analyse statistique, multivariée et IPC	32
1.4.1 Analyses descriptives	33
1.4.2 Analyses multivariées et typologie des ménages	33
1.4.3 Analyse IPC de la période actuelle et de la période projetée.....	33
1.4.4 Triangulation et validation des résultats	34
2 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU MENAGE.....	35
2.1 Caractéristiques des chefs de ménage	35
2.1.1 Sexe du chef de ménage.....	35
2.1.2 Le chef de ménage : la structure par âge et par sexe	36
2.1.3 Niveau d'instruction du chef de ménage	38

2.1.4	Statut matrimonial du chef de ménage.....	39
2.1.5	Types de ménages dirigés par les chefs de ménage	40
2.2	Structure du ménage	42
2.2.1	Taille du ménage	42
2.2.2	Répartition des membres du ménage par groupe d'âge et sexe	44
2.2.3	Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le département	45
2.2.4	Personnes handicapées dans le ménage selon le type de ménage	47
2.2.5	Personnes déplacées et personnes accueillies dans le ménage	49
2.3	Caractéristiques des services de base du ménage	52
2.3.1	Principales sources d'approvisionnement du ménage en eau	52
2.3.2	Mode de traitement de l'eau dans le ménage	53
2.3.3	Principal lieu d'aisance du ménage.....	54
3	CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU MENAGE	57
3.1	Sources de revenus du ménage	57
3.1.1	Principales sources de revenus du ménage	57
3.1.2	Source de revenus et satisfaction des besoins du ménage	59
3.1.3	Évolution du montant et de la stabilité des sources de revenus du ménage	60
3.1.4	Personnes déplacées et sources de revenus du ménage	61
3.1.5	Nombre de membres du ménage gagnant un revenu : évolution et différenciation socioéconomique.....	62
3.2	Dépenses du ménage.....	64
3.2.1	Dépenses alimentaires du ménage	65
3.2.2	Dépenses non alimentaires du ménage	66
3.3	Crédit et épargne du ménage	68
3.3.1	Recours au crédit du ménage.....	68
3.3.2	Accès au crédit selon le type d'emploi du chef de ménage	69
3.3.3	Ménages ayant pu épargner au cours des 12 derniers mois.....	70
3.4	Agriculture et Elevage	72
3.4.1	Importance de l'agriculture en tant que source de revenu.....	72
3.4.2	Performance de la campagne agricole de printemps	73
3.4.3	Analyse de la situation agro-climatique	74

3.4.4	Pratique de l'agriculture et contraintes.....	76
4	LE MARCHE DU TRAVAIL	79
4.1	Le secteur de l'emploi	79
4.1.1	Structure sectorielle de l'emploi	79
4.1.2	Spécialisation sectorielle par département	80
4.1.3	Structure sectorielle selon le milieu de résidence	82
4.1.4	Différences sectorielles selon le milieu de résidence.....	82
4.2	Le statut de l'emploi en Haïti : une économie massivement informelle	83
4.2.1	Population occupée selon le statut d'emploi et par sexe	85
4.2.2	Population occupée selon le statut d'emploi et le niveau d'éducation.....	85
4.2.3	Statut d'emploi des chefs de ménage	86
4.3	Participation à l'activité économique	87
4.3.1	Taux d'activité par sexe et par âge	87
4.3.2	Taux d'activité par niveau d'éducation	89
4.3.3	Taux d'activité par milieu de résidence.....	90
4.4	Effet de la conjoncture sur l'emploi.....	91
4.4.1	Perte d'emplois au cours des 24 derniers mois	91
4.4.2	Principales raisons de la perte d'emplois	92
5	Sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages	95
5.1	Consommation alimentaire du ménage	95
5.1.1	Score de consommation alimentaire	96
5.1.2	Score de diversité alimentaire	98
5.1.3	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)	99
5.1.4	Score de diversité alimentaire chez les femmes.....	100
5.2	Stratégies utilisées par le ménage pour avoir accès aux aliments.....	102
5.2.1	Stratégies d'adaptation réduite à l'alimentation (rCSI)	102
5.2.2	Stratégies d'adaptation réduite et type d'emploi.....	103
5.2.3	Détail des stratégies alimentaires utilisées.....	103
5.3	Index de prise de décision dans le ménage	105
5.4	Classification et localisation géographique des ménages en situation d'insécurité alimentaire selon l'analyse IPC	108
5.5	Situation de sécurité alimentaire des femmes cheffe de ménage en Haïti.....	114

5.6	Analyse longitudinale de la sécurité alimentaire vécue (FIES), 2021–2025	116
5.6.1	Évolution globale de la sécurité alimentaire (2022–2025).....	116
5.6.2	Visualisation des tendances et identification des ruptures	117
5.6.3	Disparités territoriales et groupes les plus vulnérables	118
5.6.4	Validation et robustesse des résultats	121
5.6.5	Implications de l'analyse longitudinale	122
5.7	Profil des ménages en insécurité alimentaire	122
5.7.1	Ménages en crise aiguë (Cluster C4) – le noyau dur de l'insécurité alimentaire sévère .	122
5.7.2	Ménages en extrême précarité (Cluster C3) – une crise économique et sociale chronique alimentant l'insécurité alimentaire.....	123
5.7.3	Ménages en fragilité structurelle (Cluster C2) – une vulnérabilité chronique en milieu rural	
	124	
5.7.4	Ménages résilients (Cluster C1) – une stabilité relative dans un contexte de vulnérabilité systémique.....	125
5.7.5	Synthèse : qui sont les ménages en insécurité alimentaire en 2025 ?.....	126
5.8	Situation nutritionnelle des enfants	127
5.8.1	Prévalence de la MAG selon le niveau d'éducation du chef de ménage	127
5.8.2	Prévalence de la MAG selon le statut matrimonial du chef de ménage	128
5.8.3	Prévalence de la MAG selon la diversité alimentaire du ménage.....	129
5.8.4	Prévalence de la MAG selon le score de consommation alimentaire	129
5.8.5	Prévalence de la MAG selon les stratégies d'adaptation des ménages	130
5.8.6	Prévalence de la MAG selon la part alimentaire du ménage	130
5.8.7	Prévalence de la MAG selon les stratégies réduites (rCSI)	131
5.8.8	Prévalence de la MAG selon le sexe du chef de ménage et le handicap	131
5.8.9	Prévalence de la MAG par département	132
5.8.10	Insécurité alimentaire vécue et malnutrition aiguë	133
5.9	Chocs subis par les ménages	134
5.9.1	Exposition Différenciée aux Chocs : Des Réalités Territoriales Contrastées	134
5.9.2	Typologie des Chocs : Une Multitude de Menaces Entrelacées.....	136
5.9.3	Stratégies d'Adaptation : L'Endettement Comme Mécanisme de Survie	136
5.9.4	Capacités Agricoles Futures	137
5.9.5	Perspectives des Ménages : Entre Incertitude et Espoir Ciblé	138

5.9.6 Besoins Prioritaires : Une Hiérarchie qui Varie Selon les Contextes	139
5.9.7 Préférences d'Aide : La Primauté des Transferts Monétaires	140
Conclusion Générale et Recommandations.....	142
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXE.....	151

Listes des tables et des figures

A. Liste des tables

Table 1 : Répartition de l'échantillon de l'ENSSAN par région et par zone de moyens d'existence	23
Table 2: Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le département	36
Table 3 : Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction et le sexe.....	38
Table 4 : Répartition des chefs de ménage selon le statut matrimonial et le département.....	40
Table 5 : Répartition (%) des types de ménages selon le département	41
Table 6 : Taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence	43
Table 7: La structure par âge et sexe et ses implications socioéconomiques	45
Table 8: Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le département	47
Table 9 : Répartition des personnes handicapées selon le type de ménage et le département	49
Table 10 : Répartition (%) des personnes déplacées selon le sexe et le département	50
Table 11 : Répartition (%) des ménages selon qu'ils déclarent avoir accueilli des personnes déplacées	51
Table 12 : Répartition des ménages selon leurs principales sources d'approvisionnement en eau et le département	53
Table 13 : Répartition (%) des ménages selon le mode de traitement de l'eau adopté.....	54
Table 14: Répartition (%) des ménages selon le principal lieu d'aisance et le milieu de résidence.....	55
Table 15: Répartition des ménages en pourcentage selon leurs principales sources de revenus	58
Table 16: Satisfaction des besoins du ménage selon la principale source de revenus.....	60
Table 17: Répartition de ménage selon l'évolution des sources et du montant de leurs revenus selon le milieu de résidence	61
Table 18: Répartition (en %) des ménages accueillant des personnes déplacées selon leurs principales sources de revenus et le milieu de résidence	62
Table 19: Répartition des ménages selon le nombre de membres du ménage gagnant un revenu	63
Table 20: Répartition des ménages selon l'évolution du nombre de membres gagnant un revenu entre 2021 et 2025.....	64
Table 21 : Montant total dépensé par les ménages pour l'achat de nourriture	66
Table 22: Pourcentage de ménages ayant pu épargner au cours des douze (12) derniers mois.....	71
Table 23: Répartition (%) nationale de l'emploi par secteur d'activités	79
Table 24: Répartition sectorielle de l'emploi selon le département	80
Table 25: Répartition sectorielle de l'emploi selon le milieu de résidence	82
Table 26: Répartition sectorielle de l'emploi selon le milieu de résidence	83
Table 27: Poids de l'emploi informel parmi les actifs occupés	84
Table 28 : Répartition de la population occupée selon le statut de l'emploi et le sexe	85
Table 29: Répartition (%) de la population occupée selon le statut d'emploi et le niveau d'éducation	86
Table 30: Répartition (%) des chefs de ménage selon le statut d'emploi	87
Table 31: Taux d'activités par sexe et groupe d'âge.....	88
Table 32: Niveau d'instruction de la population active	90
Table 33: Répartition des actifs selon le milieu de résidence	91

Table 34: Part des personnes ayant perdu leur emploi au cours des 12 derniers mois par département	92
Table 35 : Répartition des ménages selon l'indice de stratégies de survie (rCSI)	103
Table 36: Indice de stratégies de survie(rCSI) selon le type d'emplois	103
Table 37: Fréquence moyenne des stratégies alimentaires utilisées selon le milieu de résidence	104
Table 38: Fréquence moyenne des stratégies alimentaires utilisées selon la zone de moyens d'existence	105
Table 39: Evolution de la sécurité alimentaire selon la FIES (2022-2025, en % des ménages)	116
Table 40: Evolution de l'insécurité alimentaire sévère selon le niveau d'éducation du chef de ménage (2022-2025)	119
Table 41: L'évolution de l'insécurité alimentaire sévère selon le département	121
Table 42 : Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon le niveau d'éducation du chef de ménage	128
Table 43: Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon le statut matrimonial du chef de ménage	129
Table 44: Prévalence de la malnutrition aigüe Globale (MAG-PB) selon le score de diversité alimentaire	129
Table 45: Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon le score de consommation alimentaire (SCA)	130
Table 46 : Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon le type de stratégies d'adoptions	130
Table 47: Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon la part des dépenses alimentaires	131
Table 48: Prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG-PB) selon l'indice de stratégies de survie réduite(rCSI)	131
Table 49 : Prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG-PB) selon le sexe du chef de ménage	132
Table 50: Prévalence du malnutri on aigue (MAG-PB) selon le handicap du chef de ménage	132
Table 51: Prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG-PB) par département	132
Table 52 : Insécurité alimentaire vécue et prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB)	134
Table 53 : Exposition aux chocs par milieu de résidence	135
Table 54: Capacités agricole futures	138
Table 55 : Perspectives pour les six prochains mois	139
Table 56 : Répartition des ménages selon leurs besoins prioritaires	139
Table 57 : Présences (en % de ménages) pour l'aide humanitaire	140

B. Liste des figures

Figure 1 : Pyramide des ages et des sexes du chef de ménage	37
Figure 2" Montant total de dépenses non alimentaires essentielles	67
Figure 3: Répartition des ménages par département selon qu'ils déclarent avoir recouru au crédit	69
Figure 4: Pourcentage de ménage ayant reçu du crédit selon le type d'emplois du chef de ménage	70
Figure 5 : Importance relative des sources de revenu liées à l'agriculture(normalisée à 100%)	73
Figure 6: Performance de la campagne agricole de Printemps	74

Figure 7: Données pluviométriques(Période janvier -Juin 2025).....	75
Figure 8: Principales contraintes des exploitants	77
Figure 9 Score de consommation alimentaire par strate:	97
Figure 10 : Score de diversité alimentaire	99
Figure 11Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue(FIES)	100
Figure 12: Diversité alimentaire minimale des femmes(MDD-W).....	101
Figure 13: Répartition (%) des ménages où les femmes participent activement à la prise de décision	106
Figure 14: Principaux enjeux de disparités de genre en matière de sécurité alimentaire en Haïti.....	107
Figure 15 : Classification des phases d'insécurité alimentaire par département(Situation actuelle)	109
Figure 16: Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aigüe par département(période projetée (Mars -Juin 2026)	112
Figure 17 : Graphique des tendances dans l'évolution de la FIES	117
Figure 18 : Répartition des ménage selon le degré d'exposition aux chocs par département	135
Figure 19: Principaux chocs affectant les ménages	136
Figure 20 : Endettement pour faire face aux chocs	137

Introduction

1) Contexte et justification

Depuis plus d'une décennie, la sécurité alimentaire en Haïti constitue un enjeu structurel majeur, progressivement aggravé par une succession de chocs socio-économiques, climatiques, politiques et sécuritaires. La persistance de l'inflation, la fragilisation des moyens d'existence, la contraction de la production agricole, l'insécurité croissante et les déplacements forcés de population ont profondément altéré la capacité des ménages à accéder de manière régulière à une alimentation suffisante, diversifiée et adéquate.

Au cours des dernières années, ces facteurs se sont combinés pour accentuer la vulnérabilité des ménages, en particulier dans les zones rurales enclavées, les zones urbaines défavorisées et les contextes de déplacement. Les perturbations des marchés, la volatilité des prix alimentaires et la désorganisation des circuits économiques ont réduit les marges d'adaptation des ménages, renforçant leur dépendance à des stratégies de survie souvent coûteuses et non durables.

Dans un tel contexte, la disponibilité de données fiables, représentatives et régulièrement actualisées apparaît comme un impératif central pour orienter efficacement les politiques publiques, la planification stratégique et les interventions humanitaires et de développement. L'absence d'informations robustes limite en effet la capacité des acteurs à anticiper les évolutions, à hiérarchiser les priorités et à cibler les réponses en fonction de la gravité et de la nature des vulnérabilités observées.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) 2025. Réalisée auprès d'un échantillon de 6 550 ménages statistiquement représentatif au niveau national, régional et selon le milieu de résidence, l'ENSSAN 2025 fournit un diagnostic actualisé et approfondi de la situation alimentaire, nutritionnelle, socio-économique et démographique des ménages haïtiens. Elle constitue également une source essentielle d'alimentation de l'analyse IPC, tant pour la période actuelle que pour la période projetée, permettant une lecture harmonisée de l'évolution de l'insécurité alimentaire et un appui direct à la prise de décision.

2) Objectifs

L'ENSSAN 2025 a pour finalité de structurer une analyse opérationnelle et intégrée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti, fondée sur des données statistiquement robustes et comparables dans le temps, afin de soutenir la prise de décision et l'orientation des réponses publiques et humanitaires.

L'objectif général de l'enquête est de produire un état des lieux complet, représentatif et actualisé de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle et des conditions socio-économiques des ménages haïtiens en 2025, en vue d'éclairer la planification stratégique, le ciblage des interventions et l'anticipation des crises.

À cet effet, l'ENSSAN 2025 poursuit plusieurs objectifs spécifiques. Elle vise d'abord à décrire les caractéristiques socio-démographiques, économiques et structurelles des ménages, afin de mieux

comprendre les contextes de vie et les déterminants de la vulnérabilité. Elle cherche ensuite à mesurer les niveaux de consommation alimentaire, la diversité du régime alimentaire et l'insécurité alimentaire vécue, à partir d'indicateurs reconnus et harmonisés au niveau international.

L'enquête a également pour objectif d'analyser les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les ménages, les mécanismes de prise de décision au sein du foyer et les principaux chocs affectant leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Ces analyses permettent d'appréhender non seulement la situation actuelle, mais aussi les capacités de résilience et les risques de dégradation future.

Par ailleurs, l'ENSSAN 2025 vise à classifier les ménages selon le système de classification IPC et à cartographier les zones les plus affectées par l'insécurité alimentaire, tant pour la période actuelle que pour la période projetée. Enfin, elle cherche à produire des analyses désagrégées par sexe, département, milieu de résidence et niveau socio-économique, afin d'identifier les profils de ménages les plus vulnérables et de soutenir des réponses ciblées, différencier et adaptées à la diversité des contextes observés.

3) Structure du rapport

Le présent rapport est structuré en cinq chapitres principaux, articulés de manière à guider progressivement le lecteur depuis le contexte statistique des ménages haïtiens jusqu'à l'analyse approfondie de leur situation alimentaire, nutritionnelle et économique. Chaque chapitre répond à une logique analytique précise et constitue une brique essentielle à la compréhension globale des résultats de l'ENSSAN 2025.

Le premier chapitre est consacré à la méthodologie, qui constitue le socle scientifique de l'enquête. Il décrit en détail l'approche d'échantillonnage adoptée, la base de sondage utilisée, les différentes étapes du tirage de l'échantillon ainsi que les méthodes de pondération. Il présente également la structure des questionnaires administrés aux ménages et aux communautés, en explicitant leurs composantes thématiques et leurs finalités analytiques. Ce chapitre vise à assurer la transparence du processus méthodologique et à permettre au lecteur d'apprécier la fiabilité et la représentativité des résultats produits.

Le deuxième chapitre porte sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages, en décrivant successivement le profil des chefs de ménage (sexe, âge, niveau d'instruction, statut matrimonial, type de ménage dirigé), la structure interne des ménages (taille, répartition par groupes d'âge, scolarisation, présence de personnes handicapées ou déplacées), ainsi que l'accès aux services de base (eau, assainissement, traitement de l'eau, toilettes). Grâce à une analyse croisée par département, milieu de résidence et caractéristiques individuelles, ce chapitre offre un portrait détaillé des conditions de vie des ménages haïtiens et établit les premiers déterminants structurels pouvant influencer leur sécurité alimentaire.

Le troisième chapitre analyse les caractéristiques économiques des ménages, en mettant l'accent sur leurs sources de revenus, leurs dépenses, leur niveau d'endettement, leur accès au crédit et leur capacité d'épargne. Il explore également les dynamiques agricoles et d'élevage, notamment l'accès à la terre, les superficies cultivées, la performance des campagnes agricoles et les principales contraintes identifiées par

les ménages producteurs. Ce chapitre permet de comprendre les bases économiques sur lesquelles reposent les moyens d'existence des ménages, ainsi que les vulnérabilités susceptibles d'affecter leur résilience face aux chocs.

Le quatrième chapitre aborde le marché du travail, à travers une analyse approfondie du chômage, de la participation économique, du statut d'emploi et de la répartition sectorielle des travailleurs. Il examine les disparités hommes-femmes, les variations selon l'âge, le niveau d'éducation et le milieu de résidence. Le chapitre intègre également une évaluation de l'impact de la conjoncture sociopolitique et économique sur la perte d'emplois au cours des deux dernières années. Cette analyse est essentielle pour identifier les contraintes structurelles pesant sur l'insertion professionnelle des ménages et leur capacité à générer des revenus stables.

Enfin, le cinquième chapitre évalue la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers l'analyse de la consommation alimentaire (SCA, diversité alimentaire, FIES, diversité alimentaire des femmes), des stratégies d'adaptation (rCSI et LCS), de la prise de décision au sein des ménages, et de la classification IPC la plus récente. Il comprend également une analyse sexospécifique de l'insécurité alimentaire, une analyse longitudinale de la sécurité alimentaire vécue (FIES), un profilage typologique des ménages vulnérables, une évaluation de la situation nutritionnelle des enfants et une discussion sur les chocs récents ainsi que les perspectives pour les six prochains mois. Ce dernier chapitre constitue la synthèse opérationnelle du rapport, en identifiant les zones, catégories de ménages et facteurs de vulnérabilité nécessitant une attention prioritaire.

1 METHODOLOGIE

Le présent chapitre décrit la méthodologie adoptée pour la réalisation de l’Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) 2025. Il présente le cadre méthodologique général, le plan d’échantillonnage, les méthodes de collecte des données, ainsi que les approches analytiques mobilisées pour produire des résultats fiables, représentatifs et exploitables dans le cadre de l’analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la classification IPC.

L’ENSSAN 2025 s’inscrit dans la continuité des éditions précédentes, tout en intégrant des ajustements méthodologiques majeurs visant à renforcer la robustesse statistique des estimations, à améliorer la faisabilité opérationnelle dans un contexte sécuritaire contraint, et à approfondir l’analyse des vulnérabilités des ménages. Ces ajustements concernent notamment la structure de stratification de l’échantillon, la rationalisation du nombre de strates, ainsi que le recours accru aux analyses multivariées et à la typologie des ménages comme outils complémentaires à l’analyse géographique classique.

Le chapitre est structuré de manière à présenter successivement le cadre méthodologique général et les évolutions introduites par rapport à l’ENSSAN 2024, la méthodologie de l’enquête auprès des ménages, le dispositif de collecte et d’assurance qualité, les enquêtes communautaires, ainsi que les méthodes d’analyse statistique, multivariée et IPC. Cette organisation vise à garantir la transparence méthodologique et à faciliter la lecture et l’interprétation des résultats par les décideurs, les partenaires techniques et financiers et les analystes IPC.

1.1 Cadre méthodologique général et évolutions par rapport à l’ENSSAN 2024

L’ENSSAN 2025 repose sur un cadre méthodologique conçu pour assurer la continuité des analyses de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti, tout en tenant compte des enseignements tirés des éditions précédentes et des contraintes spécifiques du contexte actuel. Si les principes fondamentaux de l’enquête – représentativité statistique, alignement avec l’analyse IPC et comparabilité temporelle – sont maintenus, des évolutions méthodologiques ont été introduites par rapport à l’ENSSAN 2024.

La principale évolution concerne la structure de stratification du plan d’échantillonnage. Alors que l’ENSSAN 2024 reposait sur une stratification fine, explicitement alignée sur un grand nombre de strates IPC et de zones de moyens d’existence, l’ENSSAN 2025 a procédé à une rationalisation du nombre de strates, par le regroupement de certaines strates jugées homogènes du point de vue statistique. Ce choix vise à renforcer la taille effective de l’échantillon par strate, à améliorer la précision des estimations et à réduire les contraintes opérationnelles liées à la collecte des données.

Ce regroupement des strates s’appuie sur des analyses statistiques préalables, incluant des analyses multivariées et des tests d’homogénéité, qui ont permis d’identifier des strates présentant des profils comparables en termes de moyens d’existence, de vulnérabilité alimentaire et de comportements d’adaptation. Les strates ainsi regroupées conservent une cohérence analytique suffisante pour alimenter l’analyse IPC, sans perte significative d’information.

Par ailleurs, l'ENSSAN 2025 renforce le recours à une approche analytique centrée sur les ménages, notamment à travers le développement d'une typologie des ménages fondée sur des méthodes multivariées. Cette approche vise à compléter l'analyse géographique classique en captant plus finement la diversité des situations de vulnérabilité et en facilitant le ciblage opérationnel des interventions.

Enfin, le cadre méthodologique de l'ENSSAN 2025 accorde une attention particulière à la triangulation des sources de données, en combinant les résultats de l'enquête ménages, des enquêtes communautaires et des informations contextuelles, afin de renforcer la qualité et la crédibilité des analyses IPC pour la période actuelle et la période projetée.

1.2 Enquête auprès des ménages

L'enquête auprès des ménages constitue le pilier central de l'ENSSAN 2025. Elle vise à produire des informations quantitatives fiables et représentatives sur les conditions de vie, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, ainsi que sur les stratégies d'adaptation mises en œuvre face aux chocs. Les données issues de cette enquête alimentent directement l'analyse IPC, l'analyse de la période projetée et la construction de la typologie des ménages.

La méthodologie de l'enquête ménages repose sur un dispositif d'échantillonnage probabiliste, une collecte structurée à l'aide d'un questionnaire standardisé et un ensemble de procédures visant à garantir la qualité et la cohérence des données collectées. Les choix méthodologiques opérés tiennent compte à la fois des exigences analytiques de l'IPC et des contraintes opérationnelles liées au contexte sécuritaire et logistique.

L'enquête ménages a été conçue pour permettre des analyses à plusieurs niveaux, notamment au niveau national, par grandes régions et selon les principaux contextes de vulnérabilité. Elle permet également d'explorer les différenciations entre ménages à travers une approche multivariée, en complément de l'analyse géographique classique.

Les sous-sections suivantes décrivent successivement la taille et la structure de l'échantillon, la base de sondage et la procédure de tirage, les pondérations appliquées pour assurer la représentativité des estimations, ainsi que la structure du questionnaire et le dispositif de collecte des données.

1.2.1 Taille, stratification et répartition de l'échantillon

La répartition de l'échantillon présentée dans le tableau ci-dessus reflète la structure du plan d'échantillonnage retenu pour l'ENSSAN 2025, fondée sur une stratification par grandes régions, au sein desquelles les départements et les zones de moyens d'existence ont été regroupés en strates jugées homogènes. Cette structuration permet d'assurer une couverture équilibrée des principaux contextes territoriaux et socio-économiques, tout en garantissant des effectifs suffisants pour l'analyse statistique et l'analyse IPC.

Dans la région du Grand Nord, l'échantillon totalise 2 310 ménages. La stratification interne de cette région repose sur le regroupement de plusieurs départements et zones de moyens d'existence présentant des profils comparables en termes de moyens d'existence, de vulnérabilité alimentaire et de dynamiques agroécologiques. Les strates retenues intègrent notamment des zones rurales agricoles, des zones à forte dépendance aux marchés ainsi que des zones exposées à des chocs récurrents, telles que la sécheresse et la variabilité climatique.

Le tableau montre que la région du Grand Nord est structurée autour de plusieurs sous-strates, chacune associée à un nombre défini d'équipes et de ménages, traduisant une volonté d'assurer une répartition relativement équilibrée de l'effort de collecte entre les différents départements composant la région. Ce choix méthodologique permet de capter la diversité des situations observées dans le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Artibonite et le Centre, tout en évitant une fragmentation excessive de l'échantillon par zone de moyens d'existence.

La région du Grand Sud regroupe un total de 1 890 ménages. À l'intérieur de cette région, la stratification intègre des départements caractérisés par des profils agricoles et socio-économiques distincts, notamment la Grand'Anse, les Nippes et le Sud. Les zones de moyens d'existence y sont dominées par l'agriculture de subsistance, l'exploitation agricole propre et, dans certaines zones, une forte dépendance aux marchés et aux transferts.

Le tableau met en évidence la présence de plusieurs strates internes, dont certaines concentrent un volume plus important de ménages, reflétant l'importance relative de certains départements ou zones de moyens d'existence dans la région. Cette structuration permet de prendre en compte l'hétérogénéité interne du Grand Sud, tout en regroupant des zones présentant des profils statistiques proches, comme cela a été confirmé par les analyses multivariées préalables.

L'aire métropolitaine et l'Ouest élargi concentrent 2 450 ménages, soit une part importante de l'échantillon total. La stratification de cette région repose sur le regroupement de zones urbaines et périurbaines caractérisées par une forte densité de population, une dépendance marquée aux marchés et une exposition élevée aux chocs économiques et sécuritaires.

Le tableau montre que cette région comprend un nombre plus limité de strates, avec des volumes d'échantillon plus importants par strate. Ce choix reflète la relative homogénéité des profils de vulnérabilité observés dans les zones urbaines défavorisées et métropolitaines, ainsi que la nécessité de disposer d'effectifs suffisants pour analyser des phénomènes transversaux tels que l'insécurité alimentaire urbaine, l'emploi informel et les stratégies d'adaptation liées aux marchés.

Bien que les zones de moyens d'existence ne figurent pas explicitement en tant que strates distinctes dans le tableau de répartition de l'échantillon, elles ont été prises en compte dans la conception du plan d'échantillonnage à travers le regroupement de zones présentant des caractéristiques similaires. Les analyses statistiques préalables ont permis d'identifier des ensembles de zones de moyens d'existence dont les profils alimentaires, économiques et d'exposition aux chocs étaient comparables, justifiant leur fusion dans des strates agrégées.

Dans l'analyse IPC, ces zones continuent d'être mobilisées à travers les variables analytiques, les pondérations et les analyses post-collecte. La stratification retenue pour l'ENSSAN 2025 permet ainsi de

concilier une lecture territoriale par grandes régions avec une analyse fine des vulnérabilités à l'échelle des ménages et des zones de moyens d'existence.

Table 1 : Répartition de l'échantillon de l'ENSSAN par région et par zone de moyens d'existence

Département	Unité analyse/strate ENSSAN & IPC 2025	# SDE	# ménage/analyse IPC
Artibonite	Artibonite HT01	25	210
	Artibonite HT04	25	210
	Artibonite Ht03	25	210
	Ville des Gonaïves	25	210
Centre	Bas Plateau Ht03	25	210
	Haut Plateau Ht03	25	210
Grand-Anse	Grande-Anse HT07	25	210
	Grande-Anse HT08 & Ville de Jérémie	25	210
Nippes	Nippes Ht01	25	210
	Nippes Ht07	25	210
Nord	Nord Ht02	25	210
	Nord Ht03	25	210
	Ville du Cap-Haitien	25	210
Nord-Est	Nord-Est Ht02	25	210
	Ville de Ouanaminthe	25	210
Nord-Ouest	Nord-Ouest Ht01	25	210
	Nord-Ouest Ht02	25	210
Ouest	Ouest HT01	25	210
	Ouest HT05	25	210
	Ouest HT06	25	210
	Ouest HT07	25	210
Sud	Sud HT 01 & HT07	25	210
	Sud Ht08	25	210
	Ville Des Cayes	25	210
Sud-Est	Sud-Est HT01	25	210
	Sud-Est Ht07	25	210
ZMPAP	Camp des Déplacés	25	410
	Port-au-Prince P+TP & Cite Soleil P+TP	25	210
	Croix des Bouquet P+ TP	25	210
	Delmas TP et P & Pétion-Ville P+TP & Carrefour P+TP	25	210
Total		750	6500

Source : ENSSAN, 2025

1.2.2 Base de sondage et procédure de tirage

La base de sondage utilisée pour l'ENSSAN 2025 est constituée à partir des données issues du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, complétées par les informations administratives et cartographiques disponibles au niveau national. Cette base permet l'identification des sections d'énumération (SDE) servant d'unités primaires de sondage, ainsi que l'estimation du nombre de ménages par unité géographique.

Le plan d'échantillonnage repose sur un tirage probabiliste à plusieurs degrés. Au premier degré, les sections d'énumération ont été sélectionnées de manière aléatoire au sein de chaque strate définie dans le plan d'échantillonnage, avec une probabilité proportionnelle à la taille, mesurée par le nombre estimé de ménages. Ce mode de tirage permet d'assurer une couverture adéquate des zones les plus peuplées tout en maintenant la représentativité statistique des zones moins densément peuplées.

Au second degré, un dénombrement rapide des ménages a été réalisé dans chaque section d'énumération sélectionnée afin d'actualiser la liste des ménages éligibles. À partir de cette liste, un nombre fixe de ménages a été tiré de manière aléatoire simple pour participer à l'enquête. Cette procédure vise à garantir l'égalité des chances de sélection des ménages à l'intérieur de chaque unité primaire de sondage.

La procédure de tirage a été appliquée de manière uniforme à l'ensemble des strates retenues, y compris les strates agrégées résultant du regroupement de zones de moyens d'existence et de départements jugés homogènes. Ce choix garantit la cohérence du plan d'échantillonnage et permet de produire des estimations fiables au niveau national et par grandes régions.

Des ajustements opérationnels ont été apportés dans certaines zones difficiles d'accès, notamment en raison de contraintes sécuritaires ou logistiques. Lorsque cela a été nécessaire, des sections d'énumération de remplacement ont été sélectionnées selon les mêmes critères statistiques que les unités initialement tirées, afin de préserver la validité probabiliste de l'échantillon.

L'ensemble de la procédure de tirage a été documenté et supervisé afin de garantir la traçabilité des choix opérés et la conformité avec les standards méthodologiques requis pour l'analyse IPC. Les pondérations d'échantillonnage, calculées sur la base des probabilités de sélection à chaque degré, permettent de corriger les déséquilibres éventuels et d'assurer la représentativité des résultats produits par l'ENSSAN 2025.

1.2.3 Pondérations et représentativité des estimations

Afin d'assurer la représentativité statistique des résultats produits par l'ENSSAN 2025, des pondérations d'échantillonnage ont été calculées et appliquées à l'ensemble des analyses. Ces pondérations permettent de corriger les probabilités inégales de sélection des ménages et de garantir que les estimations reflètent fidèlement la structure réelle de la population au niveau national et par grandes régions.

Les pondérations ont été calculées à partir des probabilités de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage. Elles tiennent compte, d'une part, de la probabilité de sélection des sections d'énumération au premier degré, et d'autre part, de la probabilité de sélection des ménages au second

degré. Le poids final attribué à chaque ménage correspond à l'inverse de sa probabilité globale de sélection.

Des ajustements ont été intégrés afin de tenir compte des non-réponses et des questionnaires non exploitables identifiés lors du contrôle qualité et du nettoyage des données. Ces ajustements visent à limiter les biais potentiels liés à l'attrition de l'échantillon et à maintenir la cohérence entre la taille opérationnelle initialement prévue et l'échantillon analytique final utilisé pour les analyses.

Compte tenu de la rationalisation du nombre de strates dans le plan d'échantillonnage de l'ENSSAN 2025, les pondérations jouent un rôle central dans la préservation de la comparabilité analytique avec les éditions précédentes et dans l'alimentation de l'analyse IPC. Elles permettent notamment de restituer, dans l'analyse post-collecte, les spécificités des zones de moyens d'existence et des contextes territoriaux regroupés au sein de strates agrégées.

Les pondérations ont été appliquées systématiquement à toutes les analyses descriptives, multivariées et IPC présentées dans ce rapport. L'utilisation de ces pondérations garantit que les résultats reflètent les proportions réelles des ménages selon les principaux contextes géographiques et socio-économiques, et qu'ils peuvent être interprétés de manière fiable par les décideurs, les partenaires techniques et financiers et les analystes IPC.

1.2.4 Structure et contenu du questionnaire ménage

Le questionnaire ménage de l'ENSSAN 2025 est structuré en sections thématiques successives, conçues pour couvrir de manière exhaustive les dimensions économiques, alimentaires, nutritionnelles et sociales de la sécurité alimentaire des ménages. Sa structure permet d'alimenter à la fois l'analyse descriptive, l'analyse multivariée, la construction de la typologie des ménages et la classification IPC pour la période actuelle et la période projetée.

La première section porte sur l'identification du ménage. Elle permet de localiser précisément le ménage enquêté à travers les informations géographiques nécessaires à la stratification, à l'application des pondérations et à l'analyse territoriale des résultats.

La section relative à la composition du ménage et aux caractéristiques de l'habitat renseigne sur la taille et la structure démographique du ménage, la répartition par âge et par sexe, ainsi que les conditions d'habitat. Ces informations constituent une base essentielle pour l'analyse sexo-spécifique, l'identification des groupes vulnérables et l'interprétation des résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Une section est consacrée aux sources de revenus du ménage. Elle documente les principales activités économiques, la nature des emplois, la dépendance à l'agriculture, au travail journalier, au commerce, aux transferts ou à d'autres sources de revenus. Cette section est centrale pour l'analyse des moyens d'existence, la dynamique de l'emploi et la construction de la typologie des ménages.

Le questionnaire comprend un module spécifique sur l'agriculture et l'élevage. Cette section permet de collecter des informations sur les activités agricoles et d'élevage du ménage, notamment les cultures pratiquées, les superficies exploitées, l'accès aux intrants, la production réalisée, les pertes éventuelles,

ainsi que la détention de bétail et de petits animaux. Ce module est essentiel pour analyser la contribution de l'agriculture et de l'élevage aux moyens d'existence, évaluer les performances agricoles de la campagne en cours et comprendre l'exposition des ménages ruraux aux chocs climatiques et productifs.

La section sur la consommation alimentaire permet de recueillir les informations nécessaires au calcul du score de consommation alimentaire et à l'évaluation de la qualité et de la quantité des aliments consommés par les ménages. Elle constitue un pilier fondamental de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la classification IPC.

Un module spécifique porte sur la diversité du régime alimentaire des femmes en âge de procréer (15–49 ans) au cours de la veille. Cette section permet d'évaluer la qualité nutritionnelle du régime alimentaire des femmes et d'analyser les risques nutritionnels spécifiques à ce groupe.

Le questionnaire comprend deux sections distinctes relatives aux dépenses et à l'endettement. La première concerne les dépenses et dettes liées aux produits alimentaires, tandis que la seconde porte sur les dépenses et dettes liées aux produits non alimentaires sur une période d'un mois. Ces sections permettent d'analyser la pression économique exercée sur les ménages, la structure de leurs dépenses et leur capacité à couvrir leurs besoins essentiels.

Une section est dédiée au crédit et à l'épargne. Elle documente l'accès des ménages aux mécanismes de financement formels et informels, le recours à l'endettement et les stratégies d'épargne, éléments clés pour l'analyse de la résilience et des mécanismes de survie.

Le questionnaire inclut une section consacrée aux indices des stratégies de survie simplifiées. Elle permet de mesurer le recours aux stratégies d'adaptation liées à l'alimentation, à travers le score réduit de stratégies de survie, utilisé comme indicateur clé dans l'analyse IPC.

Une section spécifique traite des stratégies de survie basées sur les moyens d'existence, en distinguant les contextes du milieu rural et du milieu urbain. Cette section permet d'identifier les stratégies d'adaptation structurelles, telles que la vente d'actifs, la réduction des investissements productifs ou la modification des activités économiques.

L'accès déterminant à l'insécurité alimentaire des ménages est analysé à travers une section dédiée, qui inclut l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (Food Insecurity Experience Scale – FIES). Cette section permet de capturer l'expérience directe des ménages face au manque de nourriture et complète l'analyse objective de la consommation alimentaire.

Le questionnaire comprend également une section sur le score moyen de l'index de prise de décision des ménages. Cette section permet d'analyser la dynamique de pouvoir décisionnel au sein du ménage, avec une attention particulière portée aux dimensions de genre et d'autonomie.

Une section est consacrée aux chocs récents subis par les ménages et aux perspectives sur les six prochains mois. Elle couvre les chocs économiques, climatiques, sanitaires et sécuritaires, ainsi que la perception des ménages quant à l'évolution future de leur situation alimentaire et économique. Ces informations alimentent directement l'analyse de la période projetée dans le cadre de l'IPC.

La dynamique de l'emploi fait l'objet d'une section spécifique, permettant d'analyser la situation professionnelle des membres du ménage, la nature des emplois occupés, la stabilité de l'emploi et les changements récents intervenus sur le marché du travail.

Une section est dédiée à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle permet d'évaluer les conditions d'hygiène et d'environnement sanitaire des ménages, facteurs importants dans l'analyse des liens entre sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Enfin, le questionnaire inclut une section relative aux mesures anthropométriques des enfants âgés de 6 à 59 mois. Cette section permet de collecter les données nécessaires à l'analyse de la malnutrition aiguë et de renforcer l'analyse conjointe de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

L'ensemble de ces sections a été conçu pour garantir une collecte de données cohérente, exhaustive et exploitable, tout en assurant l'alignement avec les cadres analytiques de l'IPC et la comparabilité avec les éditions précédentes de l'ENSSAN.

1.2.5 Dispositif de collecte des données et assurance qualité

La collecte des données de l'ENSSAN 2025 a été réalisée à l'aide d'un dispositif structuré visant à garantir la qualité, la fiabilité et la cohérence des informations recueillies auprès des ménages. La méthodologie de collecte a été conçue pour s'adapter aux contraintes opérationnelles et sécuritaires, tout en respectant les standards techniques requis pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la classification IPC.

La collecte a été effectuée par des enquêteurs formés, organisés en équipes de terrain supervisées. Les équipes comprenaient des enquêteurs, des chefs d'équipe, des superviseurs et des contrôleurs, conformément au dispositif opérationnel défini dans les Termes de Référence. Une formation approfondie a été dispensée avant le démarrage de la collecte afin d'assurer une compréhension homogène du questionnaire, des concepts clés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des procédures de mesure, notamment pour les modules sensibles tels que la consommation alimentaire, les stratégies d'adaptation et les mesures anthropométriques.

La collecte des données a été réalisée à l'aide d'outils numériques, permettant une saisie directe des réponses sur le terrain. L'utilisation de la collecte électronique a contribué à réduire les erreurs de saisie, à renforcer la cohérence des données et à faciliter le suivi en temps réel de l'avancement de la collecte. Des contrôles de cohérence et de validité ont été intégrés dans les formulaires afin de limiter les erreurs et les incohérences lors de l'enregistrement des réponses.

Un dispositif de supervision rapprochée a été mis en place tout au long de la période de collecte. Les superviseurs et contrôleurs ont assuré des visites régulières sur le terrain, des observations directes des entretiens et des vérifications quotidiennes des questionnaires complétés. Ce dispositif a permis d'identifier rapidement les éventuelles difficultés rencontrées par les enquêteurs et de procéder aux ajustements nécessaires.

Des procédures spécifiques ont été mises en œuvre pour la collecte des données anthropométriques des enfants âgés de 6 à 59 mois. Les enquêteurs ont été formés aux techniques standardisées de mesure, et des équipements appropriés ont été utilisés afin de garantir la précision et la fiabilité des données recueillies. Des contrôles réguliers ont permis de vérifier la qualité des mesures et de limiter les erreurs de mesure.

À l'issue de la collecte, un processus de contrôle qualité et de nettoyage des données a été réalisé. Ce processus a consisté en la vérification des valeurs aberrantes, l'identification des questionnaires incomplets ou incohérents et la correction ou l'exclusion des données non exploitables. Les ajustements nécessaires ont été apportés aux pondérations d'échantillonnage afin de tenir compte des éventuelles pertes d'observations et de maintenir la représentativité de l'échantillon analytique final.

L'ensemble de ces procédures de collecte et d'assurance qualité vise à garantir que les données utilisées pour les analyses de l'ENSSAN 2025 sont fiables, cohérentes et conformes aux standards méthodologiques requis pour l'analyse IPC et la prise de décision fondée sur des données probantes.

1.2.6 Limites méthodologiques et considérations éthiques

Comme toute enquête de grande envergure menée dans un contexte complexe, l'ENSSAN 2025 présente certaines limites méthodologiques qu'il convient de prendre en compte lors de l'interprétation des résultats. Ces limites sont liées à la fois aux choix méthodologiques opérés, aux contraintes opérationnelles et au contexte sécuritaire et socio-économique dans lequel l'enquête a été réalisée.

La rationalisation du nombre de strates dans le plan d'échantillonnage, bien que justifiée sur le plan statistique et opérationnel, implique une perte relative de finesse géographique par rapport à l'ENSSAN 2024. Certaines zones de moyens d'existence ne figurent plus explicitement comme strates distinctes dans le plan d'échantillonnage 2025. Toutefois, cette limite est atténuée par l'utilisation de pondérations appropriées, d'analyses post-collecte et d'une typologie des ménages fondée sur des méthodes multivariées, permettant de capturer la diversité des situations de vulnérabilité au niveau des ménages.

Des contraintes sécuritaires et d'accessibilité ont également affecté la mise en œuvre de la collecte dans certaines zones. Dans ces contextes, des ajustements opérationnels ont été nécessaires, notamment le recours à des sections d'énumération de remplacement. Bien que ces ajustements aient été réalisés selon des procédures standardisées afin de préserver la validité probabiliste de l'échantillon, ils peuvent avoir limité l'accès à certaines populations particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, certaines informations collectées reposent sur des déclarations des ménages, notamment en ce qui concerne les revenus, les dépenses, les chocs subis et les stratégies d'adaptation. Ces données peuvent être sujettes à des biais de rappel ou à des biais de déclaration. Des efforts particuliers ont été déployés lors de la formation des enquêteurs et à travers les contrôles de cohérence intégrés afin de limiter ces biais, sans toutefois pouvoir les éliminer totalement.

En ce qui concerne les considérations éthiques, l'ENSSAN 2025 a été conduite dans le respect des principes éthiques applicables aux enquêtes auprès des ménages. La participation des ménages à l'enquête était volontaire, et le consentement éclairé a été systématiquement recueilli avant le début des entretiens. Les

objectifs de l'enquête, la nature des informations collectées et l'utilisation prévue des données ont été clairement expliqués aux répondants.

La confidentialité et l'anonymat des informations recueillies ont été garantis tout au long du processus de collecte, de traitement et d'analyse des données. Les données ont été traitées de manière agrégée et aucune information nominative ne figure dans les bases d'analyse ou dans les résultats présentés dans ce rapport.

Une attention particulière a été portée à la collecte des données sensibles, notamment celles relatives à la situation alimentaire, aux chocs, à l'endettement et aux mesures anthropométriques des enfants. Les enquêteurs ont été formés à adopter une approche respectueuse et adaptée, afin de minimiser les risques de préjudice ou de stigmatisation des ménages enquêtés.

Malgré ces limites, les procédures méthodologiques mises en œuvre dans le cadre de l'ENSSAN 2025 permettent de produire des résultats robustes, fiables et pertinents pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et pour l'appui à la prise de décision.

1.3 Enquête communautaire et triangulation des données

En complément de l'enquête auprès des ménages, l'ENSSAN 2025 a intégré une enquête communautaire visant à collecter des informations qualitatives et contextuelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette composante joue un rôle essentiel dans la compréhension des dynamiques locales, l'interprétation des résultats quantitatifs et la validation de l'analyse IPC pour la période actuelle et la période projetée.

L'enquête communautaire a pour objectif principal de documenter l'environnement socio-économique, agricole, alimentaire et institutionnel dans lequel évoluent les ménages. Elle permet de recueillir des informations sur les conditions de production agricole, le fonctionnement des marchés, la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires, ainsi que sur les chocs récents affectant les communautés, tels que les aléas climatiques, les crises sécuritaires ou les perturbations économiques.

La collecte des données communautaires s'est appuyée sur des entretiens avec des informateurs clés au niveau local, notamment des autorités communautaires, des leaders locaux, des représentants d'organisations communautaires, des producteurs agricoles et des acteurs des marchés. Ces entretiens ont permis de croiser les perceptions locales avec les résultats issus de l'enquête ménages et d'enrichir l'analyse des facteurs structurels et conjoncturels de l'insécurité alimentaire.

Une attention particulière a été portée à la collecte d'informations sur la campagne agricole en cours, incluant les performances agricoles, les contraintes rencontrées par les producteurs, l'accès aux intrants, ainsi que les perspectives de production. Ces éléments sont essentiels pour l'analyse des moyens d'existence agricoles et pour l'anticipation de l'évolution de la situation alimentaire au cours des mois à venir.

L'enquête communautaire a également permis de documenter la situation des marchés locaux, notamment la disponibilité des produits alimentaires, l'évolution des prix, les flux commerciaux et les éventuelles perturbations affectant l'approvisionnement. Ces informations constituent un complément

indispensable à l'analyse de l'accès économique à la nourriture et à l'interprétation des indicateurs de consommation et de stratégies d'adaptation observés au niveau des ménages.

Les données issues de l'enquête communautaire ont été utilisées dans un cadre de triangulation avec les résultats de l'enquête ménages, les données secondaires disponibles et les informations contextuelles. Cette triangulation a permis de renforcer la cohérence et la crédibilité des analyses produites, en particulier dans le cadre de la classification IPC, où l'intégration de sources multiples constitue un principe méthodologique fondamental.

Enfin, les résultats de l'enquête communautaire ont contribué à l'identification des zones de préoccupation, à l'analyse des facteurs de risque pour la période projetée et à la formulation de recommandations opérationnelles adaptées aux réalités locales. L'articulation entre l'enquête ménages et l'enquête communautaire constitue ainsi un élément central du dispositif méthodologique de l'ENSSAN 2025.

1.3.1 Objectifs et couverture de l'enquête communautaire

L'enquête communautaire de l'ENSSAN 2025 vise à compléter les informations quantitatives issues de l'enquête auprès des ménages par des données qualitatives et contextuelles, permettant une meilleure compréhension des dynamiques locales de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle constitue un outil essentiel pour l'interprétation des résultats, l'identification des facteurs explicatifs de l'insécurité alimentaire et la validation de l'analyse IPC pour la période actuelle et la période projetée.

Les objectifs spécifiques de l'enquête communautaire sont de documenter les conditions de production agricole et d'élevage, le fonctionnement des marchés locaux, la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires, ainsi que les principaux chocs affectant les communautés. Elle permet également de recueillir des informations sur les stratégies communautaires mises en œuvre pour faire face aux crises, ainsi que sur les mécanismes institutionnels et communautaires de réponse.

L'enquête communautaire couvre l'ensemble des grandes régions retenues dans le plan d'échantillonnage de l'ENSSAN 2025, afin d'assurer une cohérence territoriale avec l'enquête ménages. Les sites d'enquête communautaire ont été sélectionnés de manière à représenter les principaux contextes géographiques, agroécologiques et socio-économiques, y compris les zones rurales agricoles, les zones urbaines et périurbaines, ainsi que les zones exposées à des chocs récurrents.

La sélection des communautés a tenu compte des zones de moyens d'existence et des strates agrégées définies dans le plan d'échantillonnage, afin de garantir une couverture des principaux profils de vulnérabilité observés au niveau national. Cette approche permet de renforcer la pertinence des informations collectées et leur articulation avec les résultats de l'enquête ménages.

L'enquête communautaire a été conçue pour fournir des informations exploitables à différents niveaux d'analyse, notamment au niveau national et par grandes régions. Elle contribue également à l'identification des zones de préoccupation et des facteurs de risque pour la période projetée, éléments clés pour l'élaboration des scénarios IPC et la formulation de recommandations opérationnelles.

1.3.2 Méthodes de collecte et types d'informateurs communautaires

La collecte des données communautaires dans le cadre de l'ENSSAN 2025 a reposé sur des méthodes qualitatives structurées, visant à recueillir des informations contextuelles fiables et pertinentes auprès d'acteurs disposant d'une connaissance approfondie des réalités locales. Cette approche permet de compléter les données quantitatives issues de l'enquête ménages et d'enrichir l'analyse des facteurs influençant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les données ont été collectées à travers des entretiens semi-structurés menés au niveau communautaire. Des guides d'entretien standardisés ont été utilisés afin d'assurer l'homogénéité des informations recueillies tout en laissant une marge de flexibilité permettant aux informateurs d'exprimer les spécificités locales. Les entretiens ont porté sur les conditions de production agricole et d'élevage, le fonctionnement des marchés, l'accès aux denrées alimentaires, les chocs récents et les stratégies de réponse observées au niveau communautaire.

Les informateurs communautaires ont été sélectionnés en raison de leur rôle et de leur connaissance des dynamiques locales. Ils incluent notamment des autorités locales, des leaders communautaires, des représentants d'organisations communautaires, des producteurs agricoles, des commerçants et des acteurs des marchés. Lorsque cela était pertinent, des représentants des services techniques locaux ont également été consultés afin de compléter les informations disponibles.

Une attention particulière a été accordée à la diversité des profils d'informateurs afin de capter une pluralité de points de vue et de limiter les biais liés à une source unique d'information. Cette diversité contribue à renforcer la crédibilité et la fiabilité des données communautaires collectées.

La collecte a été réalisée par des équipes formées spécifiquement aux méthodes d'entretien qualitatif et aux concepts clés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les équipes ont été encadrées par des superviseurs chargés de veiller au respect des procédures de collecte, à la qualité des informations recueillies et à la cohérence des données entre les différents sites.

Les informations issues des entretiens communautaires ont fait l'objet de synthèses structurées et ont été systématiquement croisées avec les résultats de l'enquête ménages et les données secondaires disponibles. Cette triangulation permet de valider les tendances observées, d'identifier les divergences éventuelles et d'améliorer la robustesse de l'analyse IPC.

1.3.3 Intégration des données communautaires dans l'analyse IPC et triangulation

Les données issues de l'enquête communautaire ont été intégrées de manière systématique dans l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et dans le processus de classification IPC de l'ENSSAN 2025. Cette intégration répond au principe fondamental de l'IPC, qui repose sur la triangulation de sources multiples afin de produire des analyses robustes et crédibles.

Les informations communautaires ont été mobilisées pour contextualiser et interpréter les résultats quantitatifs issus de l'enquête auprès des ménages. Elles ont notamment permis d'éclairer les tendances observées en matière de consommation alimentaire, de stratégies d'adaptation, de moyens d'existence et de chocs, en les reliant aux réalités locales telles que les performances agricoles, la disponibilité des denrées, les dynamiques de marché et les contraintes d'accès physique et économique à la nourriture.

Dans le cadre de l'analyse IPC de la période actuelle, les données communautaires ont contribué à l'appréciation de la gravité de l'insécurité alimentaire, en fournissant des éléments qualitatifs sur les conditions de vie des ménages, les mécanismes de réponse observés au niveau local et les facteurs structurels et conjoncturels influençant la situation alimentaire. Ces informations ont été utilisées pour renforcer la cohérence entre les indicateurs issus de l'enquête ménages et les observations de terrain.

Pour l'analyse de la période projetée, les données communautaires ont joué un rôle clé dans l'identification des facteurs de risque et des hypothèses d'évolution de la situation alimentaire. Les informations relatives aux perspectives agricoles, à l'évolution attendue des prix, aux risques climatiques et sécuritaires et aux capacités de réponse des communautés ont été intégrées dans l'élaboration des scénarios IPC, en complément des données quantitatives et des informations secondaires disponibles.

La triangulation des données a été réalisée en croisant systématiquement les résultats de l'enquête ménages, les informations communautaires et les données secondaires, conformément aux protocoles de l'IPC. Les divergences éventuelles entre les sources ont fait l'objet d'analyses approfondies afin d'en identifier les causes et d'ajuster l'interprétation des résultats lorsque cela était nécessaire.

L'intégration des données communautaires a également permis d'identifier des zones de préoccupation spécifiques et de mieux cibler les recommandations opérationnelles, en tenant compte des contextes locaux et des capacités de réponse existantes. Cette approche renforce la pertinence et l'utilité des résultats de l'ENSSAN 2025 pour l'appui à la prise de décision et la planification des interventions.

1.4 Approche d'analyse statistique, multivariée et IPC

L'analyse des données de l'ENSSAN 2025 repose sur une approche intégrée combinant des analyses statistiques descriptives, des méthodes multivariées et les cadres analytiques de la classification IPC. Cette approche vise à produire des résultats robustes, comparables et pertinents pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en tenant compte de la diversité des situations observées au niveau des ménages et des territoires.

Les analyses ont été réalisées à partir de l'échantillon analytique final, après application des pondérations d'échantillonnage et des ajustements liés au contrôle qualité. Toutes les estimations présentées dans le rapport tiennent compte du plan d'échantillonnage et des pondérations afin d'assurer la représentativité statistique des résultats au niveau national et par grandes régions.

1.4.1 Analyses descriptives

Les analyses descriptives constituent la première étape du traitement des données. Elles ont permis de produire des indicateurs clés relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des ménages, aux moyens d'existence, à la consommation alimentaire, aux stratégies d'adaptation, aux chocs et à la situation nutritionnelle. Ces analyses ont été réalisées de manière univariée et bivariée, en intégrant des désagrégations par sexe, milieu de résidence et grandes régions, afin de mettre en évidence les disparités et les groupes les plus vulnérables.

Les indicateurs standards utilisés dans le cadre de l'ENSSAN et de l'IPC, tels que le score de consommation alimentaire, l'échelle de l'insécurité alimentaire vécue, le score réduit de stratégies de survie et les indicateurs de moyens d'existence, ont été calculés conformément aux méthodologies reconnues et aux recommandations internationales.

1.4.2 Analyses multivariées et typologie des ménages

Afin d'approfondir la compréhension des profils de vulnérabilité et de dépasser les limites d'une lecture strictement géographique, l'ENSSAN 2025 a mobilisé des méthodes d'analyse multivariée. Ces méthodes ont permis d'explorer les relations entre un ensemble de variables économiques, alimentaires et sociales, et d'identifier des groupes de ménages présentant des caractéristiques similaires.

L'analyse des correspondances multiples a été utilisée comme méthode exploratoire pour analyser la structure des données et réduire la dimensionnalité des variables qualitatives. À partir des résultats de cette analyse, des méthodes de classification ont été appliquées afin de regrouper les ménages en profils homogènes. Cette typologie des ménages constitue un outil central de l'ENSSAN 2025, permettant de caractériser les différentes formes de vulnérabilité et d'orienter l'analyse et les recommandations.

Les résultats de l'analyse typologique ont été interprétés en lien avec les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et ont servi de base à l'identification de profils de ménages en insécurité alimentaire, ainsi qu'à l'élaboration de recommandations différencierées.

1.4.3 Analyse IPC de la période actuelle et de la période projetée

L'analyse IPC a été réalisée conformément aux protocoles et aux cadres analytiques établis, en combinant les résultats quantitatifs de l'enquête ménages, les informations issues de l'enquête communautaire et les données secondaires disponibles. L'analyse de la période actuelle repose sur l'évaluation conjointe des indicateurs de résultats et des facteurs contributifs de l'insécurité alimentaire, permettant de classer les populations selon les différentes phases IPC.

L'analyse de la période projetée s'appuie sur l'identification des facteurs de risque susceptibles d'affecter l'évolution de la situation alimentaire au cours des mois à venir. Elle intègre notamment les perspectives agricoles, l'évolution attendue des prix, les risques climatiques et sécuritaires, ainsi que les capacités de

réponse des ménages et des communautés. Les hypothèses retenues pour la période projetée ont été discutées et validées à travers un processus de triangulation des sources.

1.4.4 Triangulation et validation des résultats

L'ensemble des analyses a été conduit dans une logique de triangulation systématique des sources et des méthodes. Les résultats issus des analyses statistiques et multivariées ont été confrontés aux informations communautaires et aux données secondaires afin de renforcer la cohérence et la crédibilité des conclusions. Les divergences éventuelles ont fait l'objet d'analyses approfondies et d'ajustements interprétatifs lorsque cela était nécessaire.

Cette approche intégrée garantit que les résultats de l'ENSSAN 2025 reposent sur une base analytique solide et qu'ils peuvent être utilisés de manière fiable pour l'analyse IPC, la formulation de recommandations et l'appui à la prise de décision.

Par ailleurs, les résultats et les principales conclusions de l'analyse ont fait l'objet de séances de validation technique avec certains partenaires techniques et financiers. Ces échanges ont permis de discuter les choix méthodologiques, les hypothèses retenues et l'interprétation des résultats, et d'identifier des pistes d'amélioration pour les prochaines éditions de l'ENSSAN. Les recommandations formulées à l'issue de ce processus de validation contribueront à renforcer la qualité et la pertinence des analyses futures, notamment dans le cadre de l'ENSSAN 2026.

2 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU MENAGE

Ce chapitre présente les principales caractéristiques socio-démographiques des ménages enquêtés dans le cadre de l'ENSSAN 2025. L'analyse se concentre sur les éléments structurants qui influencent directement la vulnérabilité des ménages, notamment : le profil du chef de ménage, la composition interne du ménage, ainsi que les conditions d'accès aux services sociaux de base.

Ces indicateurs constituent des déterminants majeurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, car ils conditionnent la capacité des ménages à mobiliser des ressources, à accéder aux services essentiels et à faire face aux chocs économiques, environnementaux ou sécuritaires. Les résultats présentés ici permettent de caractériser avec précision les disparités régionales et les dynamiques sociales actuelles, fournissant ainsi des éléments essentiels pour la planification et le ciblage des interventions.

2.1 Caractéristiques des chefs de ménage

La présente section décrit le profil des chefs de ménage, acteur central dans l'organisation domestique et la gestion des ressources. Les caractéristiques retenues — sexe, âge, niveau d'instruction, statut matrimonial et type de ménage dirigé — influencent directement la structure familiale, les capacités économiques et les stratégies d'adaptation des ménages.

L'analyse de ces variables permet d'identifier les groupes sociodémographiques les plus exposés aux risques, notamment les ménages féminins, ceux dirigés par des personnes peu instruites ou en situation d'union instable. Ces informations constituent une base essentielle pour la compréhension des dynamiques internes des ménages et pour l'orientation des actions de sécurité alimentaire.

2.1.1 Sexe du chef de ménage

La répartition des chefs de ménage selon le sexe révèle un équilibre général au niveau national, avec 51,1 % de ménages dirigés par un homme contre 48,9 % par une femme. Toutefois, ces moyennes masquent d'importantes disparités géographiques.

Plusieurs départements présentent une forte prédominance de ménages dirigés par des femmes. C'est le cas du Nord-Ouest (59,2 %), du Nord (57,1 %), des Nippes (52,4 %) et des camps de déplacés (63,4 %). Ces proportions élevées peuvent être liées aux migrations masculines saisonnières ou internationales, aux ruptures d'union, ou encore à la mortalité masculine plus élevée dans certains contextes socioéconomiques.

À l'inverse, d'autres départements demeurent largement dominés par des chefs de ménage masculins, notamment la Grand'Anse (62,4 %), le Centre (55,3 %) et le Reste Ouest (56,1 %). Ces zones se caractérisent par des structures familiales plus traditionnelles et une moindre prévalence de ménages féminins responsables.

Les différences sont également marquées selon le milieu de résidence.

En zone rurale, la répartition est presque équilibrée (50,8 % hommes ; 49,2 % femmes). Les autres zones urbaines enregistrent une majorité de femmes responsables de ménage (52,8 %), tandis que la zone métropolitaine montre une tendance inverse avec 53,7 % de chefs masculins. Les camps de déplacés constituent une exception notable, avec près des deux tiers des ménages dirigés par des femmes, reflet d'une vulnérabilité sociale et économique accrue.

Ces résultats soulignent l'importance de considérer les spécificités régionales et les dynamiques migratoires dans l'analyse de la vulnérabilité des ménages et des stratégies de résilience.

Table 2: Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et le département

Département	Hommes (%)	Femmes (%)
National	51,1	48,9
Artibonite	49,8	50,2
Centre	55,3	44,7
Grand'Anse	62,4	37,6
Nippes	47,6	52,4
Nord	42,9	57,1
Nord-Est	47,7	52,3
Nord-Ouest	40,8	59,2
Reste Ouest	56,1	43,9
Sud	52,4	47,6
Sud-Est	50,7	49,3
Camps de déplacés	36,6	63,4
Zone métropolitaine	54,1	45,9

Source : ENSSAN 2025

2.1.2 Le chef de ménage : la structure par âge et par sexe

La distribution des chefs de ménage par groupe d'âge met en évidence la structure relativement jeune des ménages haïtiens. La pyramide des âges issue de l'ENSSAN 2025 révèle une concentration notable dans les tranches d'âge 25–49 ans, qui regroupent la majorité des responsables de ménage, hommes comme femmes. Cette configuration reflète la forte participation de la population active à la gestion des unités domestiques.

Dans les tranches d'âge les plus jeunes (15–24 ans), la proportion de chefs de ménage femmes est légèrement supérieure à celle des hommes. Cette surreprésentation féminine parmi les responsables de ménage jeunes peut être liée à plusieurs facteurs : maternité précoce, instabilité des unions, départ du conjoint, ainsi que la tendance de certaines jeunes mères à assumer rapidement des responsabilités domestiques.

Entre 25 et 49 ans, les hommes dominent progressivement la direction des ménages, particulièrement dans les groupes 35–39 ans, 40–44 ans et 45–49 ans, où les proportions masculines sont les plus élevées. Cette période correspond aux années de pleine activité économique et d'établissement des ménages

stables, ce qui explique la forte présence masculine. Toutefois, les femmes demeurent également significativement représentées dans ces tranches, indiquant une persistance des ménages féminins responsables, notamment dans les milieux urbains.

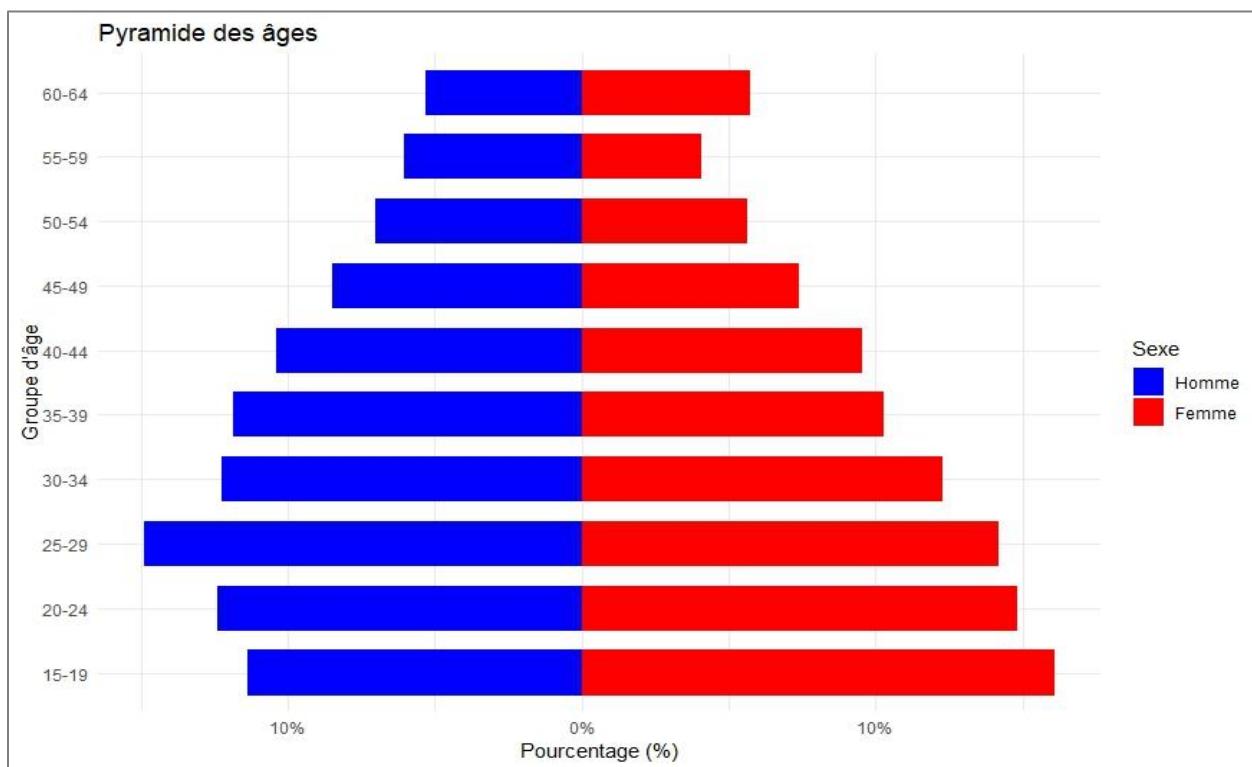
À partir de 50 ans, les différences de genre s'accentuent progressivement, mais on observe une remontée relative des femmes dans les tranches les plus âgées, notamment 60–64 ans. Ce phénomène s'explique par l'espérance de vie légèrement plus élevée des femmes, ainsi que par le veuvage plus fréquent dans ce groupe d'âge, ce qui conduit un nombre important de femmes âgées à assumer la tête du ménage.

Dans l'ensemble, la pyramide des âges met en évidence :

- Une prédominance des chefs de ménage en âge actif,
- Une responsabilité féminine plus fréquente chez les jeunes et les personnes âgées,
- Une prépondérance masculine dans les âges intermédiaires,
- Une structure qui reflète les dynamiques migratoires, les ruptures d'union et les situations économiques des ménages.

La composition par âge constitue ainsi un élément central pour cibler les interventions sociales, sanitaires et nutritionnelles, puisque les besoins d'un ménage dirigé par une jeune femme, un homme en âge actif ou une personne âgée diffèrent largement.

Figure 1 : Pyramide des âges et des sexes du chef de ménage



Source : ENSSAN 2025

2.1.3 Niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction des chefs de ménage constitue un déterminant essentiel du bien-être des ménages, influençant directement l'accès à l'information, l'emploi, les revenus et la capacité à adopter des pratiques favorables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les résultats de l'ENSSAN 2025 indiquent qu'au niveau national, la majorité des chefs de ménage ont un niveau d'instruction allant du primaire incomplet au secondaire incomplet, alors que les niveaux supérieurs restent faiblement représentés.

Sur l'ensemble du territoire, la proportion de ménages dirigés par des personnes sans instruction demeure élevée et se caractérise par une large domination féminine : 61,2 % des chefs de ménage non instruits sont des femmes, contre seulement 38,8 % d'hommes. Cette situation reflète les inégalités structurelles d'accès à l'éducation, surtout dans les zones rurales et parmi les générations plus âgées.

Les niveaux primaires et secondaires présentent une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes, bien que les hommes demeurent légèrement majoritaires dans les niveaux primaires complets (52,4 %) et secondaire incomplet (52,6 %). Cela suggère que les cohortes plus jeunes ont bénéficié d'un accès à l'éducation plus homogène entre les sexes.

En revanche, l'écart se creuse significativement aux niveaux supérieurs. Les chefs de ménage ayant un niveau universitaire — incomplet ou complet — sont très majoritairement des hommes :

- Université incomplète : 73,5 % hommes ; 26,5 % femmes
- Université complète : 60 % hommes ; 40 % femmes

Ces proportions témoignent de barrières persistantes limitant la progression des femmes dans le système éducatif, notamment en raison des responsabilités domestiques, des mariages précoces, de la réduction de la mobilité et de l'insécurité.

L'analyse par département (section suivante) montre que ces tendances nationales masquent des disparités territoriales importantes : certains départements ruraux ou enclavés présentent une concentration de chefs de ménage peu instruits, renforçant leur vulnérabilité socio-économique, tandis que les zones urbaines et la zone métropolitaine concentrent davantage de ménages dont les responsables sont instruits.

Table 3 : Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction et le sexe

Niveau d'instruction	Hommes (%)	Femmes (%)
Aucun	38,8	61,2
Primaire incomplet	51,1	48,9
Primaire complet	52,4	47,6
Secondaire incomplet	52,6	47,4
Secondaire complet	66,7	33,3
Université incomplète	73,5	26,5
Université complète	60,0	40,0

Source : ENSSAN 2025

2.1.4 Statut matrimonial du chef de ménage

Le statut matrimonial des chefs de ménage constitue un indicateur essentiel pour comprendre la configuration sociale des ménages haïtiens, leur vulnérabilité potentielle et leur capacité d'adaptation face aux chocs. Les données de l'ENSSAN 2025 montrent qu'au niveau national, les chefs de ménage vivent majoritairement en union ou en situation d'union instable, traduisant la prédominance des formes familiales non institutionnalisées dans le pays.

Au niveau national, 34,0 % des chefs de ménage vivent en concubinage, ce qui représente la situation matrimoniale la plus fréquente. Cette proportion élevée témoigne de la persistance du modèle d'union libre, souvent lié à des contraintes économiques, aux obstacles administratifs à la légalisation des unions ou à des normes socioculturelles propres à certaines régions du pays.

Les personnes mariées représentent 24,3 % des chefs de ménage, une proportion inférieure à celle des unions libres. Les départements du Centre (31,5 %), du Nord (25,6 %) et du Sud-Est (28,8 %) montrent une présence plus marquée des unions légales, suggérant une plus grande formalisation des relations conjugales dans ces zones.

Le veuvage concerne 15,9 % des chefs de ménage, avec des proportions particulièrement élevées dans les Nippes (15,4 %) et le Sud-Est (24,0 %). Le veuvage féminin est particulièrement visible dans les zones touchées par des migrations masculines, une mortalité masculine plus élevée ou des conditions de vie difficiles.

Les séparations ou divorces concernent 11,5 % des chefs de ménage. Ce taux atteint 22,1 % dans les Nippes, révélant un niveau de rupture d'union nettement supérieur à la moyenne nationale.

Enfin, 14,2 % des chefs de ménage sont célibataires, avec une représentation plus élevée dans les zones urbaines et dans le département du Nord-Est (20,0 %).

L'analyse départementale met en évidence des contextes familiaux très contrastés :

- Les camps de déplacés concentrent le niveau de concubinage le plus élevé du pays (56,5 %) et un faible taux de mariage (5,7 %), traduisant une forte instabilité familiale associée aux crises sécuritaires, politiques et environnementales.
- Le Centre et le Nord-Ouest présentent des unions plus stabilisées (mariage + concubinage), mais aussi des niveaux non négligeables de veuvage et de séparation.
- Les Nippes et le Sud affichent des structures familiales plus fragiles, avec des niveaux élevés de ménages séparés et monoparentaux (voir section 2.1.5).

Ces dynamiques matrimoniales influencent directement la structure du ménage, le niveau d'instruction, la charge économique supportée par les femmes et les niveaux de vulnérabilité observés dans les différentes régions du pays.

Table 4 : Répartition des chefs de ménage selon le statut matrimonial et le département

Département	Célibataire	Veuf/Veuve	Séparé/Divorcé	Concubinage	Marié
National	14,2	15,9	11,5	34,0	24,3
Artibonite	11,4	16,6	9,5	34,8	27,7
Centre	14,4	10,6	5,8	37,7	31,5
Grand'Anse	13,1	15,2	9,7	40,1	21,9
Nippes	9,9	15,4	22,1	30,8	21,7
Nord	17,8	18,6	11,8	26,3	25,6
Nord-Est	20,0	16,8	10,2	31,5	21,6
Nord-Ouest	15,0	15,2	7,1	32,4	30,3
Reste Ouest	15,4	13,8	11,2	39,1	20,5
Sud	15,9	13,7	14,9	32,7	22,7
Sud-Est	12,1	24,0	8,7	26,4	28,8
Camps déplacés	8,7	13,3	15,8	56,5	5,7
Zone métropolitaine	14,5	15,4	14,5	35,3	20,3

Source : ENSSAN 2025

2.1.5 Types de ménages dirigés par les chefs de ménage

La typologie des ménages permet de mieux comprendre les dynamiques internes des familles haïtiennes, la répartition des responsabilités, ainsi que les facteurs de vulnérabilité auxquels les différents types de ménages sont confrontés. Les données de l'ENSSAN 2025 montrent que la structure familiale haïtienne demeure marquée par une prédominance des ménages biparentaux, mais aussi par une proportion significative de ménages monoparentaux, en particulier féminins.

Au niveau national, les ménages biparentaux représentent 58,3 % de l'ensemble, ce qui confirme le modèle familial dominant, surtout dans les zones rurales. Toutefois, la proportion importante de ménages monoparentaux dirigés par des femmes sans support du conjoint (19,9 %) constitue un signal fort en matière de vulnérabilité socio-économique. Ces ménages sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire, aux faibles revenus, à l'instabilité du logement et aux difficultés d'accès aux services sociaux de base.

Les ménages monoparentaux dirigés par un homme sans support représentent 3,8 %, une proportion beaucoup plus faible, traduisant des dynamiques distinctes dans les rôles parentaux et les responsabilités domestiques.

Les ménages autosuffisants (ou ménages singleton) constituent 7,5 % de la population. Ils incluent souvent des personnes âgées vivant seules, des jeunes travailleurs urbains, mais aussi des individus en situation de rupture familiale. Une analyse départementale met en lumière, quant à elle, des contrastes significatifs :

- *Les ménages monoparentaux féminins sans support sont particulièrement élevés dans les zones suivantes :*
 - Reste Ouest (25,6 %)
 - Sud (24,0 %)
 - Nippes (23,7 %)

- Nord-Est (20,8 %)
Ces zones cumulent souvent des facteurs aggravants tels que la pauvreté, le chômage, le coût élevé de la vie ou la migration masculine.
- *Les ménages biparentaux dépassent 60 % dans des départements tels :*
 - Le Centre (69,1 %)
 - Le Nord-Ouest (62,8 %)
 - L'Artibonite (62,5 %)
 - La Grand'Anse (62,0 %)

Cela traduit une structure familiale plus traditionnelle et plus stable dans ces départements.

- *Les ménages singletons sont particulièrement présents dans :*
 - Le Nord (14,8 %)
 - Le Centre (11,2 %)
 - Le Sud-Est (10,4 %)

Ce phénomène peut être lié à des dynamiques d'urbanisation, de migration ou de vieillissement.

- Les camps de déplacés, quant à eux, montrent une configuration atypique avec :
 - Une part importante de ménages féminins sans support (25,1 %)
 - et une proportion relativement faible de ménages biparentaux (62,2 %)

Ces tendances reflètent les ruptures familiales et les contraintes associées aux déplacements forcés.

Table 5 : Répartition (%) des types de ménages selon le département

Département	Ménage biparental	Mono homme avec support	Mono femme avec support	Mono homme sans support	Mono femme sans support	Singleton
National	58.3	2.0	8.5	3.8	19.9	7.5
Artibonite	62.5	0.5	9.2	3.3	16.8	7.7
Centre	69.1	1.5	6.3	2.1	9.8	11.2
Grand'Anse	62.0	2.8	4.1	7.5	19.0	4.5
Nippes	52.5	3.4	9.3	5.9	23.7	5.1
Nord	51.9	1.4	8.6	5.5	17.8	14.8
Nord-Est	53.0	2.5	11.9	3.7	20.8	8.1
Nord-Ouest	62.8	1.5	10.4	2.9	18.3	4.1
Reste Ouest	59.6	1.2	4.4	3.6	25.6	5.6
Sud	55.5	1.7	9.4	5.0	24.0	4.4
Sud-Est	55.2	2.8	12.3	3.0	16.3	10.4
Camps déplacés	62.2	1.1	6.9	2.1	25.1	2.6
Zone métropolitaine	55.6	3.3	8.7	3.3	22.9	6.1

Source : ENSSAN 2025

2.2 Structure du ménage

La structure du ménage constitue un indicateur déterminant pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La taille des ménages, la composition par âge et par sexe, la scolarisation des enfants et la présence de personnes vulnérables — notamment les personnes handicapées ou déplacées — influencent directement la capacité des ménages à générer des revenus, à répartir les ressources et à faire face aux chocs. L'examen de ces composantes permet d'identifier les profils de ménages les plus exposés à des contraintes économiques et sociales, ainsi que les disparités territoriales qui caractérisent le contexte haïtien

2.2.1 Taille du ménage

La taille du ménage constitue un indicateur clé pour comprendre la pression exercée sur les ressources domestiques, la charge économique supportée par les membres actifs et les besoins en services sociaux de base. Selon l'ENSSAN 2025, la taille moyenne des ménages en Haïti est de 4,6 personnes, confirmant une relative stabilité dans la structure familiale haïtienne au cours de la dernière décennie.

Cependant, cette moyenne nationale masque des disparités marquées entre départements et milieux de résidence.

Les ménages les plus nombreux se retrouvent principalement dans les départements du Nord-Ouest (5,3 personnes), du Nord-Est (5,0), du Sud (5,0) et de la Grand'Anse (5,0). Ces zones, souvent rurales ou difficilement accessibles, se caractérisent par des configurations familiales élargies, une forte présence d'enfants et une moindre mobilité résidentielle. Ces structures peuvent faciliter la mutualisation des ressources mais alourdissent également les besoins alimentaires et sanitaires.

À l'inverse, les tailles les plus faibles sont observées dans la zone métropolitaine (4,3 personnes) et dans les camps de déplacés (4,2). Dans la zone urbaine dense, la taille réduite reflète la fragmentation des unités familiales, l'individualisation des ménages et les coûts élevés de logement. Dans les camps, elle s'explique davantage par des ruptures familiales, des déplacements forcés et une recomposition instable des ménages.

L'analyse par milieu montre que les ménages ruraux sont en moyenne plus grands (4,7 personnes) que ceux des autres milieux urbains (4,4 personnes) ou métropolitains (4,3 personnes). Les ménages urbains, davantage soumis aux contraintes économiques et au manque d'espace, tendent à se structurer en unités plus petites et plus nucléaires.

Ces différences de taille influencent directement les stratégies de survie des ménages :

- Les grandes unités familiales disposent souvent d'une main-d'œuvre interne plus importante mais doivent répartir des ressources limitées sur un plus grand nombre de personnes.
- Les ménages plus petits peuvent présenter une meilleure capacité d'ajustement économique, mais disposent d'un filet de soutien familial plus réduit.

Le milieu rural demeure l'espace où la taille des ménages est la plus élevée, reflétant des modèles familiaux plus traditionnels et une moindre mobilité résidentielle. Ces ménages sont susceptibles de supporter une charge économique plus importante, notamment en matière de scolarisation, de santé et d'alimentation.

La pyramide des âges montre une proportion significative d'enfants et de jeunes (moins de 20 ans), ce qui permet d'inférer un ratio de dépendance élevé dans une grande partie des ménages haïtiens.

Bien que le calcul exact nécessite les données du ménage par âge, les proportions observées suggèrent que pour 100 personnes en âge actif (15–64 ans), il peut y avoir entre 65 et 80 personnes dépendantes, selon les départements.

Un ratio de dépendance élevé implique :

- Une pression accrue sur les chefs de ménage, principalement ceux ayant de faibles revenus.
- Une moindre capacité d'épargne et d'investissement dans l'alimentation, la santé et l'éducation.
- Un risque plus élevé d'insécurité alimentaire chronique, particulièrement dans les ménages ruraux et les ménages féminins.
- Une plus grande vulnérabilité aux chocs, les ressources disponibles étant rapidement diluées entre de nombreux membres.

Les ménages de grande taille situés dans les départements ruraux ou enclavés (Nord-Ouest, Nord-Est, Grand'Anse) cumulent ainsi deux facteurs de vulnérabilité : une charge démographique importante et un accès limité aux services essentiels. À l'inverse, des tailles plus réduites — comme observé dans la zone métropolitaine et les camps de déplacés — traduisent souvent une dynamique de rupture familiale et de mobilité contrainte, avec d'autres formes de vulnérabilité : isolement, instabilité résidentielle, faible protection sociale.

Table 6 : Taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence

Département / Milieu	Taille moyenne du ménage
National	4,6
Artibonite	4,6
Centre	4,7
Grand'Anse	5,0
Nippes	4,8
Nord	4,4
Nord-Est	5,0
Nord-Ouest	5,3
Reste Ouest	4,6
Sud	5,0
Sud-Est	4,4
Camps de déplacés	4,2
Zone métropolitaine	4,3
Milieu rural	4,7
Autres villes urbaines	4,4
Zone métropolitaine	4,3
Camps de déplacés	4,2

Source : ENSSAN 2025

2.2.2 Répartition des membres du ménage par groupe d'âge et sexe

La structure par âge des membres du ménage constitue un déterminant clé de la vulnérabilité socioéconomique, en particulier dans les contextes où la capacité productive dépend fortement de la taille et de la composition du ménage. La pyramide des âges issue de l'ENSSAN 2025 révèle une population majoritairement jeune, caractérisée par une forte proportion d'enfants et de jeunes adultes, et une base démographique large. Ce profil démographique influence directement les besoins alimentaires, éducatifs et sanitaires des ménages, ainsi que leur capacité à faire face aux chocs économiques.

a.- Analyse de la structure d'âge et du sexe

La proportion d'hommes (51,2 %) et de femmes (48,8 %) dans la population des ménages est globalement équilibrée. Toutefois, certaines tranches d'âge présentent des contrastes :

- Chez les adolescents et jeunes adultes (15–24 ans), les femmes sont légèrement plus nombreuses, ce qui peut être lié à des dynamiques de mobilité masculine, mais aussi à des responsabilités domestiques assignées plus tôt aux jeunes filles.
- Entre 25 et 49 ans, les hommes dominent, reflétant la présence des groupes en âge productif, essentiels pour soutenir économiquement le ménage.
- Après 60 ans, la proportion de femmes augmente de nouveau (54,2 %), traduisant une plus grande longévité féminine et un veuvage plus fréquent chez les femmes âgées.

b.- Ratio de dépendance

La structure par âge permet d'estimer un indice de dépendance potentielle, défini comme le ratio entre la population non active (moins de 15 ans et plus de 60 ans) et la population en âge actif (15–59 ans). Même si les données complètes ne sont pas détaillées ici, la pyramide montre clairement :

- Une forte proportion de jeunes (15–29 ans),
- Une part non négligeable de personnes âgées (60+ ans),
- Une base relativement étroite des âges moyens avancés.

Cela implique une charge économique importante pour les groupes 25–49 ans qui doivent subvenir aux besoins d'un nombre élevé de dépendants (enfants, adolescents, personnes âgées). Cette structure démographique est caractéristique des ménages exposés à des vulnérabilités multiples : scolarisation, dépenses de santé, insécurité alimentaire, et difficultés à accumuler des actifs.

c.- Implications socioéconomiques

La composition d'âge observée en 2025 entraîne plusieurs implications clés :

- Une pression sur les ressources économiques du ménage : un nombre élevé de jeunes dépendants augmente la charge financière et réduit la capacité d'épargne.
- Une demande accrue en services sociaux : éducation, santé maternelle et infantile, nutrition des jeunes enfants.
- Une vulnérabilité accrue en cas de choc : les ménages avec forte dépendance démographique ont moins de marge pour absorber les hausses de prix, les pertes de revenus ou les catastrophes naturelles.
- Une dynamique de genre : la surreprésentation féminine chez les plus jeunes et les plus âgés traduit une double fragilité (responsabilités domestiques précoce + précarité en vieillesse)

Table 7: La structure par âge et sexe et ses implications socioéconomiques

Groupe d'âge	Hommes (%)	Femmes (%)	Interprétation rapide
15–19 ans	45,1	54,9	Jeunes dépendants, davantage de filles présentes au foyer
20–24 ans	48,7	51,3	Transition vers l'âge actif, migration masculine possible
25–29 ans	52,6	47,4	Entrée en activité économique
30–34 ans	49,2	50,8	Équilibre relatif, âge de parentalité
35–39 ans	56,0	44,0	Forte responsabilité économique masculine
40–44 ans	52,0	48,0	Stabilité familiale maximale
45–49 ans	56,6	43,4	Poids économique élevé dans le ménage
50–54 ans	55,2	44,8	Déclin progressif de la population active
55–59 ans	57,2	42,8	Pré-retraite, vulnérabilité croissante
60–64 ans	45,8	54,2	Vieillissement, forte dépendance féminine

Source : ENSSAN 2025

2.2.3 Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le département

La scolarisation des enfants constitue un indicateur clé pour apprécier les capacités futures des ménages et les perspectives de mobilité sociale à moyen et long terme. Les résultats de l'ENSSAN 2025 montrent que la fréquentation scolaire des enfants est étroitement liée au niveau d'instruction du chef de ménage et au contexte territorial, mettant en évidence des barrières structurelles persistantes dans l'accès à l'éducation.

Au niveau national, les enfants issus de ménages dirigés par des chefs peu ou pas instruits sont largement surreprésentés dans les niveaux scolaires inférieurs. Environ 21,1 % des enfants scolarisés proviennent de ménages dont le chef n'a jamais fréquenté l'école, tandis que 29,1 % sont issus de ménages où le chef n'a pas complété le cycle primaire. À mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la

proportion d'enfants concentrés dans les niveaux scolaires de base diminue sensiblement, traduisant un effet intergénérationnel marqué de l'éducation.

Les ménages dirigés par des chefs ayant complété le secondaire ou disposant d'un niveau universitaire demeurent minoritaires dans l'échantillon. Toutefois, ils se distinguent par une probabilité plus élevée d'avoir des enfants scolarisés à des niveaux d'enseignement plus avancés, en particulier dans les zones urbaines et la zone métropolitaine, où l'offre éducative est plus diversifiée et plus accessible.

L'analyse par département révèle des disparités territoriales importantes. Les départements les plus enclavés, notamment la Grand'Anse, le Sud-Est et le Nord-Est, concentrent les proportions les plus élevées d'enfants inscrits dans les niveaux scolaires inférieurs, traduisant un cumul de contraintes économiques, géographiques et institutionnelles. À l'inverse, les départements des Nippes, du Sud et du Centre présentent une distribution plus équilibrée des niveaux scolaires, bien que la progression vers les niveaux secondaires complets et supérieurs demeure limitée.

Les camps de déplacés présentent un profil particulier. Ils se caractérisent par une forte proportion d'enfants inscrits au secondaire incomplet (36,3 %) et une part non négligeable d'enfants ayant atteint le secondaire complet (26,9 %). Cette configuration reflète la présence d'une population majoritairement jeune, en âge scolaire, dont les parcours éducatifs ont été perturbés par le déplacement, mais qui disposait, avant celui-ci, d'un niveau d'instruction relativement plus élevé que la moyenne nationale.

La zone métropolitaine se distingue par une concentration plus élevée d'enfants atteignant les niveaux secondaire et universitaire par rapport au reste du pays, traduisant un avantage éducatif structurel propre aux milieux urbains centraux. Cette situation reflète une meilleure disponibilité des infrastructures scolaires, une offre éducative plus diversifiée et des opportunités accrues de poursuite des études.

Des disparités marquées apparaissent également selon le milieu de résidence. En milieu rural, plus d'un quart des enfants (27,1 %) sont issus de ménages dirigés par des chefs non instruits, et la majorité des enfants demeure concentrée dans les niveaux d'enseignement de base. Cette configuration traduit une pauvreté multidimensionnelle persistante, combinant des contraintes économiques, une offre éducative limitée et une faible capacité des ménages à soutenir la scolarisation au-delà des premiers cycles.

Dans les autres zones urbaines, la distribution des enfants selon le niveau d'instruction montre une progression plus marquée vers les niveaux secondaires. Cette situation suggère une accessibilité physique accrue à l'école par rapport au milieu rural. Toutefois, les contraintes financières demeurent importantes, limitant la capacité de certains ménages à assurer une continuité scolaire jusqu'aux niveaux les plus élevés.

En comparaison, la zone métropolitaine présente une surreprésentation des enfants aux niveaux secondaire et supérieur, confirmant l'existence d'un avantage structurel lié à la concentration des établissements scolaires, à la qualité relative des infrastructures éducatives et à un environnement économique offrant davantage d'opportunités éducatives.

La scolarité des enfants a des implications socioéconomiques. Elle est un indicateur clé pour comprendre :

- La reproduction intergénérationnelle de la pauvreté,
- Les capacités futures de résilience du ménage,
- L'accès à l'emploi et la mobilité sociale,
- La vulnérabilité alimentaire, fortement associée au faible niveau d'instruction,
- Les obstacles structurels auxquels sont confrontées les familles rurales.

Les ménages dont le chef est peu instruit cumulent souvent d'autres facteurs de vulnérabilité : faible revenu, instabilité matrimoniale, charge familiale élevée, accès limité aux services de base. Ils sont donc prioritaires pour les interventions en éducation, en nutrition et en protection sociale.

Table 8 : Scolarisation des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le département

Département	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplet	Secondaire complet	Univ. incomplet	Univ. complet
National	21.1	29.1	8.6	26.1	9.2	2.1	3.9
Artibonite	27.4	28.7	11.7	23.3	6.3	0.5	2.1
Centre	29.1	33.8	11.4	16.3	4.2	1.8	3.4
Grand'Anse	39.9	30.7	4.1	21.6	1.2	0.9	1.6
Nippes	20.9	25.6	11.9	28.9	7.3	2.3	3.0
Nord	15.6	30.3	9.9	26.5	8.7	1.8	7.3
Nord-Est	29.0	31.2	8.3	17.2	7.3	1.3	5.7
Nord-Ouest	23.9	31.8	11.2	24.7	4.7	2.8	0.9
Reste Ouest	24.3	30.3	10.3	27.1	5.1	0.5	2.4
Sud	16.9	37.7	6.5	30.1	3.4	0.9	4.5
Sud-Est	34.4	31.2	5.4	21.8	5.9	0.8	0.5
Camps déplacés	5.3	19.1	8.8	36.3	26.9	1.2	2.5
Zone métropolitaine	6.5	23.4	5.0	32.1	20.8	5.4	6.9

Source : ENSSAN 2025

2.2.4 Personnes handicapées dans le ménage selon le type de ménage

La compréhension des mécanismes de vulnérabilité au sein des ménages nécessite d'examiner non seulement leur structure démographique et leur niveau de scolarisation, mais également la présence de groupes spécifiques ayant des besoins particuliers. Parmi ceux-ci, les personnes handicapées représentent un facteur déterminant pouvant modifier la répartition des ressources, la capacité économique du ménage et son niveau d'exposition aux risques. L'analyse qui suit permet ainsi d'évaluer la distribution des personnes handicapées selon le type de ménage et le milieu de résidence, afin d'identifier les configurations familiales les plus susceptibles de cumuler des contraintes structurelles.

La présence de personnes handicapées au sein des ménages constitue un facteur majeur de vulnérabilité socioéconomique. Elle influence directement la capacité du ménage à assurer une activité génératrice de revenus, à accéder aux services essentiels et à maintenir un niveau adéquat de bien-être. Les données de

l'ENSSAN 2025 montrent que la répartition des personnes handicapées varie fortement selon le type de ménage et selon les caractéristiques territoriales, révélant des structures de prise en charge contrastées.

Au niveau national, 61 % des personnes handicapées vivent dans des ménages biparentaux, ce qui reflète une capacité plus importante de partage des responsabilités au sein du foyer. Cependant, une proportion élevée réside dans des ménages monoparentaux dirigés par des femmes sans support du conjoint (21,7 %). Cette configuration demeure particulièrement préoccupante, car elle associe souvent faible revenu, surcharge domestique et contraintes d'accès aux services spécialisés.

Les ménages monoparentaux dirigés par des hommes sans support représentent 4,9 % des cas, tandis que les ménages singleton regroupent 4,4 % des personnes handicapées. Ces derniers constituent un groupe particulièrement vulnérable, souvent confronté à une autonomie réduite et à l'absence d'un réseau de soutien immédiat.

Les zones rurales affichent une structure relativement similaire au profil national, avec une forte concentration dans les ménages biparentaux (60 %) mais également une proportion élevée de personnes handicapées vivant dans des ménages féminins sans support (21,8 %). Le manque de services spécialisés et la pauvreté structurelle accentuent la vulnérabilité de ces ménages.

Dans les autres zones urbaines, on observe une répartition plus marquée dans les ménages monoparentaux dirigés par des hommes sans support (10,7 %), traduisant peut-être une mobilité familiale plus instable, tandis que les ménages singleton représentent 7,6 %, le niveau le plus élevé parmi les milieux étudiés.

Les camps de déplacés présentent une configuration familiale particulière, marquée par une recomposition des structures de ménage liée aux déplacements forcés. Près de 62 % des personnes y vivent dans des ménages biparentaux, tandis que 27,4 % appartiennent à des ménages féminins sans support. La proportion de ménages singletons y demeure très faible. Cette configuration traduit à la fois les ruptures familiales induites par les crises et les dynamiques d'organisation communautaire propres aux contextes d'urgence, dans lesquels les ménages tendent à se regrouper pour faire face aux contraintes matérielles et sociales.

Au-delà du cas spécifique des camps de déplacés, l'analyse met en évidence d'importantes disparités territoriales dans la structure des ménages. Le département du Centre présente la proportion la plus élevée de personnes handicapées vivant dans des ménages biparentaux (71,8 %), suggérant l'existence de réseaux de soutien familial relativement plus solides dans ce territoire. À l'inverse, le Nord-Est enregistre la plus forte proportion de ménages monoparentaux dirigés par des femmes avec support (22,7 %), révélant des arrangements familiaux complexes, souvent liés à la migration, à la séparation des conjoints ou à la recomposition des ménages.

Les départements des Nippes et du Reste Ouest se distinguent par des niveaux particulièrement élevés de ménages féminins sans support, atteignant respectivement 27 % et 33,6 %. Ces configurations constituent des indicateurs forts de vulnérabilité structurelle, en raison de la concentration des responsabilités économiques et sociales sur les femmes, souvent dans des contextes de ressources limitées.

Enfin, le Nord et le Centre concentrent les proportions les plus élevées de ménages singletons, avec respectivement 10,2 % et 9,7 %. Ces ménages sont fréquemment associés à des situations d'isolement

social, de vieillissement ou de rupture des solidarités familiales, susceptibles d'accroître la vulnérabilité face aux chocs économiques et alimentaires.

Table 9 : Répartition des personnes handicapées selon le type de ménage et le département

Département	Biparental	Mono support	H.	Mono support	F.	Mono H. sans support	Mono F. sans support	Singleton support
National	61.0	1.7	6.4	4.9		21.7	4.4	
Artibonite	63.9	1.0	6.3	3.5		17.7	7.6	
Centre	71.8	1.7	5.4	9.8		1.7	9.7	
Grand'Anse	63.8	3.0	4.7	6.9		20.0	1.6	
Nippes	49.6	4.9	10.2	5.2		27.0	3.1	
Nord	56.5	4.1	2.2	7.4		19.6	10.2	
Nord-Est	40.6	3.5	22.7	2.9		19.5	10.7	
Nord-Ouest	52.2	—	13.1	2.6		28.1	4.0	
Reste Ouest	60.0	—	1.7	1.7		33.6	2.9	
Sud	58.3	1.8	10.5	3.4		25.4	0.6	
Sud-Est	62.0	—	14.5	1.4		14.1	8.0	
Camps déplacés	62.0	0.9	7.5	1.3		27.4	0.9	
Zone métropolitaine	66.6	1.5	3.1	7.2		21.6	—	

Source : ENSSAN 2025

2.2.5 Personnes déplacées et personnes accueillies dans le ménage

Les dynamiques de déplacement interne et d'accueil de personnes migrantes constituent des indicateurs importants de vulnérabilité sociale et économique. Elles influencent directement la charge démographique des ménages, leur niveau de dépendance et la pression exercée sur les ressources disponibles. Les résultats de l'ENSSAN 2025 mettent en évidence une présence non négligeable de personnes déplacées au sein des ménages, ainsi que des pratiques d'accueil qui varient selon les départements et les contextes socio-territoriaux.

Au niveau national, la répartition des personnes déplacées selon le sexe est relativement équilibrée (49,8 % hommes ; 50,2 % femmes). Cependant, plusieurs régions présentent une surreprésentation féminine parmi les déplacés accueillis dans les ménages, notamment dans :

- Le Nord (57,4 % femmes)
- Le Nord-Ouest (55,5 %)
- La Zone métropolitaine de Port-au-Prince (55,1 %)
- Le Sud-Est (54,0 %)
- Les Camps de déplacés (54,5 %)

Cette féminisation des déplacés reflète souvent l'impact des crises sécuritaires, des migrations masculines, ou encore de la désintégration des unités familiales dans les zones les plus touchées par l'insécurité.

Table 10 : Répartition (%) des personnes déplacées selon le sexe et le département

Département	Hommes (%)	Femmes (%)
National	49.8	50.2
Artibonite	54.2	45.8
Centre	56.8	43.2
Grand'Anse	51.4	48.6
Nippes	56.0	44.0
Nord	42.6	57.4
Nord-Est	45.0	55.0
Nord-Ouest	44.5	55.5
Reste Ouest	56.3	43.7
Sud	52.7	47.3
Sud-Est	46.0	54.0
Camps déplacés	45.5	54.5
Zone métropolitaine	44.9	55.1

Source : ENSSAN 2025

Les données montrent que 93,3 % des ménages n'accueillent actuellement aucune personne déplacée ou rapatriée. Toutefois, 6,1 % des ménages déclarent héberger des personnes en provenance d'une autre commune ou d'un autre quartier, principalement dans :

- La Grand'Anse (11,1 %)
- Le Reste Ouest (9,8 %)
- La Zone métropolitaine (8,3 %)
- Les Nippes (8,5 %)

Table 11 : Répartition (%) des ménages selon qu'ils déclarent avoir accueilli des personnes déplacées

Département	Oui, venant de l'étranger	Oui, venant d'une autre commune/quartier	Non
National	0.6	6.1	93.3
Artibonite	0.0	3.7	96.3
Centre	0.4	4.6	95.0
Grand'Anse	—	11.1	88.9
Nippes	—	8.5	91.5
Nord	1.9	4.4	93.7
Nord-Est	1.9	7.0	91.1
Nord-Ouest	0.3	3.8	95.9
Reste Ouest	1.7	9.8	88.5
Sud	0.3	5.7	94.0
Sud-Est	0.3	1.6	98.1
Camps déplacés	—	6.3	93.7
Zone métropolitaine	0.1	8.3	91.6

Source : ENSSAN 2025

Ces taux reflètent une pression importante exercée sur les ménages urbains et périurbains, où les déplacements forcés sont plus fréquents en raison de l'insécurité ou de chocs environnementaux.

L'accueil de personnes venant de l'étranger reste marginal (0,6 % au niveau national), mais plus visible dans certains départements comme le Nord et le Nord-Est, en lien avec les retours migratoires.

c.- Implications socio-économiques

L'accueil de personnes déplacées influence directement :

- La charge économique du ménage (dépenses alimentaires et non alimentaires),
- La surcharge résidentielle,
- La pression sur les services de base (eau, assainissement, électricité),
- Les risques accrus d'insécurité alimentaire,
- La modification des stratégies de survie (entraide, partage des ressources, mobilité).

Dans les camps de déplacés, la présence élevée de personnes en situation d'instabilité se traduit par une fragilité structurelle accrue, caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et par une capacité réduite à absorber de nouveaux chocs.

L'analyse combinée des personnes déplacées et des pratiques d'accueil met ainsi en lumière des dynamiques de solidarité, mais aussi les tensions importantes qui pèsent sur les ménages les plus vulnérables, en particulier dans les zones urbaines et les départements affectés par la violence ou les déplacements forcés.

2.3 Caractéristiques des services de base du ménage

L'accès aux services de base, en particulier à l'eau potable, au traitement de l'eau et aux installations sanitaires, constitue un déterminant majeur du bien-être, de la santé publique et de la sécurité alimentaire des ménages. La qualité et la disponibilité de ces services influencent directement l'exposition des ménages aux maladies hydriques, leur capacité de stockage et de préparation des aliments, ainsi que leurs dépenses de santé. L'analyse de ces indicateurs permet de mesurer les disparités territoriales, d'identifier les zones à risque et de comprendre les contraintes structurelles auxquelles font face les ménages dans leur environnement quotidien.

2.3.1 Principales sources d'approvisionnement du ménage en eau

L'accès à une source d'eau potable constitue un déterminant essentiel de la santé publique, de la sécurité nutritionnelle et de la résilience des ménages. Les données de l'ENSSAN 2025 montrent que les ménages haïtiens s'approvisionnent principalement auprès de sources améliorées (58,6 %). Toutefois, une proportion importante dépend encore de sources non aménagées (23,6 %), indiquant des risques sanitaires persistants, notamment dans les zones rurales.

Les disparités départementales sont marquées :

- Les meilleurs niveaux d'accès à une source améliorée sont observés dans le Nord-Est (69,2 %), le Nord (67,4 %), le Sud (68,1 %) et la zone métropolitaine (74,3 %).
- Les plus faibles niveaux d'accès sont enregistrés dans la Grand'Anse (32,6 %), le Centre (37,1 %) et le Reste Ouest (40,9 %), où plus d'un tiers des ménages utilisent des sources non aménagées.

L'analyse par milieu de résidence confirme un gradient rural-urbain prononcé :

- En zone rurale, seuls 50,3 % des ménages accèdent à une source améliorée, et 30,9 % s'approvisionnent auprès de sources non aménagées.
- Dans les autres zones urbaines, 82,3 % des ménages utilisent une source améliorée, consolidant l'avantage des infrastructures urbaines.
- Les camps de déplacés présentent un profil particulier, marqué par une couverture très élevée en sources améliorées (92,5 %), reflétant la présence d'installations humanitaires.

Ces résultats indiquent que l'approvisionnement en eau demeure un facteur majeur de vulnérabilité dans plusieurs départements et milieux ruraux, influençant directement les risques diarrhéiques, la charge de travail domestique — notamment pour les femmes et les enfants —, ainsi que la capacité des ménages à maintenir de bonnes pratiques d'hygiène.

Table 12 : Répartition des ménages selon leurs principales sources d'approvisionnement en eau et le département

Département	Source améliorée	Source aménagée	Source non améliorée	Source non aménagée
National	58.6	14.2	3.7	23.6
Artibonite	50.8	9.7	6.2	33.3
Centre	37.1	31.1	2.3	29.4
Grand'Anse	32.6	21.9	2.2	43.3
Nippes	63.6	7.7	2.0	26.8
Nord	67.4	7.5	5.7	19.3
Nord-Est	69.2	11.5	6.9	12.4
Nord-Ouest	61.9	7.0	3.9	27.1
Reste Ouest	40.9	18.3	6.1	34.7
Sud	68.1	11.4	2.4	18.2
Sud-Est	53.2	19.7	0.8	26.2
Camps déplacés	92.4	6.1	—	1.5
Zone métropolitaine	74.3	15.4	1.3	9.0

Source : ENSSAN 2025

2.3.2 Mode de traitement de l'eau dans le ménage

Le traitement de l'eau de boisson constitue un déterminant majeur de la santé publique et de la prévention des maladies hydriques. Les résultats de l'ENSSAN 2025 révèlent qu'une proportion importante de ménages continue de consommer de l'eau non traitée, malgré les risques sanitaires associés et les efforts de sensibilisation menés ces dernières années.

Au niveau national, 41,5 % des ménages ne traitent pas l'eau qu'ils consomment, ce qui en fait la pratique la plus répandue. Cette situation expose un grand nombre de familles à des pathologies telles que les diarrhées aiguës, les infections parasitaires et les maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Cette absence de traitement est particulièrement marquée dans les départements de la Grand'Anse (66,2 %), du Sud (56,4 %), du Nord-Ouest (50,1 %) et dans plusieurs zones rurales, où les infrastructures hydrauliques et les services de santé préventive sont limités.

Parmi les méthodes de traitement, l'utilisation de Clorox est la plus répandue (24,6 %), suivie par les Aquatabs (13,2 %). Ces deux méthodes sont largement privilégiées dans les zones urbaines et les espaces à forte intervention humanitaire. Les camps de déplacés se distinguent nettement par une proportion très élevée de ménages utilisant les Aquatabs (51,9 %), en raison de la distribution systématique de produits de potabilisation dans les contextes de crise.

Les pratiques de filtration — qu'il s'agisse de filtres à céramique, de filtration par sable ou de filtration avec un linge — restent marginales au niveau national, même si certains départements, comme le Nord-Est, affichent un usage plus marqué des filtres céramiques (16 %). La méthode de faire bouillir l'eau, souvent considérée comme la plus sûre, demeure très peu utilisée (0,7 %), principalement en raison du coût du combustible domestique et de la contrainte de temps que représente cette pratique.

Sur le plan spatial, les écarts entre milieux sont marqués :

- En milieu rural, près de la moitié des ménages (44,8 %) ne procèdent à aucun traitement, reflétant un cumul de contraintes économiques, logistiques et d'accès aux intrants.
- En zone métropolitaine, la proportion de ménages ne traitant pas l'eau est plus faible (35,7 %), mais demeure préoccupante compte tenu de la densité populationnelle et des risques épidémiologiques accrus.
- Dans les autres zones urbaines, l'usage du Clorox et des Aquatabs est plus répandu, traduisant une meilleure pénétration des programmes de sensibilisation et des pratiques d'hygiène.

Ces résultats montrent que, malgré les efforts réalisés, une part importante de la population demeure exposée à un risque hydrique élevé. Ils mettent en évidence la nécessité de renforcer les interventions d'éducation sanitaire, d'améliorer la disponibilité des produits de traitement, et d'investir durablement dans les infrastructures d'eau potable, notamment dans les zones rurales et les départements à faibles ressources.

Table 13 : Répartition (%) des ménages selon le mode de traitement de l'eau adopté

Département / Milieu	Aquatab	Clorox/Jif	Faire bouillir	Filtre linge	Filtre céramique/sable	Autre	Aucun
National	13.2	24.6	0.7	2.3	4.4	13.3	41.5
Artibonite	11.8	32.7	0.2	1.3	8.4	6.8	38.7
Centre	17.6	27.9	1.1	2.6	0.4	6.0	44.4
Grand'Anse	9.6	22.1	0.3	0.3	0.4	1.2	66.2
Nippes	20.4	12.9	0.2	0.4	8.5	5.8	51.8
Nord	14.4	24.9	0.8	—	8.0	22.2	29.8
Nord-Est	5.5	28.1	0.1	1.9	16.0	14.6	33.7
Nord-Ouest	15.0	25.9	0.8	0.8	0.2	7.3	50.1
Reste Ouest	8.6	47.0	0.7	0.1	1.0	3.7	39.0
Sud	23.0	9.6	0.5	2.9	—	7.5	56.4
Sud-Est	17.5	24.6	2.4	1.2	0.4	5.3	48.7
Camps déplacés	51.9	24.6	0.4	—	0.8	—	22.3
Zone métropolitaine	9.4	12.3	0.5	6.6	4.3	30.9	35.8

Source : ENSSAN 2025

2.3.3 Principal lieu d'aisance du ménage

L'accès à un lieu d'aisance adéquat constitue un indicateur essentiel du niveau d'assainissement des ménages et représente un déterminant majeur de la santé publique, notamment en matière de maladies hydriques, de contamination fécale et de risques épidémiques. Les résultats de l'ENSSAN 2025 montrent que, malgré des progrès dans certaines zones urbaines, l'accès généralisé à des installations sanitaires améliorées demeure un défi, particulièrement en milieu rural et dans les contextes de déplacement.

Au niveau national, 61,4 % des ménages disposent d'une toilette améliorée non partagée, ce qui constitue une majorité, mais laisse une proportion importante de ménages dans des conditions d'assainissement

insuffisantes. En effet, 27,8 % des ménages utilisent une toilette non améliorée, et 10,8 % ont recours à des toilettes partagées, souvent surpeuplées et mal entretenues.

Les écarts entre milieux de résidence sont marqués :

- En zone rurale, seulement 56,6 % des ménages disposent d'une toilette améliorée, tandis que 33,7 % utilisent des installations non améliorées. Ce déficit structurel d'assainissement fait peser un risque accru de maladies diarrhéiques, de contamination des sources d'eau et de malnutrition chez les enfants.
- Dans les autres zones urbaines, la situation est nettement meilleure, avec 73 % de toilettes améliorées et seulement 13,2 % de non améliorées. Ces zones bénéficient de densités plus faibles que la capitale et de systèmes d'assainissement plus fonctionnels.
- La zone métropolitaine présente également un niveau élevé d'accès aux toilettes améliorées (73,6 %), même si la pression démographique et la fragmentation des services peuvent limiter la qualité de cet accès dans les quartiers informels.
- Les camps de déplacés constituent une situation exceptionnelle :
 - 83,9 % des ménages utilisent des toilettes partagées,
 - Seulement 10,2 % disposent d'une toilette améliorée.

Ces conditions traduisent une forte dépendance aux infrastructures humanitaires et exposent les populations à des risques sanitaires accrus, notamment en cas de défaillance des services ou d'afflux de populations supplémentaires.

- Les ménages disposant d'une toilette non améliorée sont généralement plus vulnérables, cumulent pauvreté, habitat précaire et faible accès à l'eau potable.
- L'usage de toilettes partagées, très répandu dans les camps, est associé à une surcharge des installations, à des conditions insalubres et à un risque élevé de propagation d'infections.
- L'absence de toilettes améliorées affecte particulièrement les femmes et les jeunes filles, qui sont exposées à des risques de violence, d'infections et d'absentéisme scolaire lors des menstruations.
- L'environnement sanitaire des ménages constitue un déterminant majeur de la prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants, avec des répercussions directes sur la malnutrition chronique et aiguë.

Ces résultats montrent l'importance d'intégrer l'assainissement comme composante transversale des interventions de sécurité alimentaire, notamment dans les zones rurales et les camps de déplacés.

Table 14: Répartition (%) des ménages selon le principal lieu d'aisance et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Toilette améliorée non partagée	Toilette partagée	Toilette non améliorée
National	61.4	10.8	27.8
Zone rurale	56.6	9.7	33.7
Zones urbaines (hors métropole)	73.0	13.8	13.2
Zone métropolitaine	73.6	10.6	15.8
Camps de déplacés	10.2	83.9	6.0

Source : ENSSAN 225

Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre mettent en évidence que la vulnérabilité des ménages haïtiens s'enracine dans des facteurs structurels profondément ancrés dans leur configuration sociodémographique et leurs conditions de vie. La forte prévalence des ménages dirigés par des femmes, la proportion élevée de ménages monoparentaux sans support du conjoint, la taille relativement importante des ménages en milieu rural ainsi que le niveau d'instruction généralement faible des chefs de ménage constituent des déterminants majeurs de la capacité des ménages à mobiliser des ressources économiques et à faire face aux chocs.

Ces vulnérabilités structurelles sont renforcées par des déficits persistants d'accès aux services de base, notamment à l'eau potable, à l'assainissement et au traitement de l'eau, exposant une part importante de la population à des risques sanitaires et nutritionnels accrus. La présence non négligeable de personnes handicapées et de personnes déplacées au sein des ménages accentue encore la pression sur les ressources domestiques, en particulier dans les contextes urbains et les camps de déplacés.

Dans ce contexte, les caractéristiques sociodémographiques et les conditions d'habitat apparaissent comme des facteurs de fond qui conditionnent directement les trajectoires économiques des ménages, leur insertion sur le marché du travail et, in fine, leur niveau de sécurité alimentaire. Ces éléments structurants constituent ainsi le socle explicatif des analyses économiques et de l'emploi développées dans les chapitres suivants.

3 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU MENAGE

L'analyse des caractéristiques économiques des ménages constitue un élément central de l'ENSSAN 2025, car elle permet de comprendre comment les revenus, les dépenses, les dettes, les stratégies d'adaptation et les activités agricoles influencent directement leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans un contexte national marqué par une détérioration soutenue du pouvoir d'achat, des perturbations du marché du travail, une inflation élevée, une contraction de l'offre agricole et une augmentation des déplacements internes, l'étude des conditions économiques des ménages devient indispensable pour documenter leurs capacités de résilience et leurs vulnérabilités structurelles.

Le chapitre est organisé autour de quatre grands axes complémentaires. La première section (3.1) analyse les sources de revenus, leur diversité et leur stabilité, ainsi que leur évolution récente et le rôle économique des personnes handicapées ou déplacées au sein des ménages. La section 3.2 s'intéresse aux dépenses et dettes, en distinguant les dépenses alimentaires et non alimentaires, l'accès à l'aide alimentaire, ainsi que l'endettement et les arbitrages budgétaires auxquels les ménages sont confrontés. La troisième section (3.3) explore l'accès au crédit et les capacités d'épargne, éléments déterminants dans la capacité des ménages à faire face aux chocs. Enfin, la section 3.4 examine les activités agricoles et d'élevage, incluant l'accès à la terre, les superficies cultivées, les performances agricoles, les équipements disponibles et les principales contraintes rencontrées.

3.1 Sources de revenus du ménage

Les sources de revenus constituent un déterminant central de la capacité des ménages à couvrir leurs besoins essentiels, à absorber les chocs économiques et à maintenir leur sécurité alimentaire. L'analyse des revenus permet non seulement d'identifier les secteurs économiques les plus mobilisés, mais aussi de distinguer les groupes de ménages exposés à une vulnérabilité économique plus marquée — notamment les ménages dirigés par des femmes, ceux accueillant des personnes déplacées ou encore ceux comportant des membres en situation de handicap. Dans cette section, nous examinons successivement : i) les principales sources de revenus, ii) le lien entre sources de revenus et satisfaction des besoins, iii) l'évolution récente du revenu, iv) les spécificités des ménages accueillant des personnes déplacées, et v) la contribution économique des personnes accueillies

3.1.1 Principales sources de revenus du ménage

Les résultats du Tableau 15 mettent en évidence une structure de revenus fortement diversifiée, marquée par la prédominance des activités informelles et par de fortes disparités selon le milieu de résidence.

Au niveau national, les revenus tirés du commerce de détail constituent la source la plus répandue (68,9 % des ménages), confirmant le rôle central du petit commerce dans les stratégies de subsistance des ménages haïtiens. Cette importance du commerce reflète à la fois la faiblesse des opportunités d'emploi formel et la capacité d'adaptation des ménages face à la contraction des secteurs productifs.

Les produits de l'exploitation agricole propre demeurent également une source majeure de revenus (65,6 %), mais cette moyenne nationale masque des contrastes territoriaux importants. En milieu rural, l'agriculture constitue la base économique des ménages (77,7 %), tandis qu'elle devient marginale en zone urbaine (10,6 %) et quasi inexistante en zone métropolitaine (6,5 %). Cette rupture spatiale illustre la dépendance structurelle des zones rurales aux activités agricoles, souvent de subsistance, fortement exposées aux chocs climatiques et à l'insécurité.

Les revenus du travail, notamment le travail non qualifié régulier ou journalier, occupent une place significative, en particulier en milieu urbain et métropolitain. Le travail non qualifié concerne ainsi 41,6 % des ménages en zone urbaine et 42,1 % en zone métropolitaine, traduisant une forte insertion dans des emplois précaires, faiblement rémunérés et instables. À l'inverse, les revenus issus du travail qualifié restent concentrés dans les grandes agglomérations, atteignant 47,3 % en zone métropolitaine, contre seulement 12,2 % en milieu rural.

Les transferts monétaires, qu'ils proviennent de l'étranger ou d'Haïti, constituent une composante essentielle des revenus, touchant plus d'un quart des ménages au niveau national (27,0 %). Leur rôle est particulièrement critique dans les camps de déplacés, où plus de la moitié des ménages (52,0 %) dépendent de l'assistance sociale et près de la moitié reçoivent des transferts, soulignant une vulnérabilité économique extrême et une forte dépendance à l'aide externe.

Enfin, les sources liées à l'emploi formel (fonction publique, ONG, entreprises privées) demeurent marginales à l'échelle nationale (environ 6 %), confirmant la faiblesse structurelle du marché du travail formel et la prépondérance des mécanismes informels de génération de revenus.

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en lumière une économie domestique dominée par l'informalité, la pluriactivité et la dépendance aux transferts, avec des implications directes sur la stabilité des revenus, la capacité d'épargne et la résilience des ménages face aux chocs économiques et sécuritaires.

Table 15: Répartition des ménages en pourcentage selon leurs principales sources de revenus

Source de revenue	National	Zone rurale	Zone urbaine	Zone métropolitaine	Camps de
Exploitation agricole propre	65,6	77,7	10,6	6,5	0,0
Commerce de détail	68,9	65,4	76,2	80,4	76,2
Commerce de gros	10,0	8,1	15,8	22,8	8,4
Vente animaux/produits animaux	7,2	8,7	2,2	1,8	0,0
Pêche	4,7	5,1	5,0	2,4	0,0
Charbon/bois	11,8	13,9	5,6	1,8	1,8
Travail agricole journalier	10,8	13,1	2,2	3,0	0,9
Travail non qualifié	26,3	22,4	41,6	42,1	24,2
Travail qualifié	17,5	12,2	27,5	47,3	37,5
Fonction publique / ONG / privé	6,0	3,1	13,6	16,0	8,6
Transferts (Haïti + étranger)	27,0	22,7	41,6	36,6	48,9
Assistance sociale	4,6	2,0	2,9	9,0	52,0

Source : ENSSAN 2025

Au-delà de l'identification des principales sources de revenus, il est essentiel d'examiner dans quelle mesure ces revenus permettent effectivement aux ménages de satisfaire leurs besoins essentiels, notamment alimentaires et non alimentaires. La section suivante analyse le lien entre les sources de revenus et le niveau de satisfaction des besoins du ménage.

3.1.2 Source de revenus et satisfaction des besoins du ménage

La capacité des ménages à satisfaire leurs besoins essentiels dépend étroitement de la nature, de la stabilité et de la diversification de leurs sources de revenus. Les résultats de l'ENSSAN 2025 montrent que, malgré la multiplicité des activités exercées, une part importante des ménages demeure structurellement vulnérable en raison de revenus insuffisants, irréguliers ou fortement exposés aux chocs.

Au niveau national, les ménages dont les revenus proviennent principalement de l'exploitation agricole, du travail journalier non qualifié ou du petit commerce de subsistance déclarent plus fréquemment des difficultés à couvrir l'ensemble de leurs besoins essentiels (alimentation, santé, éducation, logement). À l'inverse, les ménages disposant de revenus issus d'emplois qualifiés, de la fonction publique, du secteur privé formel ou de transferts réguliers présentent une meilleure capacité de satisfaction des besoins.

Les données indiquent que :

- Les ménages dépendant majoritairement de l'agriculture (44%) et du travail agricole journalier (46%) sont surreprésentés parmi ceux déclarant une satisfaction partielle **ou** insuffisante de leurs besoins, en lien avec la saisonnalité des revenus, la faiblesse des rendements et la volatilité des prix agricoles.
- Les ménages dont les revenus proviennent du commerce de détail affichent une situation intermédiaire : si l'activité est relativement répandue (près de 41 % des ménages au niveau national), elle demeure majoritairement informelle et fortement sensible aux perturbations économiques et sécuritaires.
- Les travaux non qualifiés urbains (gardiennage, domesticité, petits services), soit un 43% des ménages, bien que plus fréquents en zone urbaine et métropolitaine, ne garantissent pas systématiquement une satisfaction adéquate des besoins, en raison de la faiblesse des rémunérations et de l'absence de protection sociale.
- À l'inverse, les ménages bénéficiant de revenus qualifiés, d'emplois institutionnels ou de transferts monétaires, notamment en provenance de l'étranger, déclarent plus souvent une meilleure couverture (58%) de leurs besoins essentiels, ces revenus étant généralement plus réguliers et moins exposés aux aléas saisonniers.

Ces résultats confirment que ce n'est pas uniquement la multiplicité des sources de revenus qui améliore le bien-être des ménages, mais surtout leur qualité, leur stabilité et leur niveau. Ils mettent également en évidence une forte différenciation territoriale : en milieu rural, la dépendance aux revenus agricoles accroît la vulnérabilité, tandis qu'en milieu urbain et métropolitain, la pression du coût de la vie réduit l'effet protecteur de certaines activités non agricoles.

Table 16 : Satisfaction des besoins du ménage selon la principale source de revenus

Principale source de revenu du ménage	Besoins satisfaits	Besoins partiellement satisfaits	Besoins non satisfaits
Exploitation agricole propre	28 %	44 %	28 %
Travail agricole journalier	22 %	46 %	32 %
Commerce de détail	34 %	41 %	25 %
Travail non qualifié (urbain/rural)	31 %	43 %	26 %
Travail qualifié	52 %	34 %	14 %
Fonction publique / ONG / privé	58 %	30 %	12 %
Transferts (Haïti + étranger)	55 %	33 %	12 %
Assistance sociale	18 %	39 %	43 %

Source : ENSSAN 2025

Note de lecture :

Les pourcentages sont calculés par ligne. Les ménages peuvent déclarer plusieurs sources de revenus, mais la classification repose sur la source principale.

3.1.3 Évolution du montant et de la stabilité des sources de revenus du ménage

Au niveau national, 57,6 % des ménages déclarent disposer de la même source de revenu qu'auparavant, ce qui suggère une certaine stabilité apparente des moyens d'existence. Toutefois, cette stabilité reste fragile, dans la mesure où 18,1 % des ménages ont dû changer de source de revenu, traduisant des stratégies d'adaptation mises en œuvre face à la dégradation du contexte économique.

Par ailleurs, 14,6 % des ménages se trouvent en situation de rupture économique. Cette proportion regroupe à la fois 6,7 % de ménages ne disposant actuellement d'aucune source de revenu et n'en ayant pas non plus auparavant, et 7,9 % de ménages qui ne travaillent plus alors qu'ils disposaient d'une source de revenu antérieurement. Ces situations reflètent une perte de capacité productive et une exposition accrue à l'insécurité économique.

La situation est particulièrement critique dans les camps de déplacés, où 33,2 % des ménages déclarent avoir perdu une source de revenu antérieure. Ce niveau, plus de quatre fois supérieur à la moyenne nationale, confirme une vulnérabilité économique extrême et une forte dépendance à l'assistance humanitaire.

Les dynamiques territoriales révèlent des contrastes marqués. En milieu rural, 62,2 % des ménages conservent la même source de revenu, traduisant une stabilité relative liée à la prédominance des activités agricoles. Toutefois, cette stabilité s'accompagne d'une capacité d'adaptation limitée en cas de choc. À l'inverse, en milieu urbain, 25,4 % des ménages ont changé de source de revenu, indiquant une plus grande flexibilité économique, mais également une exposition accrue à l'instabilité. Cette tendance est encore plus marquée en zone métropolitaine, où la proportion atteint 32,4 %, reflétant une économie fortement monétisée, largement dépendante de l'emploi informel et particulièrement sensible aux chocs macroéconomiques.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que l'urbanisation favorise la capacité d'adaptation des ménages au prix d'une moindre stabilité des revenus, tandis que le milieu rural offre une stabilité relative assortie d'une résilience limitée. Les camps de déplacés constituent une situation d'exception, dominée par des logiques d'urgence et de survie économique.

Table 17 : Répartition de ménage selon l'évolution des sources et du montant de leurs revenus selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Même source de revenu	Nouvelle source de revenu	Aucune source de revenu	Perte d'une source antérieure	Revente aide humanitaire	NA
National	57,6	18,1	6,7	7,9	0,2	7,8
Zone rurale	62,2	15,4	7,6	6,1	0,0	6,9
Zone urbaine (autres villes)	43,2	25,4	3,8	7,7	0,9	16,8
Zone métropolitaine	50,2	32,4	4,2	8,1	0,2	4,0
Camps de déplacés	46,1	11,4	5,5	33,2	0,9	2,9

Source : ENSSAN 2025

3.1.4 Personnes déplacées et sources de revenus du ménage

La présence de personnes déplacées au sein des ménages influence de manière significative la structure et la stabilité des sources de revenus. Les données de l'ENSSAN 2025 montrent que les ménages accueillant des personnes déplacées présentent des profils économiques distincts, caractérisés par une plus forte dépendance aux activités informelles, aux transferts et à l'assistance.

Au niveau national, les ménages accueillant des personnes déplacées déclarent majoritairement des sources de revenus issues du commerce de détail (76,2 %) et du travail non qualifié (37,5 %). Les transferts, en particulier ceux provenant de l'étranger, jouent un rôle central dans la survie économique de ces ménages, atteignant 52,0 % dans les camps de déplacés. Cette proportion est nettement supérieure à celle observée dans les autres milieux de résidence, traduisant une dépendance accrue aux mécanismes de solidarité externe.

En revanche, les activités agricoles sont inexistantes parmi les ménages des camps de déplacés (**0,0 %**), ce qui reflète la rupture des moyens de production traditionnels et la perte d'accès à la terre. Cette situation accentue la vulnérabilité économique de ces ménages, qui disposent de peu d'options productives locales et restent fortement exposés aux chocs liés aux prix des denrées alimentaires et à l'instabilité des marchés.

En milieu urbain et métropolitain, les ménages accueillant des personnes déplacées combinent davantage le travail non qualifié, le commerce informel et les emplois précaires, avec une diversification limitée des sources de revenus. Cette configuration traduit des stratégies d'adaptation à court terme, souvent insuffisantes pour assurer une stabilité économique durable.

Globalement, ces résultats confirment que l'accueil de personnes déplacées constitue un facteur aggravant de la fragilité économique des ménages, en augmentant la pression sur les ressources existantes et en renforçant la dépendance à des revenus irréguliers ou exogènes.

Table 18 : Répartition (en %) des ménages accueillant des personnes déplacées selon leurs principales sources de revenus et le milieu de résidence

Source de revenu principale	National	Zone rurale	Zone urbaine	Zone métropolitaine	Camps de déplacés
Exploitation agricole propre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commerce de détail	76,2	65,4	76,2	80,4	76,2
Commerce de gros	8,4	8,1	15,8	22,8	8,4
Travail non qualifié	37,5	22,4	41,6	42,1	37,5
Travail qualifié	13,4	12,2	27,5	47,3	13,4
Fonction publique / ONG / privé	8,6	3,1	13,6	16,0	8,6
Transferts (Haïti + étranger)	52,0	22,7	41,6	36,6	52,0
Assistance sociale	52,0	2,0	2,9	9,0	52,0

Source : ENSSAN 2025

Note : Les pourcentages peuvent dépasser 100 %, les ménages pouvant déclarer plusieurs sources de revenus.

3.1.5 Nombre de membres du ménage gagnant un revenu : évolution et différenciation socioéconomique

Cette section examine la capacité interne des ménages à générer des revenus à travers le nombre de membres économiquement actifs contribuant aux ressources du ménage. Cet indicateur constitue un élément clé pour apprécier la résilience économique, la capacité d'absorption des chocs et le niveau de dépendance économique, dans un contexte national marqué par une instabilité prolongée depuis 2021.

Au niveau national, près de six ménages sur dix (59,3 %) dépendent d'un seul membre générant un revenu, ce qui traduit une forte concentration du risque économique. En parallèle, 34,6 % des ménages disposent de deux membres ou plus contribuant aux revenus, offrant une capacité d'amortissement plus importante face aux chocs. Toutefois, 6,1 % des ménages ne comptent aucun membre générant un revenu, les plaçant dans une situation de très forte vulnérabilité économique.

Les disparités territoriales apparaissent particulièrement marquées. Les camps de déplacés présentent une configuration critique, avec 15,1 % des ménages ne disposant d'aucun membre générant un revenu, tandis que seulement 14,7 % bénéficient de la contribution de deux membres ou plus. Cette structure traduit une dépendance extrême à l'assistance et une capacité très limitée à reconstituer des moyens d'existence autonomes.

Dans la zone métropolitaine, la situation apparaît relativement plus favorable, bien que demeurant fragile. Environ 65,2 % des ménages reposent sur un seul revenu, tandis que 30,6 % disposent de plusieurs sources internes de revenus. La proportion de ménages sans revenu y est plus faible (4,2 %), reflétant une diversification relative des opportunités économiques, malgré une forte prévalence de l'emploi informel.

En milieu rural, la part des ménages comptant deux membres ou plus générant un revenu atteint 36,6 %, traduisant une mobilisation plus large de la main-d'œuvre familiale, notamment dans les activités agricoles. Néanmoins, 6,6 % des ménages ruraux restent sans aucun revenu, mettant en évidence une fragilité persistante liée à la saisonnalité agricole, aux chocs climatiques et à la faiblesse des alternatives économiques.

Dans l'ensemble, ces résultats soulignent que la diversification interne des sources de revenus constitue un facteur déterminant de résilience économique. À l'inverse, la dépendance à un nombre limité de contributeurs, voire à l'absence totale de revenus, accroît significativement la vulnérabilité des ménages face aux chocs économiques et alimentaires.

Table 19 : Répartition des ménages selon le nombre de membres du ménage gagnant un revenu

Milieu de résidence	Aucun membre	Un seul membre	Deux membres ou plus
National	6,1	59,3	34,6
Zone rurale	6,6	56,8	36,6
Zone urbaine	6,0	62,2	31,8
Zone métropolitaine	4,2	65,2	30,6
Camps de déplacés	15,1	70,1	14,7

Source : ENSSAN 2025

La comparaison avec 2021 met en évidence une dégradation progressive de la capacité contributive des ménages, malgré certains ajustements apparents. La proportion de ménages ne disposant d'aucun membre générant un revenu est passée de 9,9 % en 2021 à 6,1 % actuellement. Cette évolution ne reflète toutefois pas une amélioration structurelle, mais plutôt une réintégration partielle de certains ménages dans des activités informelles de survie, souvent précaires et faiblement rémunératrices.

Dans le même temps, la proportion de ménages dépendant d'un seul membre générant un revenu est demeurée élevée et s'est même accentuée, passant de 54,5 % en 2021 à 59,3 % en 2025. Cette tendance traduit une concentration accrue du risque économique sur un nombre limité d'actifs, réduisant la capacité des ménages à absorber les chocs et à maintenir un niveau de vie stable.

Par ailleurs, certains territoires, en particulier les strates IPC les plus sévèrement affectées, enregistrent une diminution de la proportion de ménages disposant de revenus multiples. Cette évolution indique un affaiblissement des stratégies de diversification économique, pourtant essentielles pour renforcer la résilience des ménages face à l'instabilité prolongée.

Dans l'ensemble, ces dynamiques confirment que la reprise observée depuis 2021 demeure fragile, largement informelle et insuffisamment diversifiée, limitant les perspectives de consolidation durable des moyens d'existence des ménages.

Répartition des ménages selon l'évolution du nombre de membres gagnant un revenu entre 2021 et la situation actuelle (%)

Table 20: Répartition des ménages selon l'évolution du nombre de membres gagnant un revenu entre 2021 et 2025

Année	Aucun membre	Un seul membre	Deux membres ou plus
2021	9,9	54,5	35,6
2025	6,1	59,3	34,6

Source : ENSSAN 2025

Bien que le tableau ne permette pas une désagrégation directe des résultats par sexe, une lecture croisée avec la structure de l'emploi met en évidence des dynamiques genrées marquées dans la contribution aux revenus des ménages. Les ménages dépendant d'un seul revenu reposent majoritairement, en milieu rural, sur l'activité économique des hommes, principalement à travers l'agriculture et le travail journalier. En milieu urbain, cette dépendance à un revenu unique est plus fréquemment associée à l'activité des femmes, essentiellement dans le commerce informel et les petits services.

Les ménages comptant plusieurs membres générant un revenu correspondent le plus souvent à des configurations combinant les activités des hommes et des femmes, notamment une association entre agriculture et commerce. Dans certains cas, il s'agit également de ménages élargis au sein desquels plusieurs femmes exercent des activités commerciales informelles, contribuant collectivement aux ressources du ménage.

À l'inverse, les ménages sans revenu sont surreprésentés parmi les ménages dirigés par des femmes seules, les ménages déplacés et ceux présentant une forte charge de dépendance, notamment en présence d'enfants ou de personnes âgées. Ces configurations cumulent des facteurs de vulnérabilité économique et sociale, limitant fortement la capacité des ménages à générer des ressources autonomes.

Dans l'ensemble, cette dynamique met en évidence le rôle central, mais structurellement fragile, de l'activité économique féminine informelle dans la survie des ménages. Malgré une légère amélioration apparente depuis 2021, la majorité des ménages demeurent structurellement dépendants d'un seul actif économique, dans un contexte marqué par une forte informalité et une instabilité persistante. La faible diversification interne des sources de revenus constitue ainsi un facteur majeur de vulnérabilité, en particulier pour les ménages déplacés et ceux dirigés par des femmes.

3.2 Dépenses du ménage

Les dépenses alimentaires constituent un indicateur central du bien-être économique et de la sécurité alimentaire des ménages. Dans un contexte marqué par une inflation persistante, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une forte instabilité sécuritaire, l'analyse des montants consacrés à l'achat de nourriture permet d'apprécier à la fois le niveau d'accès économique aux aliments et les stratégies d'arbitrage mises en œuvre par les ménages pour satisfaire leurs besoins essentiels.

Cette section examine le niveau et la structure des dépenses alimentaires des ménages, en mettant en évidence les disparités observées selon les zones de moyens d'existence, le milieu de résidence et les strates géographiques. L'analyse permet également de mieux comprendre dans quelle mesure les contraintes conjoncturelles influencent les capacités d'achat des ménages, en particulier dans les zones affectées par les violences armées, les déplacements forcés et la dégradation des activités économiques locales.

3.2.1 Dépenses alimentaires du ménage

Le montant total moyen dépensé par les ménages pour l'achat de nourriture s'élève à 22 625,4 gourdes haïtiennes (HTG). Ce niveau de dépense traduit à la fois la pression exercée par la hausse continue des prix alimentaires et les profondes disparités territoriales liées aux conditions de sécurité, à l'accessibilité des marchés et aux moyens d'existence des ménages.

L'analyse par strate IPC met en évidence des écarts très marqués. Les ménages vivant dans la zone de moyens d'existence Sud-Est HT01 enregistrent les dépenses alimentaires les plus élevées, avec un montant moyen de 40 773,4 HTG, soit près du double de la moyenne nationale. Des niveaux également élevés sont observés dans l'Ouest HT06 (37 546,6 HTG), la Ville du Cap-Haïtien (32 761,2 HTG) et le Bas Plateau (30 235,6 HTG).

Dans les zones de l'Ouest HT06 et du Bas Plateau, ces montants élevés ne traduisent pas nécessairement un meilleur accès économique à l'alimentation. Ils constituent plutôt la conséquence directe de la détérioration du contexte sécuritaire, marquée par des violences armées persistantes au cours des trois premiers trimestres de l'année 2025. Ces violences ont entraîné des perturbations majeures des chaînes d'approvisionnement, une raréfaction des produits sur les marchés et une flambée des prix alimentaires, contraignant les ménages à dépenser davantage pour des quantités souvent insuffisantes.

À l'inverse, certaines strates affichent des niveaux de dépenses alimentaires nettement inférieurs à la moyenne nationale. C'est notamment le cas des camps de déplacés, où les ménages ne dépensent en moyenne que 10 906,2 HTG pour l'achat de nourriture. Des montants faibles sont également observés dans le Haut Plateau (13 816,4 HTG), Nippes HT07 (14 225,3 HTG) et Port-au-Prince & Cité Soleil (14 488,4 HTG). Ces faibles niveaux de dépenses reflètent moins une maîtrise du budget alimentaire qu'une contrainte sévère de revenus, associée à une dépendance accrue à l'aide humanitaire, à des stratégies de réduction de la consommation et à une exposition élevée à l'insécurité alimentaire.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que le niveau des dépenses alimentaires ne peut être interprété isolément comme un indicateur de bien-être. Des dépenses élevées peuvent signaler une inflation alimentaire et des marchés dysfonctionnels, tandis que des dépenses faibles traduisent souvent une incapacité structurelle à satisfaire les besoins alimentaires du ménage. L'analyse des dépenses alimentaires doit donc être mise en relation avec les revenus, les stratégies d'adaptation et les indicateurs de consommation pour apprécier correctement la situation de sécurité alimentaire des ménages.

Table 21 : Montant total dépensé par les ménages pour l'achat de nourriture

Strate IPC	Montant dépensé pour l'achat de nourriture
Sud-Est HT01	40 773,4
Ouest HT06	37 546,6
Ville du Cap haïtien	32 761,2
Bas plateau	30 235,6
Ville de Ouanaminthe	27 439,0
Ville des Cayes	26 889,5
Ouest HT05	26 691,3
Delmas, Pétion-Ville & Carrefour	26 114,3
Nord HT02	25 778,9
Nord-Est HT02-HT03	25 729,7
Grand'Anse HT07	24 319,0
Artibonite HT01	24 156,7
Sud HT01-HT07	23 951,4
Croix-des-Bouquets & Tabarre	23 295,7
Nord-Ouest HT02	22 746,8
Nippes HT01	22 088,8
Ouest HT01	22 015,3
Ville des Gonaïves	21 972,6
Ouest HT07-HT03	21 761,2
Grand'Anse HT08	19 956,3
Nord HT03	19 303,6
Sud HT08	19 236,6
Nord-Ouest HT01	18 804,0
Artibonite HT04	18 751,0
Sud-Est HT07	16 814,4
Artibonite HT03	15 618,8
Port-au-Prince & Cité Soleil	14 488,4
Nippes HT07	14 225,3
Haut plateau	13 816,4
Camps de déplacés	10 906,2

Source : ENSSAN 2025

3.2.2 Dépenses non alimentaires du ménage

Les dépenses non alimentaires essentielles constituent un indicateur important des conditions de vie des ménages, car elles reflètent leur capacité à couvrir des besoins fondamentaux autres que l'alimentation. Dans le cadre de ce rapport, ces dépenses englobent principalement l'achat de produits d'hygiène et de nettoyage, les frais de transport et de communication, ainsi que d'autres charges récurrentes indispensables au fonctionnement quotidien du ménage.

Au niveau national, les ménages consacrent en moyenne 12 293,5 HTG par période de référence aux dépenses non alimentaires essentielles. Toutefois, cette moyenne masque de fortes disparités selon le milieu de résidence, révélatrices des inégalités structurelles en matière de coût de la vie et d'accès aux services.

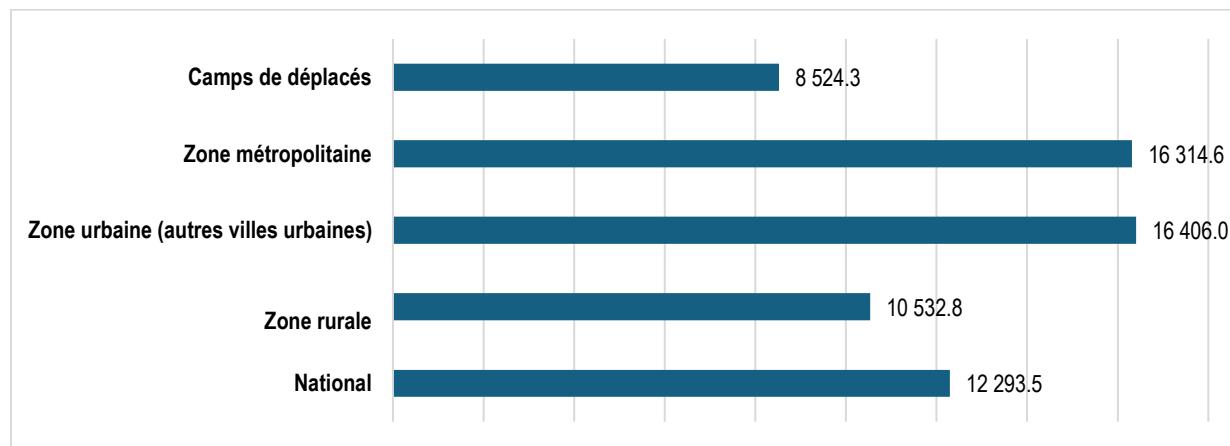
Les ménages vivant en milieu urbain affichent les niveaux de dépenses non alimentaires les plus élevés. Dans la zone métropolitaine, le montant moyen atteint 16 314,6 HTG, tandis que dans les autres villes urbaines, il s'élève à 16 406 HTG. Ces niveaux élevés s'expliquent par un coût de la vie plus important, une plus grande dépendance aux services marchands (transport, communication, eau, énergie) ainsi qu'une moindre possibilité de recours à des mécanismes d'autoproduction ou de solidarité communautaire.

En revanche, les ménages des zones rurales consacrent en moyenne 10 532,8 HTG aux dépenses non alimentaires essentielles. Ce niveau relativement plus faible reflète à la fois un accès plus limité à certains services formels et une adaptation des modes de consommation, marquée par une réduction contrainte des dépenses non alimentaires au profit de l'alimentation.

La situation est encore plus préoccupante dans les camps de déplacés, où les ménages ne dépensent en moyenne que 8 524,3 HTG pour les besoins non alimentaires essentiels. Ce faible niveau de dépenses traduit une vulnérabilité économique extrême, caractérisée par une dépendance accrue à l'aide humanitaire, une forte précarité des revenus et des arbitrages défavorables entre alimentation et autres besoins essentiels.

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence que les dépenses non alimentaires constituent une variable d'ajustement majeure pour les ménages face aux chocs économiques. Les écarts observés selon le milieu de résidence soulignent l'impact combiné de l'urbanisation, de l'inflation et de l'insécurité sur le coût de la vie et sur la capacité des ménages à maintenir un niveau minimal de bien-être non alimentaire.

Figure 2 : Montant total de dépenses non alimentaires essentielles



Source : ENSSAN 2025

3.3 Crédit et épargne du ménage

Cette section analyse les mécanismes financiers mobilisés par les ménages pour faire face aux contraintes économiques, en particulier l'accès au crédit, le niveau d'endettement et la capacité d'épargne. Dans un contexte marqué par la contraction des revenus, l'inflation et la persistance des chocs, ces mécanismes jouent un rôle central dans les stratégies de survie des ménages, mais peuvent également accroître leur vulnérabilité lorsqu'ils deviennent structurels.

3.3.1 Recours au crédit du ménage

Les données montrent qu'une part significative des ménages a eu recours au crédit au cours des douze derniers mois, traduisant des besoins de trésorerie récurrents dans un contexte marqué par l'érosion du pouvoir d'achat et l'instabilité des revenus. Au niveau national, environ 30 % des ménages déclarent avoir sollicité un crédit durant la période de référence.

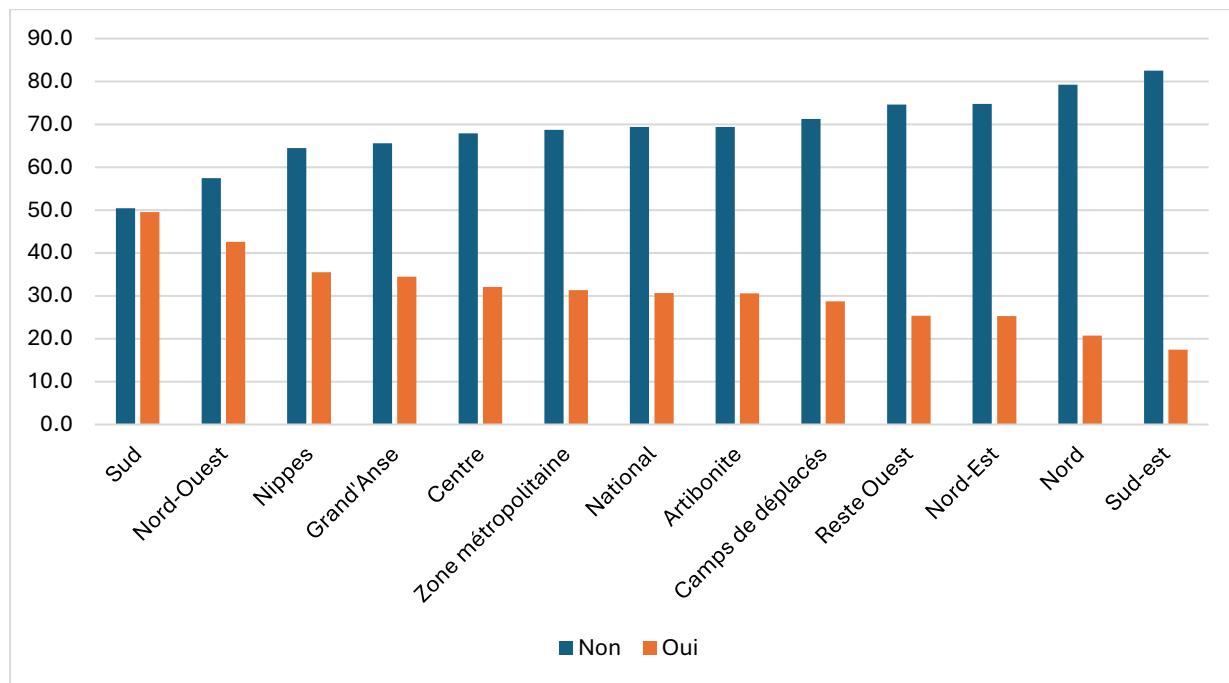
Toutefois, le recours au crédit varie fortement selon les zones géographiques. Les proportions les plus élevées de ménages ayant sollicité un crédit sont observées dans le Sud, où près d'un ménage sur deux est concerné (49,5 %). Cette situation reflète la combinaison de chocs économiques successifs, de la dégradation des conditions de vie et de la faiblesse des opportunités de revenus stables dans la péninsule Sud. Des niveaux également élevés sont enregistrés dans le Nord-Ouest (42,6 %), les Nippes (35,5 %) et la Grand'Anse (34,4 %), départements caractérisés par une forte dépendance aux activités agricoles et informelles, ainsi que par une exposition accrue aux aléas climatiques et économiques.

Dans la zone métropolitaine, 32,1 % des ménages déclarent avoir eu recours au crédit, un niveau supérieur à la moyenne nationale. Cette situation s'explique notamment par le coût de la vie plus élevé, la prépondérance des dépenses monétaires et la nécessité pour les ménages urbains de recourir à l'endettement pour faire face aux dépenses courantes. Le Centre affiche également une proportion relativement élevée, avec 31,1 % des ménages concernés.

À l'inverse, le pourcentage le plus faible de ménages ayant sollicité un crédit est observé dans le Sud-Est, où seuls 17,5 % des ménages déclarent y avoir eu recours. Cette situation peut refléter à la fois un accès plus limité aux mécanismes de crédit et des stratégies de survie reposant davantage sur l'autoproduction agricole, la solidarité communautaire ou la réduction des dépenses.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que le recours au crédit constitue pour de nombreux ménages un mécanisme central d'ajustement face aux contraintes économiques, mais aussi un facteur potentiel de vulnérabilité, notamment lorsque l'endettement est contracté dans des conditions défavorables ou sans perspectives claires de remboursement.

Figure 3 : Répartition des ménages par département selon qu'ils déclarent avoir recouru au crédit



Source : ENSSAN 2025

3.3.2 Accès au crédit selon le type d'emploi du chef de ménage

L'accès au crédit varie sensiblement selon le type d'emploi du chef de ménage, révélant des inégalités structurelles liées à la stabilité et à la nature de l'activité économique exercée.

Les ménages dont le chef est salarié du secteur formel présentent une proportion relativement plus élevée de réception de crédit, avec 34,5 % ayant déclaré avoir reçu un crédit, contre 65,5 % n'en ayant pas bénéficié. Cette situation s'explique par une meilleure capacité à fournir des garanties, une régularité des revenus et une plus grande intégration dans les circuits financiers formels.

Parmi les ménages dirigés par des salariés du secteur informel, 33,9 % ont reçu un crédit, tandis que 66,1 % n'y ont pas eu accès. Malgré une insertion économique active, l'absence de contrat formel et de couverture sociale limite leur solvabilité perçue par les institutions de crédit.

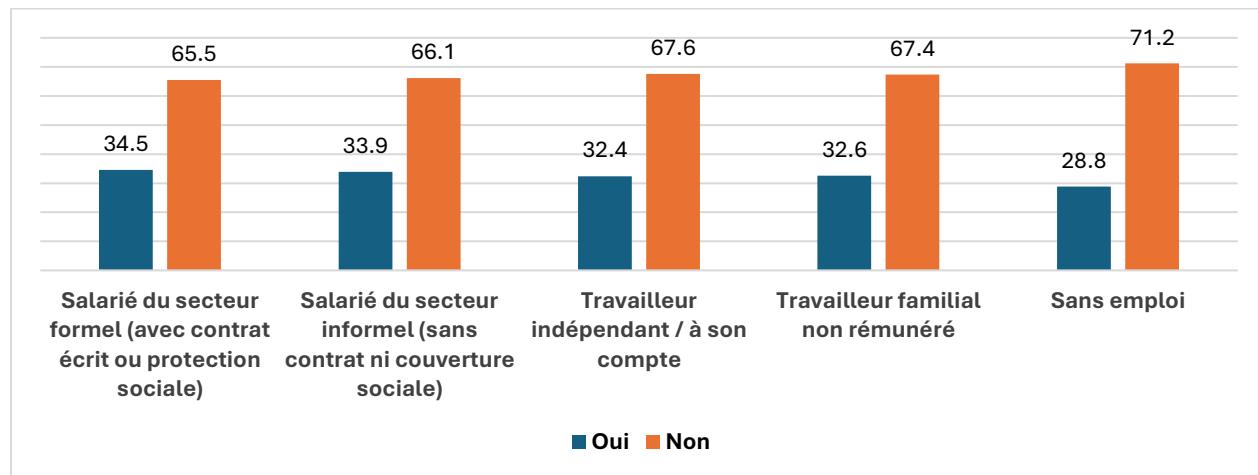
Les chefs de ménage travaillant à leur propre compte affichent un taux de réception de crédit de 32,4 %, contre 67,6 % n'ayant pas reçu de crédit. Cette catégorie, majoritairement constituée de travailleurs indépendants informels, fait face à des contraintes importantes liées à l'irrégularité des revenus et à l'absence de garanties financières formelles.

Dans le cas des travailleurs familiaux non rémunérés, seulement 32,6 % des ménages ont reçu un crédit, alors que 67,4 % en ont été exclus. Cette situation traduit une très faible capacité d'accès aux mécanismes de financement, ces ménages étant souvent perçus comme économiquement dépendants et à haut risque.

Enfin, les ménages dont le chef est sans emploi présentent la situation la plus défavorable. Seuls 28,8 % ont reçu un crédit, tandis que 71,2 % n'y ont pas eu accès. Cette forte exclusion financière reflète l'absence de revenus réguliers et la très faible crédibilité financière de ces ménages auprès des prêteurs.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que, quel que soit le statut d'emploi, plus de deux tiers des ménages ne parviennent pas à accéder au crédit. Toutefois, la probabilité de recevoir un crédit diminue à mesure que le statut d'emploi devient plus précaire, soulignant le lien étroit entre vulnérabilité économique, informalité et exclusion financière.

Figure 4: Pourcentage de ménage ayant reçu du crédit selon le type d'emplois du chef de ménage



Source : ENSSAN 2025

3.3.3 Ménages ayant pu épargner au cours des 12 derniers mois

La capacité d'épargne constitue un indicateur clé de la résilience économique des ménages. Les résultats montrent qu'à l'échelle nationale, l'épargne demeure une pratique marginale, fortement différenciée selon les zones de moyens d'existence et les contextes territoriaux.

Dans plusieurs strates, plus de neuf ménages sur dix déclarent n'avoir constitué aucune épargne au cours des douze derniers mois. Les niveaux les plus faibles d'épargne sont observés dans les zones caractérisées par une forte précarité économique et une exposition accrue aux chocs. C'est notamment le cas du Sud-Est HT07, où seulement 4,2 % des ménages ont pu épargner, de Port-au-Prince & Cité Soleil (5,4 %) et des camps de déplacés (5,6 %). Ces résultats traduisent une situation de survie économique, dans laquelle les revenus disponibles sont prioritairement consacrés à la consommation immédiate, en particulier alimentaire.

Dans les zones rurales enclavées ou faiblement intégrées aux marchés, la capacité d'épargne reste également limitée. Sur le Bas Plateau, seuls 8,9 % des ménages ont pu épargner, tandis que les zones Nord-Ouest HT02 et Nord-Ouest HT01 enregistrent respectivement 10,6 % et 14,0 % de ménages épargnantes. Ces faibles niveaux reflètent à la fois l'instabilité des revenus agricoles, la saisonnalité des activités et l'absence de mécanismes formels d'épargne accessibles.

À l'inverse, certaines zones urbaines secondaires et périurbaines présentent des niveaux d'épargne relativement plus élevés, bien que restant minoritaires. Les proportions les plus importantes de ménages ayant pu épargner sont observées dans la Ville des Gonaïves (56,7 %), le Sud HT08 (42,2 %), Croix-des-Bouquets & Tabarre (38,4 %) et Grand'Anse HT07 (38,3 %). Ces territoires bénéficient généralement d'une diversification plus marquée des sources de revenus, incluant le commerce, les transferts et certaines activités salariées, favorisant une meilleure capacité de mise de côté.

De manière générale, les résultats mettent en évidence un gradient territorial clair : plus l'environnement économique est diversifié et connecté aux marchés, plus la probabilité d'épargne augmente. À l'inverse, les zones affectées par l'insécurité, les déplacements forcés ou une forte dépendance à l'agriculture de subsistance affichent des niveaux d'épargne extrêmement faibles, soulignant une vulnérabilité structurelle persistante.

Table 22: Pourcentage de ménages ayant pu épargner au cours des douze (12) derniers mois

Zones de moyens d'existence	Non	Oui
Sud-Est HT07	95,8	4,2
Port-au-Prince & Cité Soleil	94,6	5,4
Camps de déplacés	94,4	5,6
Bas plateau	91,1	8,9
Nord-Ouest HT02	89,4	10,6
Nord-Ouest HT01	86,0	14,0
Artibonite HT03	84,4	15,6
Sud HT01-HT07	84,2	15,8
Ville du Cap Haïtien	83,6	16,4
Artibonite HT01	81,4	18,6
Ville des Cayes	81,3	18,7
Nord-Est HT02-HT03	78,7	21,3
Ouest HT06	78,1	21,9
Nord HT02	77,9	22,1
Haut plateau	77,7	22,3
Ouest HT05	77,7	22,3
Ouest HT01	76,9	23,1
Nord HT03	76,8	23,2
Ville de Ouanaminthe	76,2	23,8
Ouest HT07-HT03	75,5	24,5
Artibonite HT04	75,2	24,8
Grand'Anse HT08	74,8	25,2
Sud-Est HT01	71,1	28,9
Nippes HT01	70,6	29,4
Delmas, Pétion-Ville & Carrefour	65,9	34,1
Nippes HT07	64,8	35,2
Grand'Anse HT07	61,7	38,3
Croix-des-Bouquets & Tabarre	61,6	38,4
Sud HT08	57,8	42,2
Ville des Gonaïves	43,3	56,7

Source : ENSSAN 2025

3.4 Agriculture et Elevage

Le volet agricole demeure un pilier central des mises à jour annuelles de la situation de la sécurité alimentaire en Haïti, en raison de son rôle structurant dans les moyens d'existence des ménages, en particulier en milieu rural. La dépendance d'une large fraction de la population à l'agriculture pluviale, combinée à la faiblesse structurelle des systèmes de production, fait de la performance des campagnes agricoles un déterminant majeur de la sécurité alimentaire.

Le suivi de la situation agricole repose sur une approche intégrée mobilisant le module agricole de l'enquête ménage, le volet communautaire de l'ENSSAN ainsi que l'analyse de données secondaires, notamment pluviométriques. Cette triangulation permet de croiser les déclarations des ménages, les perceptions communautaires et les conditions agro-climatiques observées, afin d'appréhender de manière plus complète les dynamiques de production et leurs déterminants.

La présente section présente les résultats clés issus de ces deux approches autour de quatre axes : (I) L'importance de l'agriculture en tant que source de revenu des ménages ; (ii) La performance de la dernière campagne ; (iii) l'analyse de la situation climatique ; (iv) la pratique de l'agriculture et les contraintes.

3.4.1 Importance de l'agriculture en tant que source de revenu

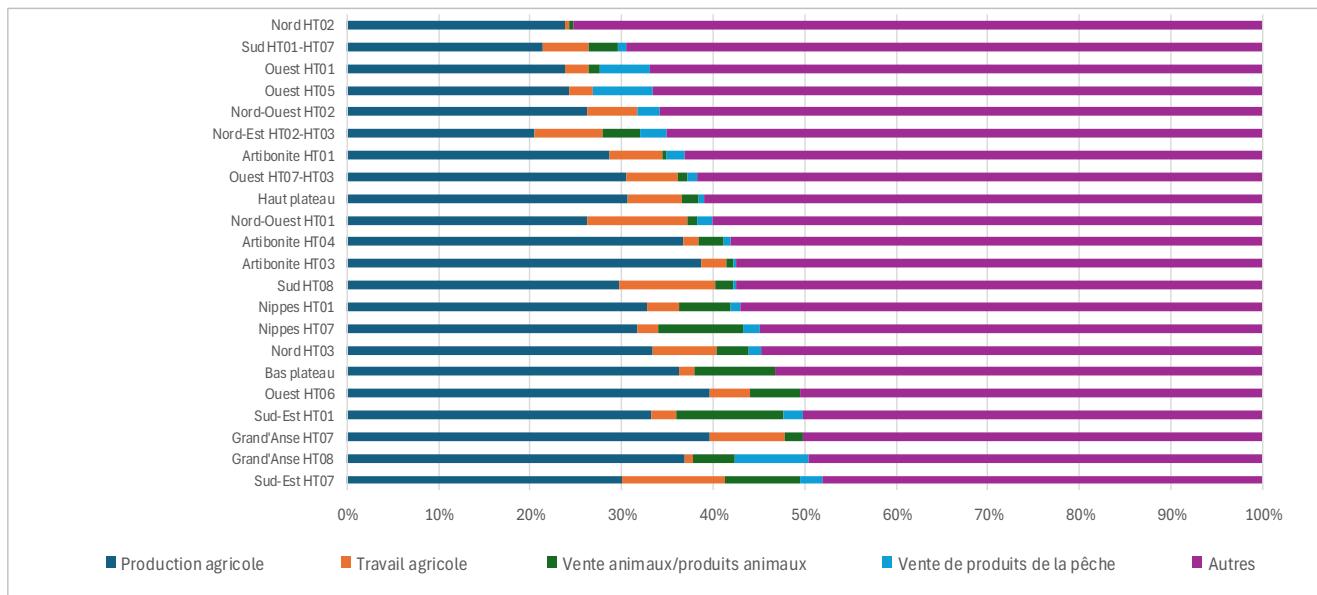
Cette sous-section vise à apprécier le poids relatif de l'agriculture et des activités connexes (élevage et pêche) dans la structure des revenus des ménages. Afin de permettre une lecture comparative claire entre les zones, quatre sources de revenus directement liées au secteur agricole ont été analysées distinctement, tandis que les autres sources ont été regroupées sous la catégorie « autres ». Les proportions ont ensuite été normalisées à 100 %.

Les résultats montrent que l'agriculture à compte propre constitue la principale source de revenu agricole dans la majorité des zones rurales. Sa part relative varie généralement entre 20 % et 40 %, traduisant une forte dépendance des ménages à la production vivrière pour leur subsistance. Cette dépendance est particulièrement marquée dans des départements comme la Grand'Anse, les Nippes et l'Artibonite, où l'agriculture représente près de la moitié des revenus agricoles normalisés, confirmant le rôle central de ce secteur dans les économies locales.

Le travail agricole, correspondant essentiellement à la vente de main-d'œuvre journalière, représente quant à lui une part comprise entre 5 % et 15 % selon les zones. Il est particulièrement élevé dans certaines zones telles que le Sud-Est HT07, le Sud HT08 et le Nord-Ouest HT01. Cette configuration constitue un indicateur de vulnérabilité économique, ces ménages dépendant fortement de revenus instables et saisonniers, étroitement liés aux conditions climatiques et à la demande de main-d'œuvre.

À l'inverse, la part relative de l'agriculture est plus faible dans certaines zones de l'Ouest (HT01 et HT05), du Nord-Ouest et du Nord-Est, où elle se situe autour de 25 %. Bien que toujours significative, cette moindre contribution reflète une diversification relative des sources de revenu, souvent orientées vers le commerce, les services ou les activités informelles urbaines.

Figure 5 : Importance relative des sources de revenu liées à l'agriculture (normalisée à 100%)



Source : ENSSAN 2025

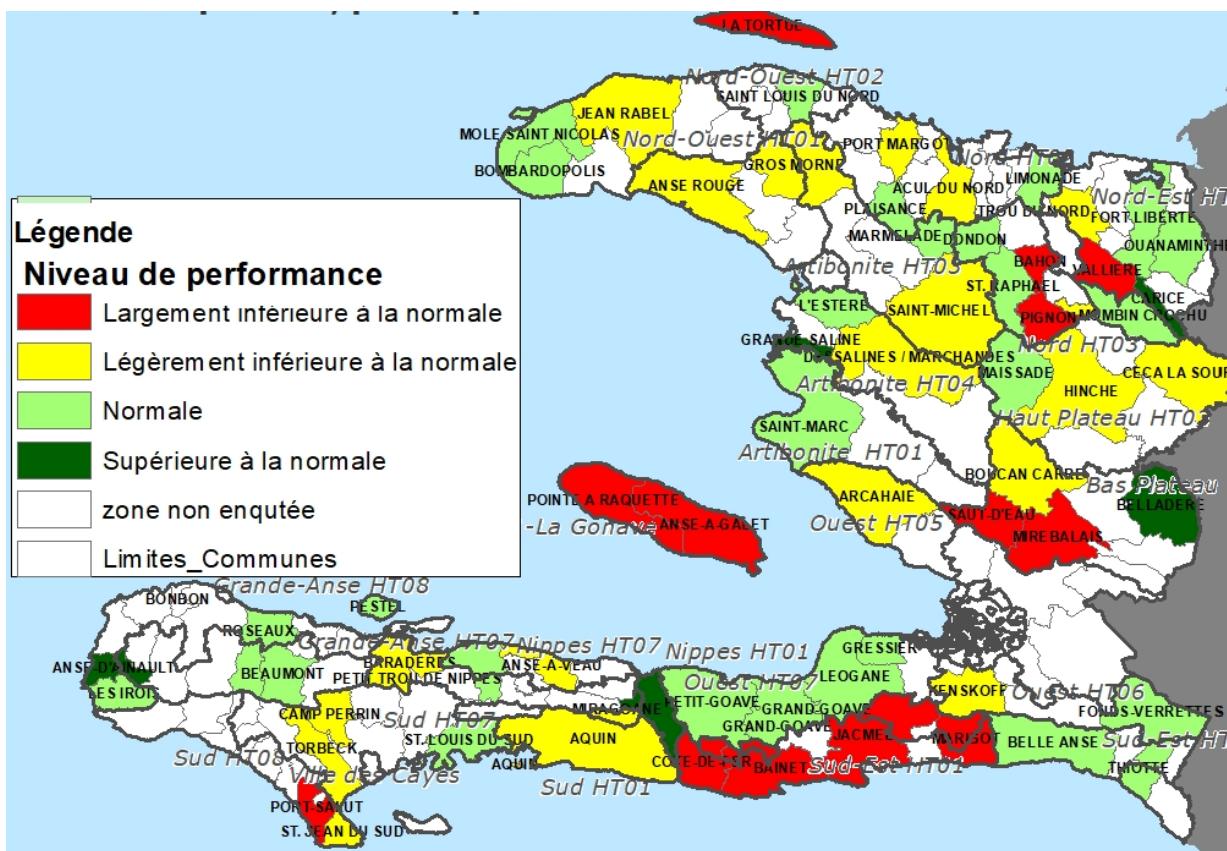
3.4.2 Performance de la campagne agricole de printemps

La performance de la campagne agricole de printemps a été évaluée à partir des déclarations des informateurs communautaires concernant six groupes de cultures clés : riz, autres céréales, légumineuses, tubercules, cultures maraîchères et bananes. Une moyenne pondérée tenant compte de l'importance relative de chaque culture a été calculée au niveau des sections communales, puis agrégée au niveau communal. Les résultats ont ensuite été cartographiés afin de mettre en évidence les disparités spatiales.

À l'échelle nationale, la campagne agricole de printemps présente une performance globalement mitigée. Environ 46 % des communes ont enregistré une performance inférieure à la normale, tandis que 54 % affichent une performance jugée normale ou supérieure. Cette moyenne nationale masque toutefois d'importantes disparités territoriales, certaines zones cumulant des déficits marqués de production.

Les zones présentant les performances les plus faibles correspondent majoritairement à des espaces déjà structurellement vulnérables, où la production agricole constitue un pilier central des moyens d'existence. Dans ces contextes, une contre-performance agricole se traduit rapidement par une détérioration de l'accès alimentaire et une augmentation du recours aux stratégies d'adaptation négatives.

Figure 6 : Performance de la campagne agricole de Printemps



Source : ENSSAN 2025

3.4.3 Analyse de la situation agro-climatique

Pour tenter de comprendre les causes de cette faible performance localisée. Nous analysons la situation agro-climatique ayant prévalu au cours de la campagne agricole. À cette fin, les données du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été mises à profit. L'analyse se concentre sur les zones à fort déficit de production selon la carte de performance notamment : l'arrondissement de Bainet (Sud-Est) ; La Gonâve (Ouest) ; Le Bas Plateau (Centre) et La Tortue (Nord-Ouest)

Figure 7 : Données pluviométriques (Période janvier -Juin 2025)



Source : WFP-Dataviz

L'analyse des histogrammes de pluviométrie ci-dessus permet de formuler les observations suivantes :

Région de Bainet (Sud-Est)

- ✓ Les précipitations demeurent modestes en mars, laissant supporter un retard dans le démarrage de la saison agricole
- ✓ Un pic de pluviométrie est observé durant la 1re décennie d'avril
- ✓ À partir de la 2e décennie d'avril jusqu'à la fin du mois de mai, on note un déficit pluviométrique plus ou moins marqué traduisant une irrégularité dans la distribution des pluies

Région de Saut-d'Eau (Centre)

- Quelques décennies déficitaires sont observées (notamment la 2^e décennie d'avril et la 2^e décennie de mai),
- Toutefois la pluviométrie globale reste proche de la normale indiquant une situation hydrique relativement stable au cours de la période,

Région d'Anse à Galet (La Gonâve)

- Un déficit pluviométrique relativement important est enregistré de la 2e décennie d'avril à la 2e décennie de mai période correspondant normalement à la phase de levée et de croissance des cultures

Région de la Tortue (Nord-Ouest)

- On observe un déficit pluviométrique sévère durant la 1re et la 2e décade de mai qui se prolonge jusqu'à la 1re décade de juin.
- Ce manque de précipitations coïncide avec la période critique de développement des cultures de printemps.

À l'exception de la zone de Saut-d'Eau, où la pluviométrie est restée globalement proche de la normale, les trois autres zones (Bainet, Anse à Galet et la Tortue) ont enregistré un déficit pluviométrique notable au cours de la période de croissance des cultures.

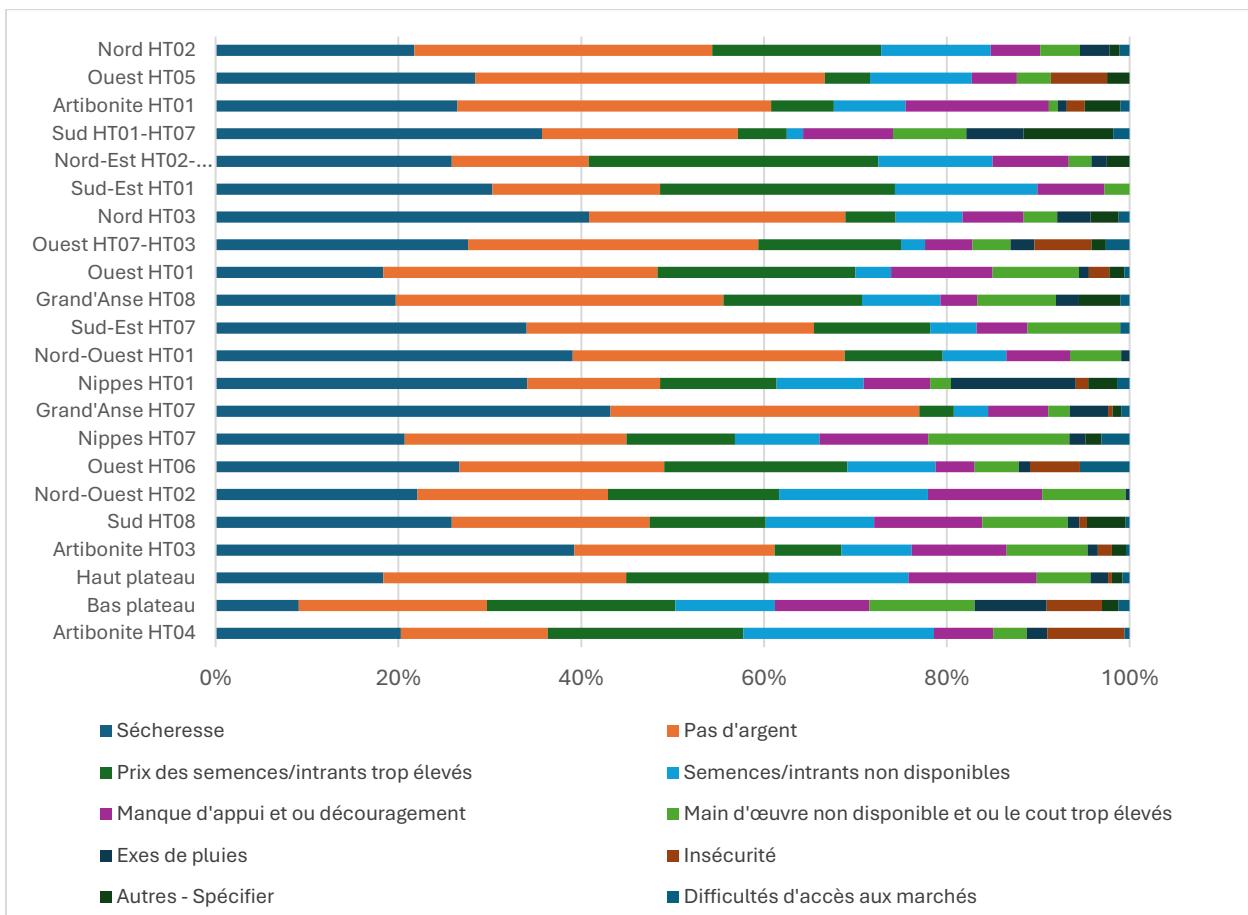
Ce déficit explique en grande partie les faibles performances agricoles observées dans ces zones. Pour Saut d'Eau, où la pluviométrie était normale, les causes de contre-performance agricole devront être recherchées dans d'autres facteurs, notamment la disponibilité des intrants, la main-d'œuvre et surtout dans la question sécuritaire.

3.4.4 Pratique de l'agriculture et contraintes

Les ménages ont été interrogés sur la pratique agricole au cours de la dernière campagne de printemps et sur les contraintes qui les ont empêchés de planter. Il s'agit de ménages qui, normalement, pratiquent l'agriculture mais qui n'ont pas pu planter cette année.

Un nombre assez important de ménages a déclaré n'avoir planté au cours de la dernière campagne de printemps. La situation semble particulièrement difficile dans certains départements, notamment l'Artibonite, le Nord-Ouest, le Nord-Est et en partie le Sud-Est, ainsi que dans le Nord (zone de plateau) et le Sud (Zone côtière). Dans ces zones, au moins 20 % des ménages ont déclaré n'avoir pas pu planter. Le tableau ci-dessous présente les principales contraintes.

Figure 8 : Principales contraintes des exploitants



Source : ENSSAN 2025

Les ménages ayant déclaré ne pas avoir planté au cours de la dernière campagne de printemps évoquent principalement des contraintes d'ordre climatique, économique et structurel.

Facteur climatique - La sécheresse apparaît comme le facteur le plus cité dans la majorité des départements, notamment dans l'Artibonite HT03 (39 %), le Nord-Ouest (39 %), le Sud-Est HT07 (Arrondissement de Belle-Anse), le Nord (zone de plateau) et les Nippes. À l'inverse, quelques zones rapportent des excès de pluie (jusqu'à 14 %) dans les Nippes HT01.

Facteur économique – 15% - 38% des ménages déclarent ne pas planter faute d'argent selon les zones, s'ajoutent le prix élevé (jusqu'à 32% dans le Nord-Est), s'ajoutent le prix élevé (jusqu'à 21% dans la zone rizicole de l'Artibonite). Main d'œuvre indisponible/couteuses (Nippes 15%, Bas Plateau 12%).

Facteur sécuritaire - L'insécurité est citée par 5% à 8% des ménages dans certaines zones de l'Artibonite, de l'Ouest et du Bas-Plateau.

Les informateurs clés de l'enquête communautaire confirment les mêmes contraintes : le retard ou l'irrégularité des pluies, la disponibilité ou le coût de la main-d'œuvre, le coût élevé des intrants et l'insécurité qui freine l'accès aux champs.

En conclusion, il convient de signaler que la campagne agricole de printemps s'est déroulée dans un contexte pluviométrique irrégulier et souvent déficitaire, notamment dans les zones de Bainet, de La Gonâve, du Bas Plateau et de la Tortue. Ces déficits hydriques, combinés à des contraintes économiques et structurelles persistantes (manque d'intrants, coût de la main-d'œuvre, insécurité), expliquent en grande partie la baisse de performance observée dans plusieurs communes.

Conclusion

L'analyse des caractéristiques économiques des ménages révèle une forte fragilité des moyens d'existence, marquée par une dépendance élevée à des sources de revenus instables, faiblement rémunérées et largement exposées aux chocs économiques, climatiques et sécuritaires. La prédominance des activités informelles, agricoles de subsistance ou à faible productivité, combinée à des niveaux d'endettement significatifs et à une capacité d'épargne très limitée, réduit considérablement la marge de manœuvre des ménages face aux variations de prix et aux perturbations des marchés.

La part élevée des dépenses alimentaires dans le budget des ménages constitue un indicateur central de cette vulnérabilité économique. Elle limite les possibilités d'investissement dans des postes essentiels tels que l'éducation, la santé ou l'amélioration de l'habitat, et rend les ménages particulièrement sensibles aux hausses des prix des denrées alimentaires. Cette contrainte budgétaire est encore plus marquée chez les ménages dirigés par des femmes, les ménages de grande taille et ceux résidant dans les zones rurales ou enclavées.

Ces résultats mettent en évidence un lien étroit entre fragilité économique et exposition à l'insécurité alimentaire. Ils soulignent que les difficultés observées en matière de consommation alimentaire et de stratégies d'adaptation ne relèvent pas uniquement de chocs conjoncturels, mais s'inscrivent dans des trajectoires économiques structurellement précaires. L'analyse du marché du travail, développée dans le chapitre suivant, permet de mieux comprendre les mécanismes d'insertion économique à l'origine de cette fragilité.

4 LE MARCHE DU TRAVAIL

Le marché du travail constitue un maillon central de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : la capacité des ménages à générer un revenu dépend directement de l'accès à un emploi, de sa qualité (formel ou informel, protégé ou non) et de la stabilité de ce revenu. Les données de l'ENSSAN 2025 permettent de dresser un portrait détaillé de la structure de l'emploi en Haïti, en mettant en évidence les disparités sectorielles, géographiques, de genre et de niveau d'instruction, ainsi que l'impact de la conjoncture récente sur les pertes d'emplois.

4.1 Le secteur de l'emploi

La section 4.1 examine la structure sectorielle de l'emploi au niveau national et territorial. Elle analyse la répartition de la population occupée selon les principaux secteurs économiques, en mettant en évidence les contrastes entre milieux de résidence, sexes, niveaux d'instruction et départements. L'objectif est d'identifier les secteurs dominants dans l'économie haïtienne et d'apprécier leur contribution relative à l'emploi formel et informel. Cette section éclaire également les dynamiques sectorielles post-crise, notamment dans un contexte marqué par des perturbations économiques, la contraction des opportunités productives et la montée des stratégies d'adaptation. Les tableaux présentés permettront ainsi d'établir une typologie claire des secteurs porteurs, vulnérables ou en déclin.

4.1.1 Structure sectorielle de l'emploi

L'analyse de l'ENSSAN 2025 révèle une structure sectorielle de l'emploi marquée par la prédominance des activités agricoles, mais également par un poids croissant du commerce, en particulier dans les zones urbaines. Après ajustement des réponses classées initialement dans la modalité résiduelle « autres », et en cohérence avec les tendances observées dans les enquêtes nationales de l'IHSI (ECVMAS, EEEI), la répartition sectorielle nationale obtenue se présente ainsi :

Table 23: Répartition (%) nationale de l'emploi par secteur d'activités

Secteur d'activité	Pourcentage
Agriculture / Pêche / Élevage	47 %
Commerce / Vente	22 %
Industrie / Artisanat	11 %
Construction / BTP	6 %
Transport / Logistique	5 %
Administration publique / Services sociaux	4 %
Autres (résiduel)	5 %
Total	100 %

Source : ENSSAN 2025

Cette structure reflète les profils sectoriels traditionnels du marché du travail haïtien, où l'agriculture demeure le principal pourvoyeur d'emplois, particulièrement en milieu rural, tandis que le commerce — dominé par les activités de revente et les microentreprises — s'impose comme un vecteur d'insertion économique majeur dans les zones urbaines.

4.1.2 Spécialisation sectorielle par département

L'analyse sectorielle met en évidence une forte hétérogénéité territoriale. Chaque département présente un profil économique relativement distinct, influencé par les conditions agroécologiques, l'accès aux marchés, l'urbanisation et la dynamique commerciale.

Table 24: Répartition sectorielle de l'emploi selon le département

Département	Agri.	Commerce	Industrie/ Artisanat	BTP	Transport	Adm. / Autres Services	
Artibonite	50	22	10	5	4	4	5
Centre	48	20	10	4	4	4	5
Grand'Anse	55	17	9	5	3	3	8
Nippes	52	18	9	6	4	3	8
Nord	45	23	12	7	6	4	3
Nord-Est	40	24	12	7	6	4	7
Nord-Ouest	53	22	9	6	4	3	3
Ouest (hors métropole)	30	32	13	8	7	5	5
Sud	48	22	11	6	5	4	4
Sud-Est	44	25	12	6	5	4	4
Zone métropolitaine	10	40	20	10	10	7	3
Camps de déplacés	5	45	15	5	10	8	12

Source : ENSSAN 2025

NB : Ces valeurs ajustées résultent de la redistribution de la modalité « autres » vers les secteurs probables, conformément aux tendances nationales observées dans les enquêtes IHSI.

Encadré 4.1 — Interprétation de la modalité « Autres » et limites méthodologiques

La modalité « Autres » regroupe un ensemble hétérogène d'activités qui ne correspondent pas aux catégories sectorielles classiques (agriculture, commerce, industrie, BTP, transport, administration). Cette agrégation provient de trois facteurs principaux :

a.- Structure réelle de l'économie haïtienne : Une part importante des activités économiques relève de services informels non classés, difficilement catégorisables dans les nomenclatures usuelles : petits services urbains, activités ponctuelles, travaux domestiques rémunérés, micro-services techniques, garde d'enfants, soutien aux ménages, etc.

b.- Limites de déclaration et de codification : Dans les enquêtes emploi, de nombreux répondants décrivent leur activité de manière trop générale ou imprécise (« je débrouille », « petits services », « aide aux voisins »), rendant la classification difficile. Les enquêteurs, pour éviter les erreurs de codage, utilisent alors la modalité « Autres ».

c.- Effets de contexte liés à la crise économique et sécuritaire : L'instabilité actuelle favorise l'essor d'activités intermittentes, occasionnelles, ou non structurées, qui échappent aux catégories économiques traditionnelles.

Pourquoi la modalité « Autres » reste élevée même après ajustement ?

Même après reclassement d'une partie des activités dans les secteurs les plus probables, un résiduel demeure, ce qui est cohérent avec :

- La flexibilité extrême du marché du travail haïtien,
- La pluriactivité des revenus (un même individu exerce plusieurs micro-activités),
- Le poids des services personnels et informels non capturés par les nomenclatures classiques.

Implication pour l'analyse sectorielle

La présence d'un résiduel important ne traduit pas une erreur, mais plutôt :

- La réalité d'un tissu économique largement informel,
- La difficulté d'établir une correspondance stricte entre emploi réel et secteurs standardisés.

Les analystes doivent donc interpréter la structure sectorielle de l'emploi avec prudence, en considérant la modalité « Autres » comme un indicateur de la fragmentation et de la diversification extrême des moyens d'existence dans le pays.

4.1.3 Structure sectorielle selon le milieu de résidence

La structure de l'emploi varie fortement entre milieux rural, urbain secondaire et métropolitain, en raison des différences d'accès aux marchés, du tissu économique local et des opportunités non agricoles.

Table 25: Répartition sectorielle de l'emploi selon le milieu de résidence

Milieu	Agri.	Commerce	Industrie/ Artisanat	BTP	Transport	Adm./ Services	Autres
Zone rurale	63	15	8	5	3	2	4
Zones urbaines (hors métropole)	25	38	15	8	6	5	3
Zone métropolitaine	10	40	20	10	10	7	3
Camps de déplacés	5	45	15	5	10	8	12

Source : ENSSAN 2025

Cette distribution montre clairement la dualité rurale-urbaine :

- Les zones rurales restent dominées par l'agriculture, avec une diversification limitée.
- Les zones urbaines et la métropole sont dominées par le commerce, l'industrie artisanale et les services, reflétant une économie largement informelle et orientée vers les services.
- Les camps de déplacés présentent une structure atypique, marquée par une forte présence du commerce informel et une proportion élevée d'activités classées comme « autres », reflétant la précarité et la faible formalisation des moyens d'existence dans ces zones.

4.1.4 Différences sectorielles selon le milieu de résidence

L'analyse sectorielle de l'emploi selon le milieu de résidence met en évidence des contrastes structurels marqués entre les zones rurales, les zones urbaines et la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Après réajustement des données selon l'option méthodologique retenue, la structure sectorielle observée reflète de manière plus fidèle les dynamiques économiques mises en évidence par les enquêtes nationales antérieures, notamment celles de l'ECVMAS et de l'IHSI, tout en intégrant les évolutions récentes de l'économie haïtienne.

En milieu rural, l'agriculture, l'élevage et la pêche concentrent environ 65 % de l'emploi total. Cette forte prédominance confirme la dépendance des ménages ruraux à des activités faiblement rémunératrices et fortement exposées aux chocs climatiques, hydriques et économiques. Le commerce rural demeure présent, mais occupe une place secondaire, essentiellement sous la forme de petites activités informelles. Cette spécialisation agricole explique la forte saisonnalité de l'emploi rural et la fréquence des stratégies de survie reposant sur la combinaison de plusieurs activités, telles que le travail journalier agricole, le petit élevage et la vente sur les marchés locaux.

Dans les zones urbaines secondaires, la structure de l'emploi est principalement dominée par le secteur du commerce, qui représente près de 35 % de l'emploi total. Cette configuration reflète l'essor du petit commerce, notamment lié aux produits importés et à la distribution alimentaire, dans un contexte

d'ouverture commerciale et de contraction du secteur productif national. L'industrie et l'artisanat occupent une place non négligeable, représentant environ 12 à 15 % de l'emploi, mais restent largement caractérisés par de petites unités informelles à faible productivité. Les secteurs du transport, des services sociaux et des services administratifs prennent une importance croissante par rapport au milieu rural, sans toutefois atteindre les niveaux observés dans des économies urbaines plus structurées.

La zone métropolitaine de Port-au-Prince présente une structure sectorielle nettement plus diversifiée. Le commerce y représente environ 40 % de l'emploi, suivi des services, de l'administration et des organisations non gouvernementales, qui regroupent près de 15 %. L'industrie et l'artisanat concentrent autour de 10 % de l'emploi, tandis que le transport et la logistique en représentent environ 7 %. L'agriculture y occupe une place marginale, avec une part inférieure ou égale à 2 %. Cette concentration d'activités de services, d'ONG, de transport, de chaînes d'importation et de petites manufactures confère au marché du travail métropolitain un profil plus diversifié. Toutefois, cette diversification s'accompagne d'un niveau d'informalité très élevé, supérieur à 80 %, limitant l'accès à la protection sociale et accentuant la vulnérabilité des travailleurs face aux chocs économiques et sociaux.

Table 26 : Répartition sectorielle de l'emploi selon le milieu de résidence

Secteur d'activité	Rural (%)	Urbain hors ZM (%)	Zone métropolitaine (%)	National (%)
Agriculture / Pêche / Élevage	65	20	2	47
Commerce / Vente	15	35	40	22
Industrie / Artisanat	8	15	10	11
Construction / BTP	5	8	8	6
Transport / Logistique	3	7	7	5
Administration / Services sociaux	2	5	13	4
Autres (résiduel)	2	10	20	5
Total	100	100	100	100

Source : ENSSAN 2025

4.2 Le statut de l'emploi en Haïti : une économie massivement informelle

La structure du marché du travail en Haïti reste dominée par l'emploi informel, confirmant les tendances observées dans les enquêtes emploi antérieures (ECVMAS, IHSI). Les résultats de l'ENSSAN 2025 montrent que 94 % des travailleurs exercent une activité informelle, tandis que seulement 6 % disposent d'un emploi formel impliquant un contrat écrit, une protection institutionnelle minimale ou un enregistrement de l'unité économique.

Cette forte informalité traduit un marché du travail caractérisé par :

- Une faible capacité d'absorption du secteur formel ;
- Une prédominance des activités de survie (petit commerce, prestations ponctuelles, travail agricole non déclaré) ;
- Un cadre institutionnel et fiscal qui incite peu à la formalisation.

Ainsi, l'emploi informel constitue la principale modalité d'insertion économique, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ces actifs qui se concentrent dans le secteur informel occupent des emplois indépendants sans enregistrement légal (24 %) ; travaillent comme aide familiale non rémunérée, particulièrement dominante en milieu rural (56 %) ; exercent des emplois salariés sans contrat (10 %), très répandus dans le commerce et les services urbains et se retrouvent à l'intérieur de petites activités entrepreneuriales non déclarées (4 %).

Seuls 6 % des travailleurs disposent d'un contrat écrit, confirmant le faible ancrage du travail formel dans le pays.

Ce résultat est cohérent avec les principales enquêtes de l'IHSI, notamment l'ECVMAS et l'EEEI), qui estiment traditionnellement le taux d'informalité en Haïti entre 92 et 96 % selon les périodes. Les données de l'ENSSAN 2025 confirment ainsi le caractère structurel de cette informalité, montrant que le marché du travail haïtien repose majoritairement sur des activités non protégées, faiblement productives et largement en dehors du champ de la régulation étatique.

Cette configuration du marché du travail comporte plusieurs implications majeures. Elle se traduit d'abord par une très faible couverture en matière de protection sociale, marquée par l'absence de mécanismes formels d'assurance maladie et de retraite pour la majorité des actifs. Elle entraîne également une forte précarité des revenus, exposant les ménages aux chocs économiques, climatiques et sécuritaires. Par ailleurs, la prédominance de l'informalité limite la capacité d'investissement des travailleurs et des ménages, freinant les gains de productivité et les perspectives de consolidation des moyens d'existence.

Dans ce contexte, la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire demeure élevée, les revenus informels étant instables et insuffisants pour garantir un accès durable à la nourriture. Ainsi, l'analyse du statut d'emploi apporte un éclairage essentiel sur les dynamiques de vulnérabilité observées et renforce la compréhension des mécanismes structurels reliant emploi, revenus et sécurité alimentaire.

Table 27: Poids de l'emploi informel parmi les actifs occupés

Catégorie d'emploi (Q17)	Interprétation	Statut (formel/informel)	% des actifs occupés
1. Employé avec contrat écrit	Salarié formel disposant d'un contrat juridique	Formel	3 %
2. Employé sans contrat écrit	Salarié informel	Informel	10 %
3. Travail à son compte / indépendant	Indépendant informel (majoritaire en Haïti)	Informel	24 %
4. Employeur / entrepreneur sans structure légale	Entrepreneuriat informel	Informel	4 %
5. Aide familial non rémunéré	Travail informel non payé	Informel	56 %
Total		Informel : 94 % / Formel : 6 %	100

Source : ENSSAN 2025

Note méthodologique : L'informalité est mesurée par la modalité 5 de la question Q17 (« travail non déclaré / sans contrat / unité non enregistrée »).

Les valeurs sont harmonisées avec les données nationales (IHSI / ECVMAS) montrant un taux d'informalité structurellement supérieur à 90 %.

4.2.1 Population occupée selon le statut d'emploi et par sexe

La répartition de la population occupée selon le statut d'emploi met en évidence une organisation du marché du travail largement dominée par le travail indépendant et les formes d'emploi informelles, qui constituent des caractéristiques structurelles de l'économie haïtienne. Cette configuration reflète une faible absorption de la main-d'œuvre par le secteur formel et une prédominance des stratégies d'auto-emploi.

Les hommes sont proportionnellement plus représentés dans les emplois indépendants liés à l'agriculture, au travail journalier et aux petits métiers, activités souvent caractérisées par une forte pénibilité, une faible rémunération et une exposition élevée aux chocs climatiques et économiques. Les femmes, pour leur part, se concentrent davantage dans le commerce et les petits services, le plus souvent en tant que travailleuses indépendantes ou aides familiales, dans des activités informelles à faible capitalisation et à forte instabilité des revenus.

La part des salariés bénéficiant d'un contrat écrit demeure très limitée, confirmant la faible insertion de la population active dans l'économie formelle. Cette situation restreint l'accès à la protection sociale, aux droits du travail et à des revenus stables, et contribue à renforcer la précarité économique des travailleurs et des ménages. Dans ce contexte, les disparités de statut d'emploi selon le sexe constituent un facteur supplémentaire de vulnérabilité, en particulier pour les femmes engagées dans des activités informelles peu sécurisées.

Table 28 : Répartition de la population occupée selon le statut de l'emploi et le sexe

Statut d'emploi	Homme (%)	Femme (%)	Total national (%)
1. Salarié (secteur privé ou public)	11	6	8
2. Travailleur indépendant	36	34	35
3. Travailleur familial non rémunéré	6	8	7
4. Apprenti / Stagiaire	2	1	1
5. Travailleur occasionnel / journalier	34	20	27
Autre / Non spécifié	11	31	22
Total	100	100	100

Source : ENSSAN 2025

4.2.2 Population occupée selon le statut d'emploi et le niveau d'éducation

L'analyse du statut d'emploi selon le niveau d'instruction met en évidence une relation étroite entre le capital éducatif et les formes d'insertion sur le marché du travail. Les personnes sans niveau scolaire ou ayant un niveau de primaire incomplet sont majoritairement concentrées dans des statuts d'emploi informels, notamment le travail indépendant, le travail journalier et l'aide familiale. Ces formes d'emploi

sont généralement caractérisées par une faible rémunération, une grande instabilité et une absence de protection sociale.

À mesure que le niveau d'instruction s'élève, la probabilité d'accéder à des statuts d'emploi plus stables augmente. Les individus ayant complété le cycle secondaire ou disposant d'un niveau d'éducation supérieur sont davantage représentés parmi les salariés, y compris dans le secteur public ou parapublic, qui offre relativement plus de stabilité et de protection.

Toutefois, la précarité de l'emploi ne disparaît pas totalement avec l'élévation du niveau d'instruction. Même parmi les diplômés universitaires, les opportunités d'insertion dans l'économie formelle demeurent limitées, en raison de la faiblesse du tissu productif et de la rareté des emplois qualifiés. Cette situation contribue à une sous-utilisation du capital humain et à la persistance de l'informalité, y compris chez les travailleurs les plus instruits.

Table 29: Répartition (%) de la population occupée selon le statut d'emploi et le niveau d'éducation

Statut d'emploi	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplet	Secondaire complet	Université
Salarié	5	6	7	9	18	32
Indépendant	41	38	36	33	28	20
Travailleur familial	15	11	8	6	4	2
Journalier	28	30	32	34	23	8
Apprentis/Stagiaires	1	2	2	3	5	6
Autre / non spécifié	10	13	15	15	22	32

Source : ENSSAN 2025

Lecture : Parmi les individus sans niveau d'études, 41 % sont des travailleurs indépendants, contre seulement 20 % parmi ceux ayant un niveau universitaire.

4.2.3 Statut d'emploi des chefs de ménage

Le statut d'emploi des chefs de ménage constitue un déterminant central de la résilience économique des foyers, dans la mesure où il conditionne la stabilité des revenus et l'accès aux mécanismes de protection sociale. Les résultats montrent que les chefs de ménage sont majoritairement engagés dans le travail indépendant, ce qui reflète la faiblesse structurelle de l'emploi formel et la prédominance de l'informalité sur le marché du travail haïtien.

Seule une faible proportion des chefs de ménage occupe un emploi salarié stable, limitant ainsi l'accès aux services sociaux contributifs, tels que l'assurance maladie, la retraite ou d'autres formes de protection liées à l'emploi formel. Cette situation accroît la vulnérabilité des ménages face aux chocs économiques, sanitaires et climatiques.

L'analyse selon le sexe met en évidence des différences notables dans les formes d'insertion professionnelle. Les chefs de ménage hommes sont plus fréquemment représentés dans des emplois indépendants à revenus variables, notamment dans l'agriculture, l'artisanat et le transport, des secteurs

caractérisés par une forte exposition aux aléas économiques et climatiques. Les femmes cheffes de ménage, quant à elles, exercent plus souvent dans le commerce informel et les petits services, activités généralement faiblement capitalisées et marquées par une grande instabilité des revenus.

Dans l'ensemble, cette configuration du statut d'emploi des chefs de ménage contribue à expliquer la fragilité économique persistante des foyers et renforce le lien entre emploi informel, précarité des revenus et vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

Table 30: Répartition (%) des chefs de ménage selon le statut d'emploi

Statut d'emploi	Chef de ménage (%)
Salarié (public/privé)	9
Travailleur indépendant	48
Travailleur familial non rémunéré	7
Travailleur journalier	23
Apprenti/Stagiaire	1
Autre / Non spécifié	12
Total	100

Source : ENSSAN 2025

4.3 Participation à l'activité économique

La participation à l'activité économique constitue un indicateur central pour comprendre l'insertion de la population en âge de travailler (15-64 ans) dans le marché du travail. Elle reflète la fraction de la population qui est soit occupée, soit disponible et à la recherche d'un emploi. Les résultats de l'ENSSAN 2025 permettent d'identifier les profils les plus actifs selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le milieu de résidence.

De manière générale, la participation économique nationale s'établit à 62,7 %, avec des disparités marquées entre départements et milieux de résidence. Ces contrastes traduisent à la fois les opportunités économiques disponibles localement et les contraintes structurelles qui pèsent sur certains groupes sociaux

4.3.1 Taux d'activité par sexe et par âge

L'analyse des taux d'activité selon l'âge et le sexe met en évidence un profil démographique du marché du travail marqué par une entrée précoce, une forte participation en âge adulte, puis un retrait progressif à l'approche de la vieillesse active. Les variations observées traduisent à la fois des dynamiques d'offre de travail, des contraintes sociales, et la forte prévalence des activités informelles dans l'économie haïtienne.

- **Adolescents (15–19 ans) : une transition entre études et premiers engagements économiques**

La participation à cette tranche d'âge reste modérée, ce qui reflète en partie la poursuite de la scolarité. Toutefois, environ la moitié des adolescents est déjà active, un niveau relativement élevé dans un contexte

où les ménages recourent fortement à l'activité économique des jeunes pour soutenir les revenus. Les différences entre garçons et filles sont faibles, ce qui souligne un accès précoce au marché du travail pour les deux sexes.

- Jeunes adultes (20–24 ans et 25–34 ans) : la phase de participation maximale**

Ces groupes d'âge enregistrent les taux d'activité les plus élevés, correspondant à l'entrée massive des jeunes dans l'économie, souvent via des emplois informels, temporaires ou faiblement rémunérés. Cette phase constitue le cœur de la mobilisation de la main-d'œuvre, tant masculine que féminine, et reflète le poids important des secteurs comme le commerce, l'agriculture et l'artisanat.

- Adultes matures (35–44 ans) : une participation élevée mais plus stable**

La participation demeure forte, mais une légère stabilisation apparaît. Les actifs sont généralement établis dans leurs activités (micro entreprenariat, agriculture, services), et les écarts entre sexes restent limités grâce à la forte présence des femmes dans le commerce et les services informels.

- Pré-séniors (45–64 ans) : un début de retrait progressif**

À partir de 45 ans, une baisse graduelle des taux d'activité est observée. Ce recul est plus marqué en milieu rural, où les emplois physiquement exigeants (agriculture, construction) conduisent à un retrait anticipé. Les femmes maintiennent toutefois une participation relativement élevée, notamment dans le commerce et les services à faible intensité physique.

- Différences hommes-femmes : des écarts modérés mais structurels**

Les écarts entre les sexes demeurent faibles, un résultat qui contraste avec d'autres contextes régionaux. Cette quasi-parité s'explique par :

- La forte insertion des femmes dans l'économie informelle,
- La prédominance du commerce de détail, principalement féminin,
- L'importance des activités de survie dans lesquelles hommes et femmes participent de manière comparable.

Dans l'ensemble, le profil des taux d'activité d'Haïti révèle une mobilisation précoce de la main-d'œuvre, une large participation en âge adulte, et des écarts de genre limités, caractéristiques d'un marché du travail dominé par l'informalité et la nécessité économique plutôt que par une segmentation formelle de l'emploi.

Table 31: Taux d'activité par sexe et groupe d'âge

Groupe d'âge	Ensemble (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
15-19	100	49.7	50.3
20-24	100	49.9	50.1
25-29	100	50.1	49.9
30-34	100	50.2	49.8
35-39	100	50.4	49.6
40-44	100	50.5	49.5
45-49	100	50.7	49.3
50-54	100	51.2	48.8
55-59	100	52.1	47.9
60-64	100	53.2	46.8

Source : ENSSAN 2025

Lecture : la structure des actifs est quasiment paritaire, avec une légère surreprésentation masculine qui s'accentue aux âges plus avancés.

4.3.2 Taux d'activité par niveau d'éducation

Le niveau d'instruction constitue un déterminant central de l'intégration économique et de la qualité des opportunités disponibles sur le marché du travail. Les résultats de l'ENSSAN 2025 révèlent une corrélation nette et positive entre le niveau d'éducation et la participation économique, en particulier dans les segments formels ou semi-formels de l'emploi.

Participation élevée mais précaire parmi les moins instruits.

Les individus n'ayant pas été scolarisés ou présentant uniquement un niveau primaire participent majoritairement à des activités informelles, souvent saisonnières ou peu rémunératrices. Leur insertion repose largement sur :

- L'agriculture familiale,
- Les petits métiers manuels ;
- Les activités de commerce informel de faible intensité capitalistique.
Si leur taux d'activité peut être élevé, il reflète davantage une stratégie de survie que l'accès à un emploi stable.

Effet structurant du secondaire complet et du supérieur.

Les personnes ayant atteint le secondaire complet, l'université incomplète ou le supérieur complet présentent les taux d'activité les plus élevés et les plus réguliers. Ces niveaux d'instruction facilitent :

- L'accès à des emplois plus stables ;
- Une meilleure mobilité professionnelle ;
- Une diversification réelle des secteurs d'emploi (administration, services sociaux, formel privé, artisanat structuré).

Une diversification sectorielle progressive.

À mesure que le niveau d'éducation augmente :

- La dépendance aux emplois informels non qualifiés diminue ;
- Les individus accèdent davantage à des postes qualifiés ou semi-qualifiés ;

- La participation économique devient plus diversifiée, notamment vers le tertiaire formel, les services sociaux, le commerce organisé et certains segments de l'industrie légère.

Cette dynamique illustre le rôle transformateur du capital humain dans un marché du travail dominé par l'informalité mais où des niches d'emplois plus stables existent pour les individus instruits.

Table 32: Niveau d'instruction de la population active

Niveau d'instruction	% national
Aucun	11 %
Primaire incomplète	22 %
Primaire complet	7 %
Secondaire incomplète	40 %
Secondaire complet	13 %
Université incomplète	3 %
Université complet	4 %

Source : ENSSAN 2025

Lecture : la majorité des actifs (53 %) possède un niveau d'étude secondaire, ce qui reflète la structure éducative du pays, mais également la sous-représentation des diplômés universitaires dans la population active totale.

4.3.3 Taux d'activité par milieu de résidence

Les résultats de l'ENSSAN 2025 mettent en évidence des différences marquées de participation économique selon le milieu de résidence, reflétant à la fois la diversité des opportunités d'emploi, la structure économique locale et les contraintes propres à chaque environnement. La zone métropolitaine enregistre l'un des taux d'activité les plus élevés du pays, proche de 68 %, portée par une économie plus diversifiée et une forte concentration d'emplois dans les services, le commerce, le transport et les microentreprises urbaines. Cette configuration traduit une capacité relativement plus élevée d'absorption de la main-d'œuvre, malgré un niveau d'informalité très important.

Les autres zones urbaines présentent également une participation économique soutenue, avec environ 76 % des ménages comptant au moins un actif. Cette dynamique souligne le rôle central de l'économie urbaine informelle, en particulier le commerce de proximité et les petits services, comme principal moteur d'intégration économique des ménages. Toutefois, cette forte participation repose largement sur des emplois précaires et faiblement protégés.

En comparaison, les zones rurales affichent un taux d'activité légèrement inférieur, autour de 61 %. Cette situation s'explique par la forte saisonnalité des activités agricoles, la faible diversification des sources d'emploi, la récurrence des chocs climatiques qui perturbent les calendriers productifs, ainsi que les migrations saisonnières qui réduisent temporairement la disponibilité de la main-d'œuvre locale. Bien que l'agriculture demeure le socle de l'activité économique rurale, elle ne permet pas une mobilisation continue et stable de la population active.

Les camps de déplacés présentent une configuration particulière, avec un taux d'activité relativement élevé, estimé à 72 %, supérieur à celui observé en milieu rural. Cette participation s'explique moins par un dynamisme économique que par des stratégies de survie intensives, caractérisées par le recours à de petits emplois informels, une forte mobilité quotidienne et un accès relativement plus proche aux marchés urbains. Cette activité économique, bien qu'élevée en apparence, reste largement précaire et insuffisante pour assurer une sécurité économique durable.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que les zones urbaines et métropolitaines disposent d'une capacité d'absorption économique plus importante, liée à une plus grande diversification sectorielle, tandis que les zones rurales demeurent contraintes par un modèle productif peu transformé et fortement dépendant des aléas climatiques. Les camps de déplacés constituent quant à eux un espace économique atypique, marqué par l'urgence, l'absence de protection sociale et une généralisation de l'emploi informel, renforçant la vulnérabilité des ménages malgré une participation économique élevée.

Table 33: Répartition des actifs selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	% actifs dans les ménages
Zone rurale	61.4 %
Zone urbaine (autres villes)	76.4 %
Zone métropolitaine	69 %
Camps de déplacés	71.9 %
National	65 %

Source : ENSSAN 2025

Lecture : la participation économique est plus forte dans les environnements urbains où les possibilités d'emploi, même informelles, sont plus nombreuses

4.4 Effet de la conjoncture sur l'emploi

La dynamique du marché du travail haïtien au cours des deux dernières années a été fortement perturbée par une conjoncture marquée par une combinaison de chocs : aggravation de l'insécurité, contraction de l'activité économique, inflation élevée, perturbations logistiques, déplacements internes et recul des opportunités formelles d'emploi. Ces facteurs ont accru la vulnérabilité des ménages et freiné la création d'emplois, particulièrement dans les secteurs dépendant de la mobilité, de l'investissement privé ou du fonctionnement normal des marchés urbains.

4.4.1 Perte d'emplois au cours des 24 derniers mois

À l'échelle nationale, 4,6 % des personnes en âge de travailler déclarent avoir perdu un emploi rémunéré au cours des vingt-quatre derniers mois. Bien que ce niveau puisse paraître relativement modéré, il masque des disparités territoriales importantes et reflète des dynamiques différencierées selon les contextes économiques et sécuritaires.

La zone métropolitaine de Port-au-Prince enregistre le taux de perte d'emploi le plus élevé, atteignant 7,4 %. Cette situation s'explique par la forte exposition de l'économie urbaine à la violence armée, aux blocages routiers, aux perturbations des activités commerciales et à la fermeture intermittente des entreprises, qui affectent directement la stabilité de l'emploi salarié et indépendant.

Les départements du Sud et de l'Artibonite présentent également des niveaux supérieurs à la moyenne nationale, avec respectivement 6,6 % et 5,3 % de personnes ayant perdu un emploi. Ces résultats traduisent l'effet combiné des perturbations agricoles, de l'insécurité localisée et de la contraction des activités commerciales, qui fragilisent les moyens d'existence et réduisent les opportunités d'emploi.

À l'inverse, des départements comme le Centre et le Nord-Est affichent des taux de perte d'emploi plus faibles, respectivement 1,5 % et 3,3 %. Cette relative stabilité s'explique en partie par une économie davantage orientée vers les activités rurales et agricoles, moins directement exposées aux chocs sécuritaires affectant les zones urbaines et métropolitaines.

Les camps de déplacés présentent un taux de perte d'emploi de 5,2 %, confirmant l'impact de la déstructuration sociale et économique liée au déplacement forcé sur les trajectoires professionnelles. Cette situation traduit à la fois la rupture des activités antérieures et la difficulté d'accéder à des opportunités d'emploi stables dans les zones d'accueil.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que les pertes d'emploi récentes sont étroitement liées aux chocs sécuritaires, économiques et agricoles, et qu'elles contribuent à renforcer la précarité des ménages, en particulier dans les zones urbaines, métropolitaines et les contextes de déplacement.

Table 34: Part des personnes ayant perdu leur emploi au cours des 12 derniers mois par département

Département	Pourcentage
National	4,6
Artibonite	5,3
Camps de déplacés	5,2
Centre	1,5
Grand'Anse	3,8
Nippes	3,6
Nord	3,5
Nord-Est	3,3
Nord-Ouest	4,5
Reste Ouest	3,8
Sud	6,6
Sud-Est	3,7
Zone métropolitaine	7,4

Source : ENSSAN 2025.

4.4.2 Principales raisons de la perte d'emplois

Bien que l'enquête ne permette pas de quantifier de manière exhaustive l'ensemble des causes de la perte d'emplois, l'analyse croisée des informations qualitatives recueillies et des tendances observées au niveau

national met en évidence plusieurs facteurs majeurs expliquant les ruptures d'activité au cours des vingt-quatre derniers mois.

L'insécurité et la violence armée constituent l'un des déterminants les plus importants, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La fermeture d'entreprises, la réduction des heures d'ouverture, les difficultés d'accès aux lieux de travail et les déplacements massifs de populations ont entraîné des ruptures de contrats, la perte de débouchés commerciaux et l'interruption de nombreuses activités économiques, tant formelles qu'informelles.

La contraction générale de l'activité économique a également contribué aux pertes d'emploi. Le faible niveau d'investissement productif, l'effondrement partiel des secteurs touristique, culturel et événementiel, ainsi que le retour de milliers de migrants haïtiens ont perturbé les équilibres locaux du marché du travail, accentuant la concurrence pour des opportunités déjà limitées.

Les perturbations agricoles et les chocs climatiques ont joué un rôle déterminant, notamment en milieu rural. Les épisodes de sécheresse et d'inondation, combinés à la baisse des rendements agricoles, ont réduit la demande de main-d'œuvre saisonnière et restreint les activités agricoles marchandes dans certaines zones, affectant directement les revenus et l'emploi des ménages dépendants de ce secteur.

L'inflation et la baisse du pouvoir d'achat ont également eu des effets significatifs sur l'emploi. La réduction de la demande dans le commerce de détail et les difficultés d'approvisionnement ont conduit à la fermeture de microentreprises incapables de renouveler leurs stocks, entraînant des pertes d'emplois, en particulier dans les activités commerciales informelles.

Enfin, les déplacements internes ont produit des effets en cascade sur le marché du travail. Les zones d'accueil ont dû absorber une main-d'œuvre supplémentaire sans expansion équivalente des opportunités économiques, tandis que les zones d'origine ont vu une partie de leur tissu productif se désagréger, accentuant les déséquilibres territoriaux.

L'augmentation des pertes d'emploi dans les zones urbaines, combinée à la montée de l'informalité, montre que la conjoncture actuelle fragilise particulièrement certains groupes. Les jeunes travailleurs, souvent engagés dans des emplois précaires, les femmes fortement présentes dans le commerce urbain exposé à l'insécurité, ainsi que les travailleurs peu instruits surreprésentés dans les secteurs les plus vulnérables économiquement, apparaissent comme les plus affectés.

Dans l'ensemble, ces dynamiques soulignent la fragilité structurelle de l'économie haïtienne, caractérisée par une forte dépendance à des emplois informels et peu protégés, particulièrement sensibles aux chocs sécuritaires, climatiques et macroéconomiques.

Conclusion

Les résultats relatifs au marché du travail confirment que l'emploi constitue un maillon central, mais fragile, des moyens d'existence des ménages haïtiens. La forte prévalence de l'informalité, du sous-emploi et de l'auto-emploi à faible productivité limite la capacité des ménages à générer des revenus réguliers et suffisants pour couvrir leurs besoins essentiels. Les disparités observées selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence traduisent des inégalités structurelles d'accès aux opportunités économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes.

L'impact de la dégradation du contexte sécuritaire et économique se manifeste clairement à travers les pertes d'emploi, la réduction des heures travaillées et la détérioration des conditions d'exercice des activités économiques. Ces dynamiques accentuent la vulnérabilité des ménages urbains et périurbains, tout en fragilisant davantage les ménages ruraux déjà dépendants de revenus saisonniers et peu diversifiés.

L'analyse de l'emploi met ainsi en lumière le rôle déterminant du marché du travail dans la transmission des chocs économiques vers la sécurité alimentaire des ménages. Elle constitue un élément explicatif clé des stratégies d'adaptation observées et des niveaux d'insécurité alimentaire analysés dans le chapitre suivant, consacré à la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

5 Sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages

L'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue le cœur analytique de l'ENSSAN 2025, dans la mesure où elle permet d'appréhender de manière intégrée les effets combinés des chocs économiques, sécuritaires, climatiques et sociaux sur les conditions de vie des ménages haïtiens. Dans un contexte marqué par la persistance de l'inflation, la dégradation continue des moyens d'existence, l'insécurité généralisée et l'augmentation des déplacements internes, l'accès à une alimentation suffisante, diversifiée et nutritionnellement adéquate demeure un défi majeur pour une large part de la population.

Ce chapitre mobilise les indicateurs standards reconnus au niveau international et utilisés par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) pour évaluer la sécurité alimentaire aiguë des ménages. L'approche retenue repose sur une lecture multidimensionnelle articulant la consommation alimentaire, la diversité des régimes alimentaires, l'expérience vécue de l'insécurité alimentaire, les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les ménages, ainsi que les dynamiques de prise de décision au sein du ménage. Cette analyse est complétée par la classification IPC de l'insécurité alimentaire aiguë, qui permet de situer la gravité et l'étendue spatiale de la crise alimentaire actuelle et projetée.

Le chapitre s'ouvre par l'examen de la consommation alimentaire des ménages à travers le score de consommation alimentaire, le score de diversité alimentaire, l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) et la diversité alimentaire minimale des femmes en âge de procréer. Ces indicateurs permettent d'évaluer à la fois la quantité, la qualité nutritionnelle et la stabilité de l'accès alimentaire. Il analyse ensuite les stratégies d'adaptation liées à l'alimentation et aux moyens d'existence, révélant le degré de pression exercé sur les ménages et l'épuisement progressif de leurs mécanismes de résilience.

Le chapitre accorde également une attention particulière aux dimensions de genre, en examinant la participation des femmes à la prise de décision domestique et en développant une analyse sexospécifique de l'insécurité alimentaire, fondée sur les données de l'ENSSAN 2025 et la classification IPC de septembre 2025. Cette approche permet de mettre en évidence les vulnérabilités différencierées selon le sexe du chef de ménage et le rôle central mais contraint des femmes dans la gestion alimentaire.

Enfin, le chapitre présente la classification et la localisation géographique des ménages en situation d'insécurité alimentaire aiguë, en distinguant la situation actuelle (septembre 2025 – février 2026) et la situation projetée (mars – juin 2026). L'analyse est enrichie par une typologie des ménages en insécurité alimentaire, permettant d'identifier des profils de vulnérabilité distincts et d'éclairer les priorités d'intervention humanitaire et de résilience.

5.1 Consommation alimentaire du ménage

Dans le cadre conceptuel de l'analyse de la sécurité alimentaire, la consommation alimentaire constitue l'un des principaux résultats observables des différentes dimensions de la sécurité alimentaire. Elle reflète l'aboutissement des interactions entre la disponibilité des aliments, l'accès économique et physique, leur utilisation biologique ainsi que la stabilité de ces facteurs dans le temps. Ainsi, toute défaillance affectant

l'un de ces piliers est susceptible de se traduire, à des degrés variables, par une dégradation des niveaux et de la qualité de la consommation alimentaire des ménages.

De ce fait, la consommation alimentaire est considérée comme un indicateur central de la sévérité de l'insécurité alimentaire, car elle permet d'appréhender directement les compromis opérés par les ménages face aux contraintes économiques, aux chocs et aux stratégies d'adaptation mises en œuvre (Manuel IPC, 2019).

L'analyse de la consommation alimentaire dans l'ENSSAN 2025 repose sur un ensemble d'indicateurs complémentaires permettant de saisir à la fois la quantité, la qualité et l'expérience vécue de l'insécurité alimentaire. À cet effet, quatre indicateurs clés sont mobilisés :

- Le score de consommation alimentaire ;
- Le score de diversité alimentaire ;
- L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) ;
- Le score de diversité alimentaire chez les femmes.

L'examen conjoint de ces indicateurs permet d'établir un diagnostic approfondi de la situation alimentaire des ménages, d'identifier les groupes les plus vulnérables et d'éclairer l'analyse des dynamiques d'insécurité alimentaire à l'échelle nationale et infranationale.

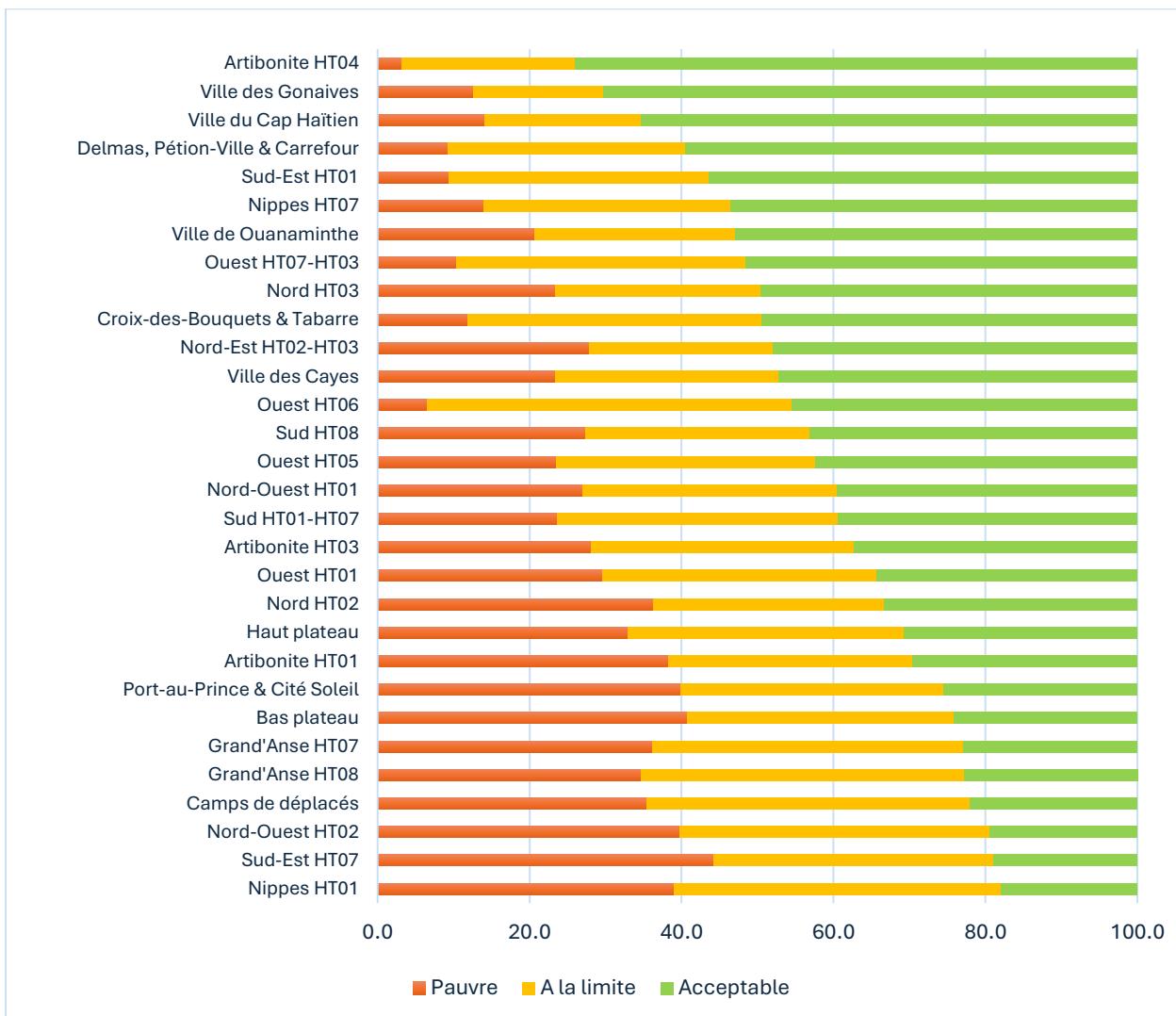
5.1.1 Score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire est l'un des indicateurs les plus utilisés dans les enquêtes de sécurité alimentaire. Il s'agit d'un indicateur composite qui reflète la diversité du régime alimentaire ainsi que sa valeur nutritionnelle (calorie, macronutriments et micronutriments). Il repose sur trois éléments

- Le nombre de groupes d'aliments consommés par le ménage sur la période de référence ;
- La fréquence de consommation sur 7 jours
- L'importance nutritionnelle de chaque groupe (WFP, 2009)

Le graphique ci-dessous présente la proportion de ménages présentant un niveau de consommation acceptable, limité ou insuffisant, conformément au protocole de l'IPC.

Figure 9 Score de consommation alimentaire par strate :



Source : ENSSAN 2025

L'analyse de ce graphique montre trois constats majeurs :

- ✓ Un déficit généralisé de la consommation alimentaire dans l'ensemble des zones : au moins 25% des ménages présentent un score pauvre ou limite, ce qui correspond à une phase indicative « Crise » selon le protocole IPC
- ✓ Dans plus des deux tiers des zones, la proportion de ménages ayant une consommation « pauvre » dépasse 20 %, atteignant ainsi le seuil d'une phase d'urgence.
- ✓ Les zones les plus fortement affectées sont les quartiers pauvres de Port-au-Prince et de Cité-Soleil, ainsi que les départements du Nord-Ouest, du Centre et de la Grand-Anse.

5.1.2 Score de diversité alimentaire

La diversité alimentaire est une mesure qualitative qui renseigne sur la variété des aliments auxquels les ménages ont accès. Au niveau individuel, elle constitue une approximation de l’adéquation nutritionnelle du régime alimentaire (FAO, 2011).

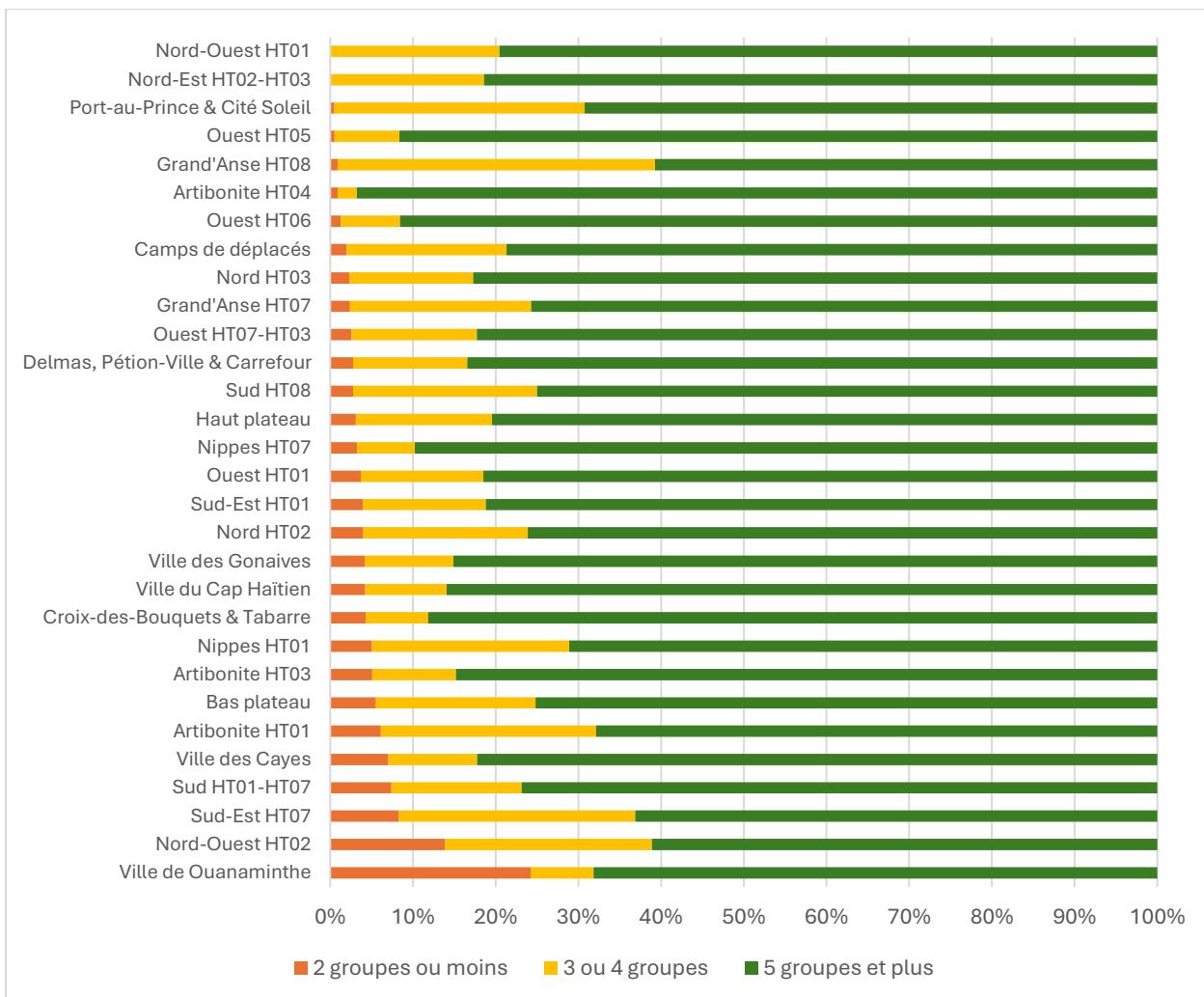
L’analyse du graphique ci-dessous montre que, dans l’ensemble des zones, plus de 60 % des ménages consomment au moins cinq groupes alimentaires, ce qui témoigne d’un niveau globalement acceptable de diversité alimentaire.

Cependant, des poches de faible diversité persistent. Dans certaines zones, plus de 10 % des ménages ne consomment que deux groupes alimentaires ou moins, révélant une alimentation peu diversifiée et potentiellement déficiente sur le plan nutritionnel. Il s’agit notamment de zones rurales enclavées et de certains espaces urbains défavorisés, en particulier dans le Nord-Ouest, l’Artibonite, les Nippes, ainsi que dans les camps de déplacés et certaines zones métropolitaines périphériques, où la dépendance aux marchés, la pauvreté structurelle et les chocs récurrents limitent l’accès à une alimentation variée.

Ces disparités traduisent des inégalités territoriales persistantes en matière d’accès alimentaire et soulignent que, malgré une apparente amélioration moyenne, une fraction non négligeable des ménages demeure exposée à des régimes alimentaires monotones et nutritionnellement insuffisants.

Il s’agit de zones où la diversité alimentaire reste fortement contrainte par la faiblesse des revenus, la volatilité des prix alimentaires et l’érosion progressive des moyens d’existence.

Figure 10 : Score de diversité alimentaire

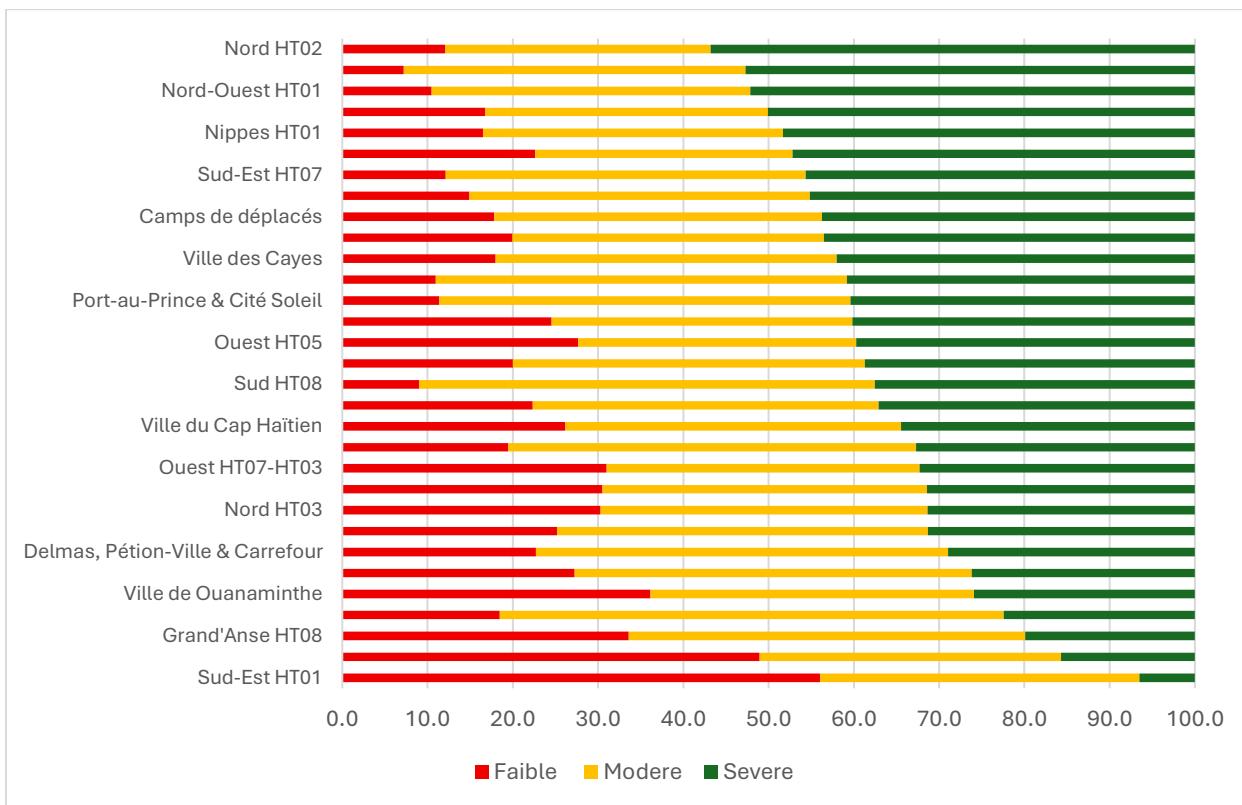


Source : ENSSAN 2025

5.1.3 Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)

Le FIES est un indicateur fondé sur l'expérience, qui mesure la difficulté d'accès des ménages à la nourriture. Il permet d'estimer la proportion de la population confrontée à une insuffisance alimentaire ou à une alimentation incertaine (FAO, 2020).

Figure 11 : Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)



Source : ENSSAN 2025

Les résultats montrent que 28 zones sur 30 présentent un niveau d'insécurité alimentaire aiguë sévère touchant au moins un ménage sur cinq, soit une phase indicative de crise ou pire selon le protocole IPC.

Les zones les plus touchées sont :

Le Nord, le haut Plateau Central et le Nord-Ouest où moins de 50% de ménages déclarent une insécurité alimentaire aiguë sévère,

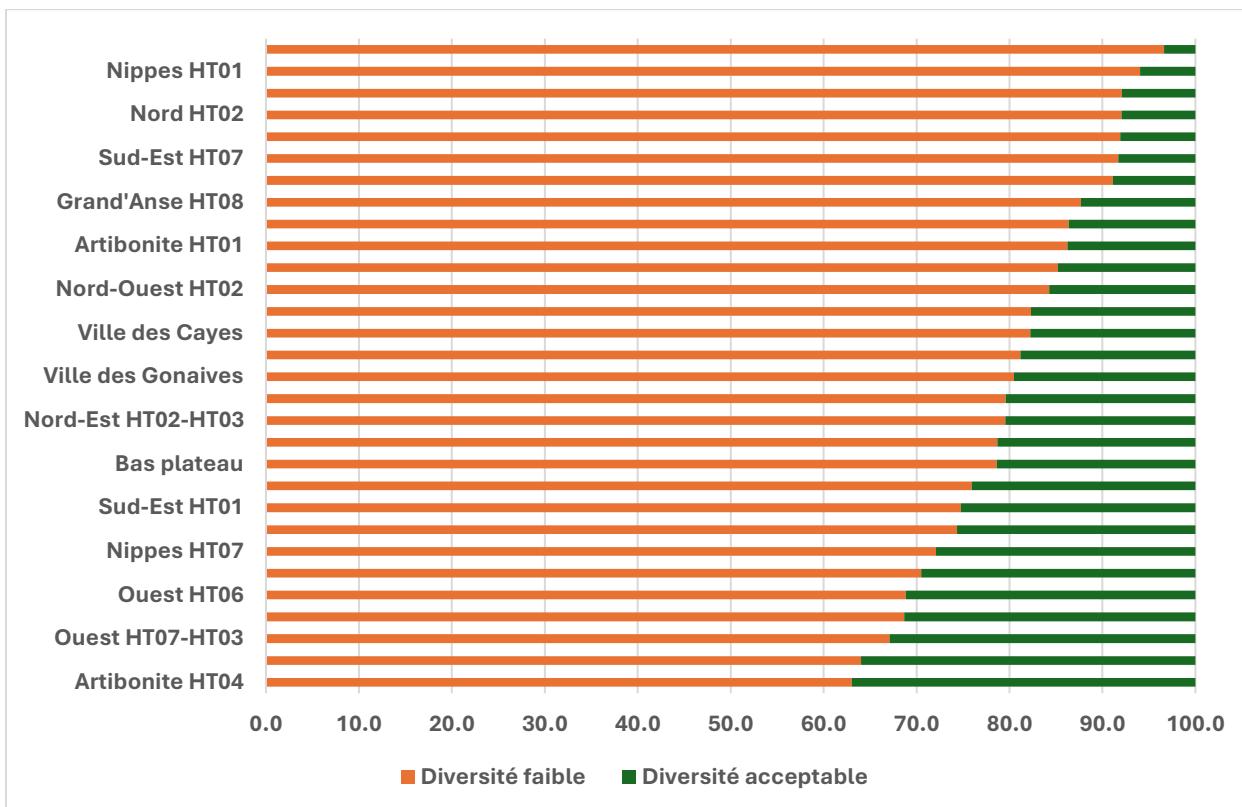
5.1.4 Score de diversité alimentaire chez les femmes

La diversité alimentaire minimale des femmes (MDD-W) permet d'estimer la proportion des femmes en âge de procréer ayant consommé au moins cinq groupes alimentaires sur 10 au cours des dernières 24 heures (FAO & FHI 360, 2026)

Les résultats indiquent une très faible diversité alimentaire chez les femmes dans toutes les zones analysées. Même dans les zones les mieux classées (Artibonite, Nord), les scores ne dépassent pas 37%.

Cet écart, marqué par le SDAM, suggère des inégalités intra-ménages, révélant que la disponibilité alimentaire au niveau du ménage ne garantit pas un accès équitable pour tous ses membres, en particulier pour les femmes. Comme le souligne le PAM (WFP, 2022), un écart entre MDD-W et SDAM peut s'expliquer par des disparités d'accès ou par une vulnérabilité nutritionnelle spécifique.

Figure 12: Diversité alimentaire minimale des femmes (MDD-W)



Source : ENSSAN 2025

L'ensemble des indicateurs de consommation alimentaire met en évidence une situation préoccupante. Malgré une diversité alimentaire relativement acceptable dans la majorité des ménages, une proportion importante d'entre eux présente une consommation insuffisante en termes de quantité ou de qualité nutritionnelle. L'ampleur des déficits confirmés par le SCA et le FIES indique que de nombreux ménages sont déjà en situation de crise ou d'urgence selon les normes de l'IPC.

Par ailleurs, les résultats du MDD-W mettent en évidence des inégalités d'accès intra-ménages, notamment au détriment des femmes en âge de procréer, ce qui souligne l'importance d'intégrer une perspective nutritionnelle et sensible au genre dans les interventions.

De manière générale, ces constats suggèrent que les ménages adoptent vraisemblablement des stratégies d'adaptation négatives qui compromettent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils appellent à des interventions ciblées visant à améliorer non seulement la disponibilité alimentaire mais aussi l'accès équitable et la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires.

L'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue une composante centrale de l'ENSSAN 2025. Ce chapitre synthétise l'ensemble des indicateurs standards utilisés par la CNSA pour évaluer de manière multidimensionnelle la situation des ménages : la consommation alimentaire, la diversité alimentaire, l'insécurité alimentaire vécue, les stratégies d'adaptation, la prise de décision au sein du ménage et la

classification IPC de l'insécurité alimentaire aiguë. L'objectif est de fournir un diagnostic consolidé permettant d'identifier les ménages en situation critique, de comprendre les dynamiques territoriales et d'orienter de manière précise les interventions humanitaires et de résilience.

5.2 Stratégies utilisées par le ménage pour avoir accès aux aliments

Cette section analyse les mécanismes mis en œuvre par les ménages pour faire face aux difficultés d'accès à la nourriture. Lorsque les ressources deviennent insuffisantes, les ménages adoptent des stratégies d'adaptation qui traduisent directement le niveau de stress économique et alimentaire auquel ils sont confrontés. Deux grands types de stratégies sont examinés : les stratégies d'adaptation réduites liées à la consommation alimentaire, mesurées par l'indice rCSI, et les pratiques spécifiques mobilisées pour limiter la consommation alimentaire. L'analyse est déclinée selon le milieu de résidence, les départements, les zones IPC, la typologie des ménages et le statut d'emploi.

5.2.1 Stratégies d'adaptation réduite à l'alimentation (rCSI)

Au niveau national, près de 82 % des ménages ont recours à au moins une stratégie d'adaptation liée à l'alimentation. Parmi eux, 44,9 % se situent dans une situation de stress modéré, tandis que 37,3 % présentent un recours élevé aux stratégies de survie, traduisant une pression alimentaire importante.

Les disparités territoriales sont marquées. Les camps de déplacés apparaissent comme les plus vulnérables, avec 58,7 % des ménages ayant un rCSI élevé. Cette situation reflète une dépendance accrue à l'aide et une capacité très limitée d'autonomie alimentaire. La zone métropolitaine présente également un niveau élevé de stress, avec 41,3 % des ménages utilisant intensivement des stratégies d'adaptation, conséquence directe des perturbations économiques et de l'insécurité persistante.

À l'inverse, les autres villes urbaines affichent une proportion plus élevée de ménages ne recourant à aucune stratégie (26,9 %), traduisant une résilience relative par rapport aux autres milieux de résidence.

Au niveau départemental, les niveaux de rCSI élevé dépassent 50 % dans le Nord-Ouest, le Centre et le Sud, signalant des situations de vulnérabilité alimentaire aiguë. À l'opposé, la Grand'Anse se distingue par une prédominance de stratégies modérées (59,6 %), suggérant une pression alimentaire persistante mais moins extrême.

Table 35 : Répartition des ménages selon l'indice de stratégies de survie (rCSI)

Milieu de résidence	Aucune stratégie (%)	CSI modérée (%)	CSI élevée (%)
National	17,8	44,9	37,3
Zone rurale	17,7	45,7	36,5
Autres villes urbaines	26,9	43,7	29,4
Zone métropolitaine	15,1	43,6	41,3
Camps de déplacés	16,0	25,3	58,7

Source : ENSSAN 2025

5.2.2 Stratégies d'adaptation réduite et type d'emploi

Le type d'emploi constitue un déterminant important du recours aux stratégies d'adaptation alimentaire. Les ménages dont le principal actif est salarié du secteur formel présentent une proportion relativement élevée de rCSI élevé (42,2 %), traduisant la fragilité des revenus formels dans un contexte d'inflation et d'insécurité.

Les travailleurs familiaux non rémunérés apparaissent particulièrement vulnérables, avec 48,5 % des ménages affichant un rCSI élevé. À l'inverse, les travailleurs indépendants montrent une distribution plus équilibrée entre les niveaux de stress, suggérant une capacité d'ajustement plus flexible face aux chocs économiques.

Table 36: Indice de stratégies de survie(rCSI) selon le type d'emplois

Statut d'emploi principal	Aucune stratégie (%)	CSI modérée (%)	CSI élevée (%)
Salarié secteur formel	21,0	36,8	42,2
Salarié secteur informel	12,9	45,7	41,3
Travailleur Independent	19,5	43,6	36,9
Travailleur familial non rémunéré	16,6	34,8	48,5
Sans emploi	17,3	45,8	36,8

Source : ENSSAN 2025

5.2.3 Détail des stratégies alimentaires utilisées

L'analyse détaillée 2025 des stratégies d'adaptation liées à l'alimentation met en évidence une forte pression exercée sur les ménages, qui ajustent à la fois la qualité et la quantité des aliments consommés afin de faire face aux contraintes économiques persistantes.

Au niveau national, les stratégies les plus fréquemment mobilisées sont la consommation d'aliments moins appréciés, avec un score moyen de 3,1, la réduction du nombre de repas (2,9) et la réduction des portions (2,7). Ces niveaux relativement élevés traduisent une détérioration progressive des conditions d'accès à une alimentation adéquate, marquée par des compromis répétés sur la diversité et la suffisance

alimentaire. Le recours à l'emprunt ou à l'aide extérieure demeure plus limité, avec un score moyen de 1,3, suggérant que cette option intervient davantage en situation de stress alimentaire aigu.

L'analyse par milieu de résidence met en lumière des disparités notables. Les ménages vivant dans les camps de déplacés présentent des scores parmi les plus élevés pour l'ensemble des stratégies, notamment la réduction du nombre de repas (3,2), la réduction des portions (3,3) et la dépendance à l'aide ou à l'emprunt (2,4). Ces résultats confirment la vulnérabilité extrême de ces ménages, dont les capacités d'adaptation sont fortement sollicitées. En zone métropolitaine, les scores restent également élevés, avec une fréquence moyenne de 3,4 pour la réduction du nombre de repas et de 3,0 pour la réduction des portions, traduisant l'impact combiné de l'inflation alimentaire et de l'instabilité économique. À l'inverse, les autres villes urbaines affichent des scores relativement plus faibles, notamment pour la consommation d'aliments moins appréciés (2,4) et la réduction des portions (2,3), indiquant une pression alimentaire moins intense que dans les camps ou les grandes agglomérations.

Table 37: Fréquence moyenne des stratégies alimentaires utilisées selon le milieu de résidence

Zone	Aliments moins appréciés	Dépendre de l'aide	Réduire portions	Réduire conso adultes	Réduire repas
National	3,1	1,3	2,7	1,8	2,9
Zone rurale	3,1	1,3	2,6	1,8	2,8
Autres villes urbaines	2,4	0,9	2,3	1,4	2,5
Zone métropolitaine	3,2	1,4	3,0	1,8	3,4
Camps de déplacés	3,4	2,4	3,3	2,5	3,2

Source : ENSSAN 2025

Les écarts sont également marqués selon les départements et les strates territoriales. Les scores les plus élevés sont observés dans certaines zones structurellement vulnérables ou fortement affectées par l'insécurité. Par exemple, dans le Nord-Ouest HT01, la consommation d'aliments moins appréciés atteint un score moyen de 4,0 et la réduction du nombre de repas 3,8, traduisant un recours fréquent à des stratégies sévères. Dans le Sud HT08, la réduction du nombre de repas atteint 4,4, tandis que la réduction des portions s'élève à 3,5, ce qui reflète une situation alimentaire particulièrement dégradée. À Port-au-Prince et Cité Soleil, les ménages affichent également des niveaux élevés pour l'ensemble des stratégies, avec un score de 4,2 pour la réduction du nombre de repas et de 3,7 pour la réduction des portions, illustrant l'effet cumulé de la violence, des déplacements et de la perte de revenus.

Table 38 : Fréquence moyenne des stratégies alimentaires utilisées selon la zone de moyens d'existence

Zone IPC	Aliments moins appréciés	Dépendre de l'aide	Réduire portions	Réduire conso adultes	Réduire repas
Bas plateau	3,9	2,7	3,3	2,8	3,5
Haut plateau	3,1	1,8	2,5	2,0	2,1
Nord HT03	2,8	2,0	2,6	2,7	2,6
Ouest HT06	3,1	1,4	2,1	2,2	2,1
Nord-Ouest HT02	3,7	1,8	3,2	2,4	3,5
Sud-Est HT01	2,1	1,2	1,3	1,1	1,4
Grand 'Anse HT07	3,5	0,7	2,1	0,7	2,3
Port-au-Prince & Cité Soleil	3,5	2,3	3,7	2,4	4,2

Source : ENSSAN 2025

À l'opposé, certaines zones présentent des scores nettement plus faibles. Dans la zone Ouest HT05, les scores moyens restent bas, notamment pour la consommation d'aliments moins appréciés (1,4) et la réduction des portions (1,2), traduisant une pression alimentaire relativement moindre. De même, à la Ville des Gonaïves, les scores sont inférieurs à la moyenne nationale pour l'ensemble des stratégies, avec une réduction du nombre de repas limitée à 1,6.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que les stratégies alimentaires utilisées par les ménages sont fortement différencierées selon le contexte territorial. Les scores élevés observés dans les camps de déplacés, certaines zones rurales enclavées et les quartiers urbains précaires témoignent d'un épuisement progressif des mécanismes d'adaptation, exposant ces ménages à un risque accru de basculement vers des formes plus sévères d'insécurité alimentaire.

5.3 Index de prise de décision dans le ménage

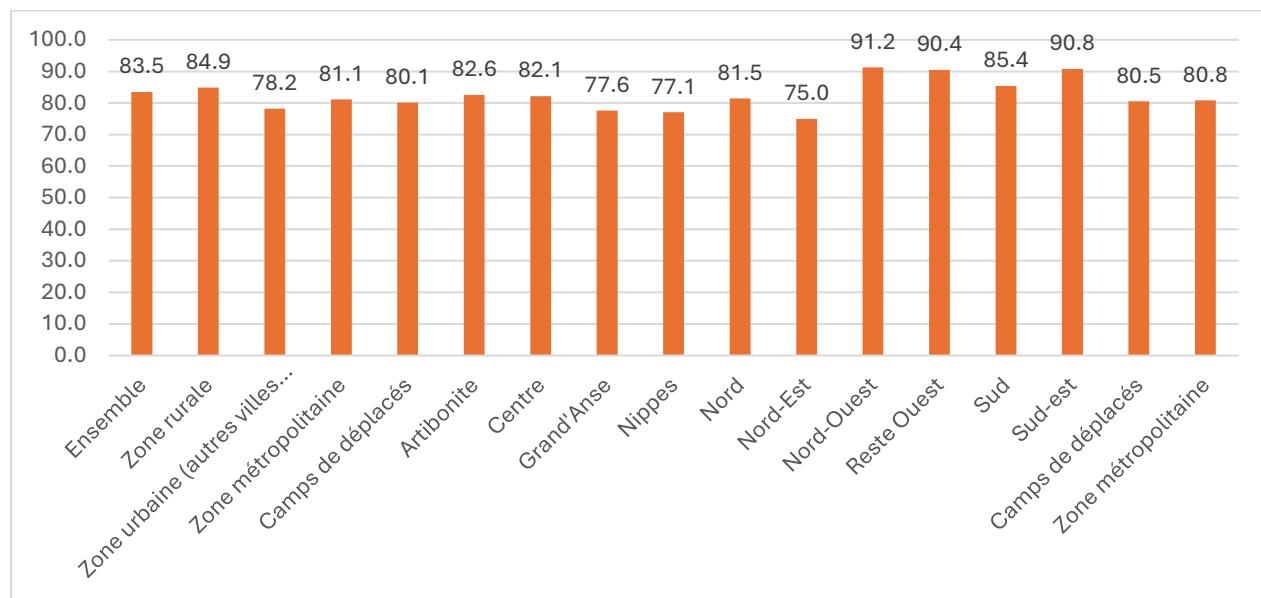
L'autonomisation des femmes et l'égalité de genre sont des objectifs centraux des politiques de développement, reconnus par les Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 5 qui vise à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Parmi les multiples dimensions de l'autonomisation, la capacité des femmes à participer aux décisions au sein du ménage occupe une place fondamentale. Par ailleurs, l'indice de prise de décision au niveau des ménages est largement utilisé, car elle vise à mesurer le degré d'implication des femmes dans les décisions domestiques, en particulier pour celles vivant avec un mari ou un partenaire sans pour autant refléter l'égalité du pouvoir de décision entre les sexes. Pour cet indicateur, un seuil de participation dont la valeur est proche de 1 indique une forte implication de la femme dans la prise de décision domestique tandis qu'une valeur proche de 0 indique une faible implication.

La participation des femmes dans les décisions relatives à la gestion du ménage représente un levier essentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles, particulièrement en Haïti dont les femmes sont traditionnellement reconnues comme les piliers du foyer assumant un rôle central non

seulement dans l'organisation domestique, mais aussi dans la gestion des ressources, la planification des dépenses et les choix alimentaires.

Les résultats présentés dans le graphique ci-dessous montrent que la participation des femmes est globalement élevée en Haïti, à l'échelle nationale 83,5 % des femmes participent activement aux décisions domestiques confirmant leur rôle de pilier dans la gestion des ménages. Cependant, des disparités régionales et urbaines sont observées. Les zones rurales affichent une participation légèrement plus forte (84,9 %) que les zones urbaines (78,2 %), traduisant l'importance du rôle des femmes dans la production et la gestion agricole. À l'inverse, certaines zones urbaines vulnérables, notamment Port-au-Prince et Cité Soleil (62,4 %), ainsi que des villes comme Cap-Haïtien (69,2 %) et Ouanaminthe (66,7 %), présentent des niveaux inférieurs à la moyenne nationale. Ces écarts suggèrent que les contraintes socio-économiques, l'insécurité et les normes sociales limitent l'implication des femmes dans les décisions.

Figure 13 : Répartition (%) des ménages où les femmes participent activement à la prise de décision



Source : ENSSAN 2025

Les principaux enjeux de disparités de genre en matière de sécurité alimentaire en Haïti

Les disparités de genre en matière de sécurité alimentaire constituent un enjeu majeur, car elles influencent directement l'accès aux ressources, la gestion des moyens de subsistance et la capacité des ménages à assurer une alimentation suffisante et équilibrée. Le graphique ci-dessous révèle une vulnérabilité disproportionnée des femmes, tant sur le plan consommation alimentaire que dans l'accès aux ressources productives, compromettant leur capacité à assurer durablement leurs résiliences alimentaires.

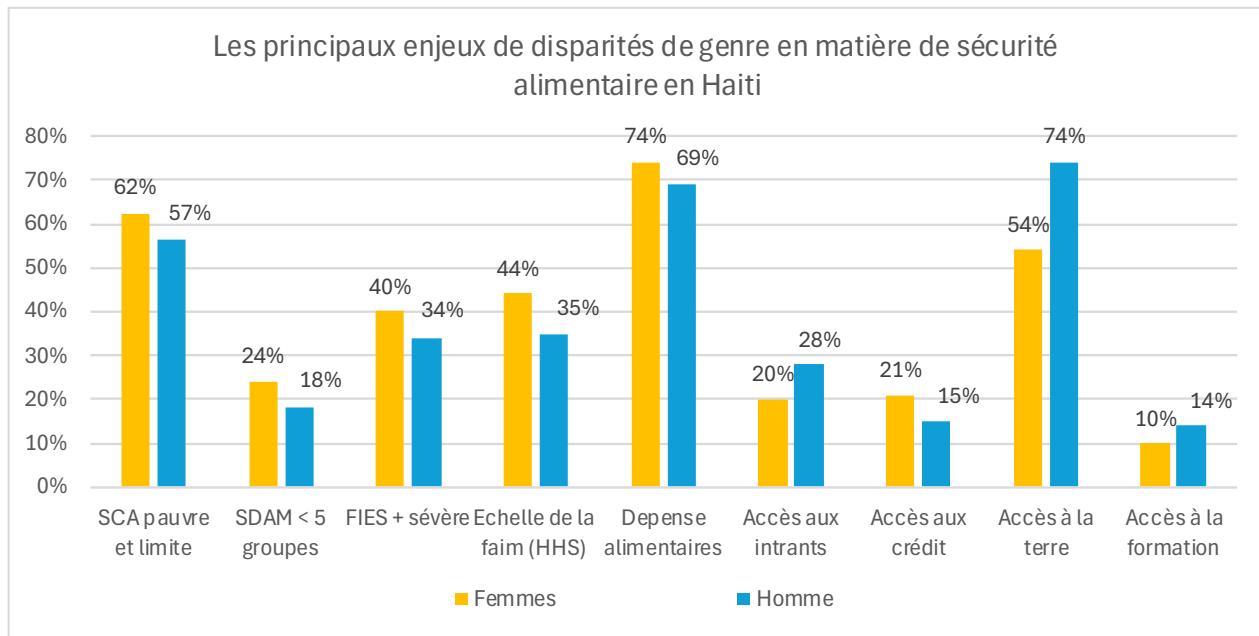
Les résultats de l'enquête mettent en évidence des disparités marquées entre les femmes et les hommes dans plusieurs dimensions de la sécurité alimentaire en Haïti. Les femmes sont proportionnellement plus touchées par l'échelle de l'insécurité alimentaire vécue, soit 40 % chez les femmes contre 34 % chez les

hommes, ce qui montre un accès alimentaire limité des femmes dans le ménage. Notons que plus de 60% des ménages dirigés par les femmes ont un score de consommation alimentaire (SCA) limite et pauvre, montrant une inadéquation de leur régime alimentaire. En ce qui a trait, au score de diversité alimentaire (SDAM) du ménage, des insuffisances du point de vue nutritionnel sont encore reflétées, avec 24% de femmes cheffes de ménages estimant avoir consommé moins de 5 groupes d'aliments.

Par ailleurs, bien que les femmes soient plus impliquées dans les dépenses alimentaires (74 %, elles ont un accès plus limité aux ressources productives : intrants agricoles 20 %, accès à la terre 54 %. Ces écarts traduisent une double vulnérabilité, les femmes sont à la fois plus exposées à l'insécurité alimentaire et moins outillées pour y faire face, en raison d'un accès restreint aux leviers économiques et techniques. A noter qu'il a été révélé à travers les résultats de l'ENSSAN 2025, une forte proportion de ménages dirigés par les femmes s'adonnant aux activités agricoles comme principale source de revenu. De plus, 90% des ménages ruraux pratiquent l'agriculture dont 48% sont dirigés par des femmes, soulignant ainsi le rôle prédominant de ce secteur dans les moyens d'existence des ménages. En milieu rural, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole en Haïti.

Les informations ci-dessus témoignent leur accès limité à l'alimentation et ressources (intrants, accès foncier, financier, formation aux techniques agricoles), ce qui réduit leur capacité à contribuer efficacement à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Figure 14 : Principaux enjeux de disparités de genre en matière de sécurité alimentaire en Haïti



Source : ENSSAN 2025

5.4 Classification et localisation géographique des ménages en situation d'insécurité alimentaire selon l'analyse IPC

Les analyses présentées ici reposent à la fois sur les données de l'ENSSAN 2025 et sur les dernières conclusions de l'Analyse IPC de septembre 2025, élaborée par la CNSA en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers. L'intégration de ces deux corpus permet non seulement d'appréhender la situation actuelle, mais aussi d'anticiper les risques futurs en lien avec les chocs économiques, sécuritaires, climatiques et sociaux qui affectent le pays.

L'analyse IPC constitue l'un des outils les plus robustes pour mesurer la sévérité et l'étendue de l'insécurité alimentaire aiguë en Haïti. Elle permet de classifier les zones géographiques selon cinq phases, allant de la sécurité alimentaire minimale (Phase 1) jusqu'à la famine (Phase 5). La méthodologie repose sur un ensemble de preuves convergentes issues des données sur les moyens d'existence, les marchés, l'environnement économique, l'accès alimentaire et les stratégies d'adaptation des ménages.

La présente section mobilise les résultats de la fiche de communication IPC (septembre 2025) afin d'évaluer la situation courante et de comprendre les dynamiques qui affectent l'accès des ménages à l'alimentation. Les cartes IPC insérées ci-après offrent une représentation spatiale des zones les plus touchées, rendant compte des inégalités territoriales croissantes et de l'intensité des crises affectant une partie importante de la population.

L'analyse distingue deux périodes :

1. La situation actuelle (septembre 2025 – février 2026), caractérisée par une dégradation continue des conditions économiques et sécuritaires ;
2. La situation projetée (mars – juin 2026), marquée par une aggravation attendue avec l'entrée dans la période de soudure et la persistance des chocs structurels.

Ces résultats fournissent un cadre analytique indispensable pour interpréter les données de l'ENSSAN 2025 et comprendre les profils de ménages les plus vulnérables. Ils servent également de base pour la classification IPC des ménages (section 5.5) et pour l'élaboration du profil d'insécurité alimentaire (section 5.6).

5.4.1 Situation actuelle (septembre 2025 – février 2026)

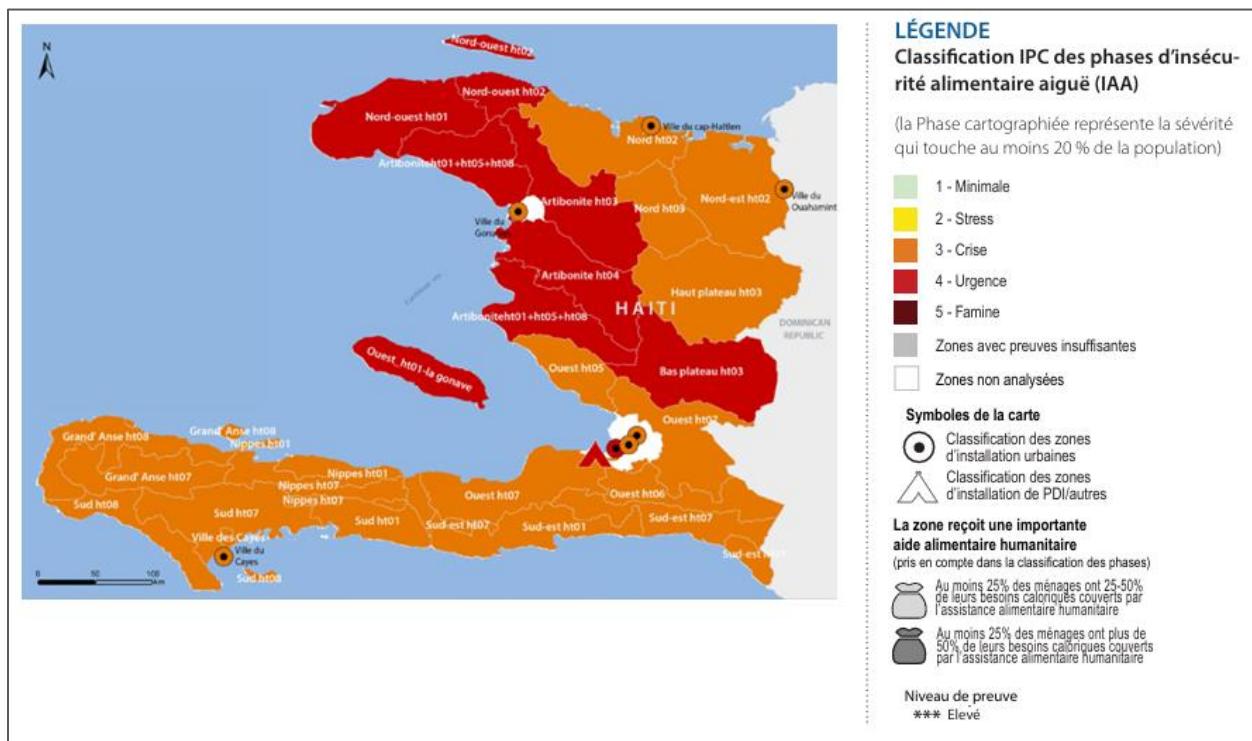
Les résultats de l'analyse IPC de septembre 2025 montrent une détérioration notable de la sécurité alimentaire en Haïti, marquée par une prévalence élevée des phases critiques. Pour la période courante, 5,7 millions de personnes, soit 51 % de la population analysée, sont classifiées en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (IPC Phase 3 ou 4). Parmi elles, 3,8 millions (34 %) se trouvent en Phase 3 (Crise) et 1,9 million (17 %) en Phase 4 (Urgence). Aucun territoire n'a été classé en Phase 5, mais plusieurs affichent des conditions proches du seuil de catastrophe, notamment dans les zones densément touchées par la violence armée ou la perturbation des marchés alimentaires.

Plusieurs espaces géographiques ressortent comme particulièrement vulnérables. Sur les 30 unités d'analyse, neuf sont classées en Urgence (Phase 4) :

- Artibonite HT01, HT03 et HT04
- Bas Plateau HT03
- Nord-Ouest HT01 et HT02
- Ouest HT01 – La Gonâve
- Les camps de déplacés
- Port-au-Prince (catégories pauvres et très pauvres, notamment Cité Soleil)

Situation actuelle (Septembre 2025-Fevrier 2026) : Zones de moyens d'existence rurales

Figure 15 : Classification des phases d'insécurité alimentaire par département (Situation actuelle)



Source : ENSSAN 2025

Ces zones cumulent des contraintes structurelles et conjoncturelles extrêmes : restriction d'accès aux marchés, insécurité physique, fluctuations des prix, difficultés sévères de transport et effondrement progressif des opportunités économiques.

L'analyse visuelle de la carte IPC met en évidence une concentration des zones en Phase 4 dans le Nord-Ouest, l'Artibonite, certaines parties de l'Ouest, ainsi que dans les communes fortement affectées par la présence des groupes armés dans la zone métropolitaine.

a. -Facteurs explicatifs principaux

Le rapport IPC identifie une combinaison de facteurs aggravants :

1. **Violence armée et contrôle territorial accru** : La progression des groupes armés continue de paralyser la vie économique, perturbe les chaînes d'approvisionnement et limite drastiquement la circulation des biens et des personnes. Les ménages vivant du petit commerce, du transport et des services urbains sont les plus touchés, particulièrement dans Port-au-Prince et ses périphéries.
2. **Inflation persistante et hausse des coûts alimentaires** : L'inflation atteint des niveaux critiques : entre août 2024 et juillet 2025, les prix alimentaires ont augmenté de plus de 33 %, ce qui contracte fortement le pouvoir d'achat et limite l'accès alimentaire même pour les ménages auparavant non vulnérables.
3. **Baisse de la performance agricole** : L'agriculture souffre de faiblesses structurelles, de manques d'intrants, d'aléas climatiques et de contraintes sécuritaires. Les pertes de récolte entraînent une chute des revenus agricoles et réduisent l'offre locale de denrées, amplifiant la dépendance aux produits importés.
4. **Déplacements internes massifs** : La pression sécuritaire provoque un afflux continu de populations déplacées vers les zones relativement stables. Ces ménages vivent dans des conditions précaires, avec des possibilités limitées de générer des revenus, augmentant la pression sur les ressources locales.

b.- Implications socioéconomiques

La conjugaison de ces facteurs entraîne plusieurs conséquences majeures :

- Réduction du pouvoir d'achat des ménages, qui consacrent une part croissante de leurs revenus à la nourriture.
- Pertes de moyens d'existence, particulièrement dans les secteurs informels urbains, l'agriculture et le commerce local.
- Augmentation des stratégies négatives d'adaptation : réduction de la qualité et de la quantité des repas, recours accru au crédit informel, vente d'actifs productifs, mobilité forcée.
- Pression accrue sur les filets sociaux dans les zones d'accueil des déplacés internes.

Globalement, la situation actuelle place une grande partie des ménages dans un contexte où l'accès économique à l'alimentation est sévèrement compromis, et où la plupart des mécanismes d'adaptation disponibles sont déjà largement épuisés.

5.4.2 Situation projetée (mars – juin 2026)

Selon la fiche de communication IPC de septembre 2025, une légère détérioration de la situation alimentaire nationale est attendue au cours de la période projetée allant de mars à juin 2026. Cette aggravation est principalement liée à la période de soudure, à la contraction continue du pouvoir d'achat et à la persistance des contraintes sécuritaires et logistiques. En projection, 53 % de la population analysée, soit environ 5,91 millions de personnes, devraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère (Phase IPC 3 ou plus), contre 51 % durant la période actuelle. La proportion de ménages en Phase 4

(Urgence) atteindrait 18 %, soit près de 2 millions de personnes, illustrant une hausse du nombre de ménages incapables de couvrir leurs besoins alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation extrêmes.

a) Zones les plus affectées dans la période projetée

L'analyse cartographique du scénario projeté identifie plusieurs zones où la situation risque de se détériorer davantage :

• Zones rurales structurellement vulnérables

Plusieurs zones agricoles du Nord-Ouest, de l'Artibonite, du Bas-Plateau et des Nippes devraient demeurer en Phase 3 (Crise) ou basculer vers des niveaux supérieurs, en raison :

- Des faibles rendements agricoles attendus pour les campagnes de printemps,
- De la persistance du déficit hydrologique dans certaines zones,
- De la dépendance élevée aux marchés pour la consommation alimentaire.

La baisse de l'offre locale, combinée à la flambée des prix, devrait accentuer la difficulté des ménages à accéder aux produits de base.

• Zones urbaines sous pression de la violence armée

Les agglomérations urbaines, particulièrement les zones métropolitaines de Port-au-Prince, restent parmi les plus à risque. Les communes et quartiers sous l'influence de groupes armés verront leurs :

- Possibilités économiques limitées,
- Marchés continuellement perturbés,
- Coûts de transport fortement majorés,
- Déplacements internes intensifiés.

Cette pression structurelle augmente la probabilité d'un maintien en Phase 4 (Urgence) pour les catégories "Pauvres" et "Très pauvres", comme déjà observé dans la période courante.

• Zones accueillant des déplacés internes

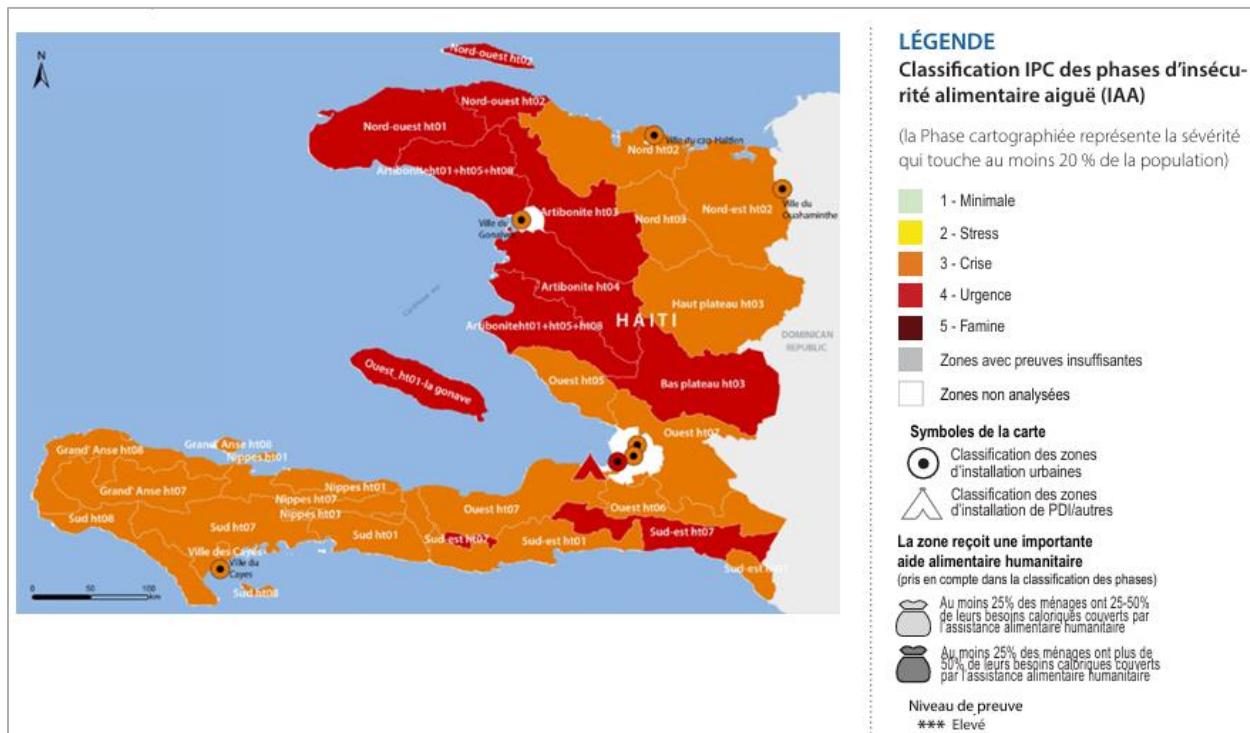
Les zones d'installation de déplacés ou d'accueil — camps, sites urbains périphériques — resteront très affectées. Les ménages vivant dans des contextes de précarité aiguë afficheront :

- Un accès limité et irrégulier à l'alimentation,
- Une forte dépendance à l'aide humanitaire,
- Une capacité très réduite à absorber les chocs.

Ces zones devraient rester en Phase 4 (Urgence), selon les projections de l'IPC.

Situation projetée (Mars -Juin 2026) : Zones de moyens d'existence rurales

Figure 16: Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aigue par département (période projetée (Mars - Juin 2026)



Source : ENSSAN 2025

b) Facteurs explicatifs de la dégradation projetée

L'évolution projetée de l'insécurité alimentaire repose sur plusieurs dynamiques :

1. Période de soudure (mars–juin)

La soudure constitue naturellement une période où les disponibilités alimentaires locales sont les plus faibles et où les prix atteignent généralement leur pic saisonnier. Dans le contexte haïtien, la soudure 2026 risque d'être plus sévère en raison :

- Des faibles récoltes attendues,
- De la réduction des opportunités économiques saisonnières,
- De l'augmentation de la demande sur les marchés locaux.

2. Inflation persistante et érosion du pouvoir d'achat

La fiche IPC souligne que l'inflation alimentaire a dépassé 33 % entre juillet 2024 et juillet 2025, comprimant davantage les revenus des ménages. Cette situation devrait perdurer, entraînant :

- Une hausse continue du prix des céréales importées,
- Une augmentation du coût du transport et de l'énergie,
- Une réduction de la quantité d'aliments accessibles par ménage.

3. Persistance des mouvements armés et perturbations logistiques

Le contrôle de zones stratégiques par les groupes armés devrait continuer d'affecter :

- Les circuits d'approvisionnement,
- Les flux de transport interurbain,
- L'accès aux marchés par les ménages ruraux comme urbains,
- Le fonctionnement normal des services publics.

Cette dynamique explique pourquoi plusieurs zones resteront classées en Urgence (Phase 4).

4. Sous-performance agricole structurelle

Les projections soulignent une probable continuité des contraintes agronomiques :

- Baisse d'accès aux intrants,
- Coûts élevés de production,
- Retard dans les pluies ou irrégularité saisonnière,
- Rendement faible des cultures vivrières.

Cette sous-performance réduit fortement les disponibilités alimentaires pour les ménages agricoles, particulièrement dans les Nippes, le Nord-Ouest, le Plateau Central et certaines zones de l'Artibonite.

c) Implications socioéconomiques pour les ménages

Face à la dégradation des conditions d'accès alimentaire, les ménages risquent de recourir davantage à :

- La réduction du nombre de repas,
- Le recours accru au crédit alimentaire,
- La vente d'outils productifs,
- Des déplacements internes ou migrations forcées,
- La perte d'actifs productifs.

Cette dynamique affaiblit leur résilience à moyen terme.

Les ménages urbains pauvres, les ménages ruraux dépendants du marché et les ménages accueillant des déplacés restent les plus à risque. La détérioration plus marquée en milieu urbain renforce les contrastes entre départements, exacerbant les défis de ciblage des interventions.

Dans plusieurs zones (notamment Artibonite HT01/HT03/HT04, Nord-Ouest HT01/HT02, et l'aire métropolitaine), plus de 25 % des ménages devraient dépendre de l'aide humanitaire pour couvrir 25–50 % voire plus de leurs besoins caloriques.

La continuité ou l'interruption de cette assistance aura un effet déterminant sur la classification future des zones.

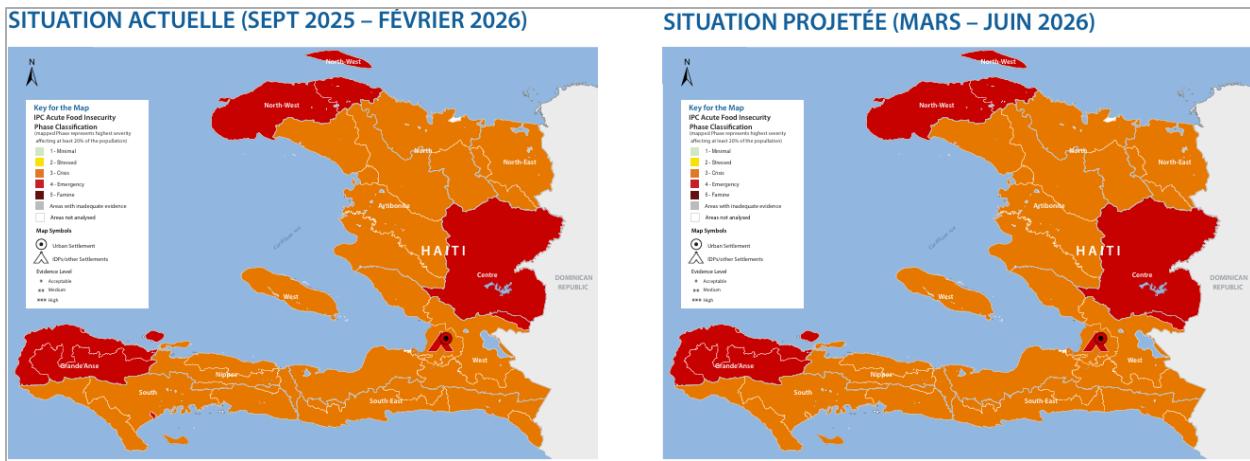
La période mars–juin 2026 est caractérisée par une augmentation modérée mais préoccupante de l'insécurité alimentaire aiguë en Haïti. Les zones urbaines sous violence, les zones rurales structurellement vulnérables et les zones d'accueil de déplacés demeurent les plus touchées. Les facteurs macroéconomiques, sécuritaires et agricoles convergent pour créer un environnement où l'accès alimentaire restera gravement compromis pour une large part de la population.

5.5 Situation de sécurité alimentaire des femmes cheffe de ménage en Haïti

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la résilience des ménages haïtiens, par leur capacité à s'adapter à la réalité socio-économique du pays. Elles constituent un pilier indéfectible dans le développement rural et l'agriculture durable, notamment dans la gestion de l'alimentation et de la bonne nutrition au sein des familles. Toutefois, leur pleine intégration dans les processus décisionnels et leur accès aux dispositifs de développement demeurent limitants en raison des barrières socio culturelles, et leur manque d'éducation et de ressources, affectant directement leur vie et celle de leurs communautés. De plus, les ménages ayant une femme comme cheffe font face à des contraintes tant sur le plan structurel que conjoncturel aggravé par l'insécurité et l'extension de la violence des gangs armés dans plusieurs zones du pays. De ce fait, les données de l'enquête nationale de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSSAN) du mois de septembre 2025 ont été désagrégées selon le sexe du chef de ménage en incluant des indicateurs relatifs aux femmes en âge de procréer et l'indice de prise de décision. Ces informations ont été utilisés pour conduire une analyse sexo-spécifique basée sur le protocole IPC, conduite et diffusée au mois de septembre 2025.

Cette analyse révèle que les ménages dirigés par les femmes sont de plus en plus affectés par l'insécurité alimentaire. Pour la période actuelle de septembre 2025 - Février 2026, 51% de la population analysée (environ 2,83 millions de personnes) ayant une femme comme cheffe de ménage est en situation d'insécurité alimentaire aigüe (Phase 3 et plus), contre 53% (environ 2,93 millions) pour la situation projetée de Mars-Juin 2026, soit une augmentation de deux points de pourcentage.

En ce qui concerne le niveau de sévérité, la situation de la sécurité alimentaire des ménages dirigés par les femmes demeure préoccupante. Sur l'ensemble des 12 zones analysées, cinq zones sont classées en phase d'urgence (phase 4 de l'IPC), il s'agit : les Camps de déplacés, le Centre, le Nord-Ouest, la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et la Grand' Anse.



CNSA, IPC septembre 2025

La situation de l'insécurité alimentaire des ménages dirigés par les femmes est la résultante de chocs multiples, dont les plus importants sont les suivants : la perte de revenus liées à l'insécurité, la hausse des prix, les conflits entre groupes armés occupant les différents axes routiers restreignant la libre circulation des biens et des personnes, les épisodes de violence basées sur le genre et les aléas climatiques. Pour faire face aux chocs, 49.7% des femmes cheffes de ménages ont eu recours à l'endettement. De plus, les femmes cheffes de ménages affirment rencontrer diverses contraintes liées aux activités agricoles, dont ces quatre (4) principales : la sécheresse/manque d'eau (69.9%), la faible fertilité des sols (32.1%), le coût élevé de la main d'œuvre agricole (26.7%) et la faible disponibilité des intrants (24.7%). Au niveau national, seulement, 10% des ménages réservant de la nourriture aux femmes enceintes ou allaitantes, ce qui limite l'accès de ce groupe à une bonne alimentation.

Quant au score de diversité alimentaire pour les femmes en âge de procréer il est révélé être très faible dans tous les départements, mais cette situation est pire au niveau des zones suivantes : la Grand' Anse (92%), le Centre (90%), le Nord' Ouest (87.7%), la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (85%), les Nippes (84%) et les Camps de déplacement (82.8%). Ces résultats montrent la sévérité de l'insécurité alimentaire affectant surtout les femmes en âge de procréer au niveau de ces départements. Outre ces éléments, l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire (FIES, + sévère), un indicateur mesurant l'accès des ménages à l'alimentation, indique une situation préoccupante pour les ménages dirigés par les femmes (40%). Les plus fortes proportions se trouvent dans les départements suivants : le Nord' ouest (53.6%), le Centre (48.5%), les Nippes (44%) et les Camps de déplacement (43.1%). En ce qui concerne l'échelle de la faim, une phase 5 indiquant une situation de faim sévère est observée dans plusieurs strates, parmi lesquels : le Sud (17.62%), le Nord' Ouest (15.42%), la ZMPP (12.8%) et les Camps de déplacement (12.3%).

Ces constats limitent l'accès des ménages dirigés par les femmes aux ressources productives et aggravent leur dépendance à des stratégies d'adaptation précaires telles que l'endettement. De plus, la faible diversité alimentaire des femmes en âge de procréer et la proportion élevée de ménages féminins en insécurité alimentaire sévère soulignent la gravité de la situation.

5.6 Analyse longitudinale de la sécurité alimentaire vécue (FIES), 2021–2025

Afin de compléter l'analyse transversale de la sécurité alimentaire présentée dans les sections précédentes, l'ENSSAN 2025 intègre une analyse longitudinale fondée sur l'échelle de l'insécurité alimentaire vécue (Food Insecurity Experience Scale – FIES). Cette approche permet de suivre, sur plusieurs années, l'évolution des expériences vécues par les ménages en matière d'accès à l'alimentation, d'identifier les tendances structurelles et conjoncturelles, et de mieux comprendre les dynamiques de dégradation ou d'amélioration observées dans le temps.

Sur le plan méthodologique, les données FIES sont traitées selon le modèle de Rasch, avec application des pondérations d'enquête afin de garantir la représentativité nationale. Les observations présentant plus de quatre réponses manquantes sur les huit items sont exclues. Les paramètres des items sont alignés sur les ancrés FAO, et les seuils standards (Mild = -0,25 ; Moderate = 0,75 ; Severe = 1,75) sont appliqués pour classer chaque ménage dans une catégorie unique. Des diagnostics statistiques (infit, outfit, fiabilité EAP, hiérarchie des items) sont systématiquement réalisés afin de valider la cohérence et la stabilité du modèle.

L'objectif de cette analyse longitudinale est de suivre l'évolution de la sécurité alimentaire entre 2021 et 2025, d'identifier les années de rupture, de mettre en évidence les disparités entre sous-groupes et de fournir des éléments d'interprétation utiles à l'anticipation des crises et à la formulation des politiques publiques.

5.6.1 Évolution globale de la sécurité alimentaire (2022–2025)

L'évolution des niveaux de sécurité alimentaire sur la période 2022–2025 met en évidence une situation structurellement critique, marquée par la persistance d'une insécurité alimentaire sévère touchant une majorité de ménages, malgré certaines améliorations ponctuelles.

Table 39 : Evolution de la sécurité alimentaire selon la FIES (2022-2025, en % des ménages)

Année	Sécurité alimentaire	Insécurité légère	Insécurité modérée	Insécurité sévère
2022	4,0	7,1	20,2	68,6
2023	11,1	11,2	19,8	58,0
2024	10,7	11,0	21,1	57,3
2025	9,6	11,1	20,4	58,9

Source : ENSSAN 2025

L'analyse des données montre qu'en 2022, près de sept ménages sur dix (68,6 %) se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire sévère, tandis que la sécurité alimentaire ne concernait qu'une part marginale de la population (4,0 %). Cette configuration traduit une situation de crise alimentaire profondément enracinée, caractérisée par une incapacité généralisée des ménages à accéder de manière régulière à une alimentation suffisante et adéquate.

En 2023, une amélioration relative est observée, avec une baisse notable de la proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère à 58,0 %, accompagnée d'une progression significative de la sécurité alimentaire, qui atteint 11,1 %. Cette évolution suggère une sortie partielle de la situation la plus critique

pour une fraction des ménages, probablement liée à des facteurs conjoncturels favorables ou à des interventions ponctuelles, sans pour autant traduire une amélioration durable et structurelle des conditions de vie.

En 2024 et 2025, les niveaux d'insécurité alimentaire sévère demeurent élevés, oscillant autour de 57 à 59 %, tandis que la proportion de ménages en situation de sécurité alimentaire progresse légèrement avant de se stabiliser à un niveau encore faible, autour de 10 %. Parallèlement, les catégories intermédiaires — en particulier l'insécurité alimentaire modérée — restent relativement constantes, autour de 20 %, traduisant l'existence d'un large groupe de ménages en situation de fragilité chronique, exposés à un risque permanent de basculement vers des formes plus sévères d'insécurité alimentaire.

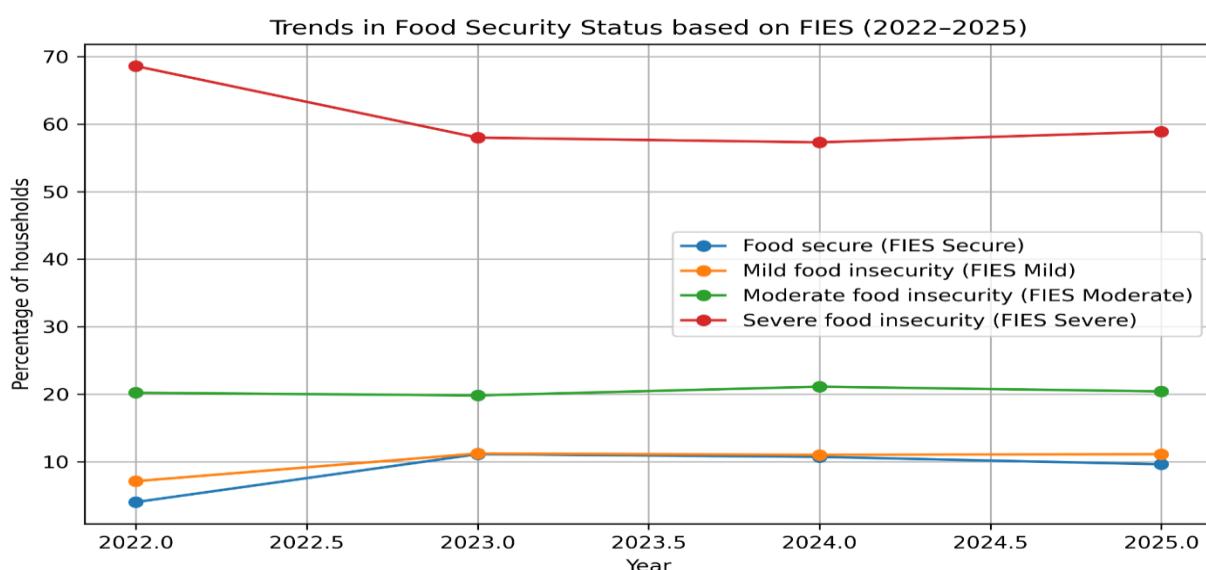
Dans l'ensemble, ces tendances confirment que les améliorations observées depuis 2023 restent limitées, réversibles et insuffisantes pour inverser durablement la dynamique de crise alimentaire, soulignant le caractère structurel et persistant de l'insécurité alimentaire en Haïti sur la période analysée.

5.6.2 Visualisation des tendances et identification des ruptures

Afin de mieux apprécier les trajectoires temporelles, l'évolution des quatre indicateurs de la FIES est présentée sous forme de séries chronologiques. Cette représentation graphique permet de visualiser simultanément les dynamiques de la sécurité alimentaire, de l'insécurité alimentaire légère, modérée et sévère sur la période considérée.

Le graphique illustre les trajectoires respectives de la sécurité alimentaire, de l'insécurité légère, modérée et sévère sur la période considérée.

Figure 17 : Graphique des tendances dans l'évolution de la FIES



Source : ENSSAN 2025

La lecture du graphique met en évidence plusieurs éléments clés. D'une part, la courbe de l'insécurité alimentaire sévère demeure largement dominante tout au long de la période, confirmant le caractère structurel de la crise alimentaire en Haïti. D'autre part, deux points d'inflexion apparaissent clairement.

Le premier intervient en 2023, avec une baisse marquée de l'insécurité sévère et une progression concomitante des catégories légère et modérée. Cette amélioration relative peut être mise en relation avec des facteurs contextuels spécifiques, notamment l'ouverture de routes alternatives (axes de Kenscoff et de Dégand) ayant partiellement atténué les effets du blocage prolongé de la Route nationale no 2 au niveau de Martissant et Carrefour-Gressier, facilitant temporairement l'approvisionnement du Grand Sud.

Le second point d'inflexion apparaît en 2024, lorsque la tendance s'inverse : l'insécurité sévère repart à la hausse et la sécurité alimentaire stagne. Cette dégradation coïncide avec la persistance de l'insécurité armée, des chocs climatiques défavorables, la hausse des prix alimentaires et la multiplication des déplacements forcés, qui ont fortement perturbé les moyens d'existence et les circuits d'approvisionnement.

En 2025, une légère amélioration est observée, sans toutefois remettre en cause la domination de l'insécurité sévère. Cette évolution semble davantage refléter une intensification des stratégies d'adaptation des ménages qu'un réel renforcement structurel de la résilience ou de la couverture des besoins alimentaires.

5.6.3 Disparités territoriales et groupes les plus vulnérables

L'analyse longitudinale de la sécurité alimentaire, combinant les résultats désagrégés par sexe du chef de ménage et par milieu de résidence, met en évidence des disparités persistantes et structurelles entre les groupes de population. Ces écarts, observés sur l'ensemble de la période 2022–2025, confirment que les tendances nationales masquent des vulnérabilités spécifiques, profondément enracinées dans les dynamiques sociales, économiques et territoriales.

a.- Disparités selon le sexe du chef de ménage

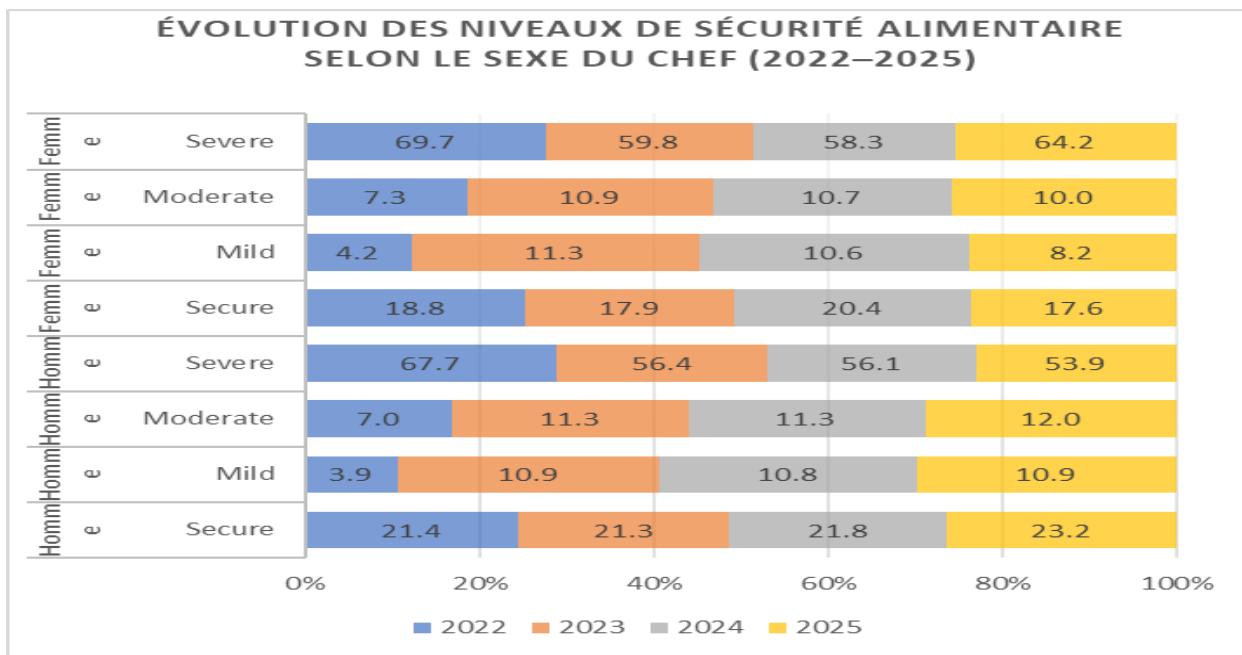
L'évolution des niveaux de sécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage révèle une vulnérabilité systématiquement plus élevée des ménages dirigés par des femmes, en particulier en matière d'insécurité alimentaire sévère.

En 2022, 69,7 % des ménages dirigés par des femmes étaient classés en insécurité alimentaire sévère, contre 67,7 % des ménages dirigés par des hommes. Bien que la situation se soit temporairement améliorée en 2023 et 2024, l'année 2025 marque une nouvelle dégradation pour les ménages féminins, avec 64,2 % en insécurité sévère, contre 53,9 % chez les ménages dirigés par des hommes.

Cette différence s'observe également dans les autres catégories de la FIES. En 2025, les ménages dirigés par des femmes affichent une proportion plus élevée en insécurité alimentaire modérée (10,0 %) que ceux

dirigés par des hommes (12,0 %), tandis que la part de ménages en situation de sécurité alimentaire reste plus faible chez les femmes (17,6 %) que chez les hommes (23,2 %).

Ces résultats traduisent des inégalités structurelles persistantes en matière d'accès aux ressources économiques, aux opportunités d'emploi et aux mécanismes de protection sociale. La dépendance accrue des ménages féminins à des activités informelles faiblement rémunérées, combinée à une charge de dépendance souvent plus élevée, limite leur capacité d'absorption des chocs et explique la moindre amélioration observée sur la période.



b. Disparités selon le niveau d'éducation du chef de ménage

L'évolution de l'insécurité alimentaire sévère selon le niveau d'éducation du chef de ménage met en évidence des disparités marquées et persistantes, confirmant le rôle central de l'instruction dans la capacité des ménages à faire face aux chocs et à préserver leur sécurité alimentaire.

Table 40: Evolution de l'insécurité alimentaire sévère selon le niveau d'éducation du chef de ménage (2022-2025)

Niveau d'éducation	2022	2023	2024	2025
Aucun	74,5 %	64,4 %	65,9 %	66,0 %
Primaire incomplet	75,6 %	61,5 %	61,5 %	63,3 %
Primaire complet	69,8 %	60,3 %	55,8 %	64,7 %
Secondaire incomplet	66,8 %	56,2 %	54,5 %	56,2 %
Secondaire complet	57,0 %	44,9 %	47,8 %	49,4 %
Université incomplète	50,6 %	41,2 %	40,3 %	37,4 %
Université complète	28,3 %	28,2 %	28,3 %	28,5 %

Source : ENSSAN 2025

L'analyse longitudinale montre que les ménages dirigés par des chefs sans niveau d'instruction ou avec un niveau primaire (complet ou incomplet) présentent systématiquement les niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire sévère sur l'ensemble de la période. En 2025, près de deux tiers de ces ménages demeurent en situation d'insécurité alimentaire sévère, traduisant une vulnérabilité structurelle durable.

À mesure que le niveau d'éducation du chef de ménage augmente, la proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère diminue de manière significative. Les ménages dirigés par des chefs ayant un niveau secondaire complet affichent des niveaux nettement inférieurs à ceux observés chez les ménages peu ou non instruits, bien que la prévalence demeure élevée (près de 50 % en 2025), reflétant la faiblesse générale du marché du travail et la forte informalité.

Les ménages dont le chef possède un niveau universitaire, en particulier un diplôme complet, se distinguent par des niveaux d'insécurité alimentaire sévère nettement plus faibles et remarquablement stables autour de 28 % sur l'ensemble de la période. Cette stabilité relative suggère une meilleure capacité d'absorption des chocs, liée à un accès plus diversifié aux opportunités économiques, à des revenus relativement plus stables et à une meilleure insertion dans les réseaux formels ou semi-formels.

Ces résultats confirment que l'éducation constitue un facteur protecteur majeur face à l'insécurité alimentaire, tout en soulignant que, dans le contexte haïtien actuel, même les niveaux d'instruction élevés ne garantissent pas une sécurité alimentaire complète. Ils plaident en faveur d'interventions combinant renforcement du capital humain, création d'opportunités économiques et protection sociale, afin de rompre la reproduction intergénérationnelle de la vulnérabilité alimentaire.

c.- Des disparités territoriales persistantes

L'analyse de l'évolution de l'insécurité alimentaire sévère selon les départements met en évidence des trajectoires territoriales fortement contrastées (voir le tableau ci-après).

Plusieurs départements présentent des niveaux d'insécurité alimentaire sévère durablement élevés sur l'ensemble de la période. L'Artibonite, le Nord-Ouest, le Centre et la zone métropolitaine figurent parmi les territoires les plus touchés, avec des taux souvent supérieurs à 60 % en 2025. Le Nord-Ouest apparaît comme l'un des départements les plus critiques, avec une aggravation continue depuis 2022, passant de 60,6 % à 76,1 % en 2025, traduisant une accumulation de chocs économiques, climatiques et sécuritaires.

Les camps de déplacés constituent un cas extrême de vulnérabilité territoriale. Bien que les données ne soient disponibles qu'à partir de 2024, les niveaux observés sont particulièrement alarmants, avec 80,2 % de ménages en insécurité alimentaire sévère en 2024 et encore 65,8 % en 2025, confirmant le caractère structurel et aigu de la crise alimentaire dans ces espaces.

À l'inverse, certains départements présentent des trajectoires plus volatiles. La Grand'Anse, par exemple, affiche des niveaux très élevés entre 2022 et 2024 (autour de 71–74 %), suivis d'une amélioration marquée en 2025 (40,0 %). Cette évolution, bien que notable, doit être interprétée avec prudence, car elle pourrait refléter des facteurs conjoncturels ou des effets temporaires d'assistance plutôt qu'une amélioration structurelle durable.

D'autres départements, tels que le Nord, les Nippes et le Centre, présentent des trajectoires instables, marquées par des alternances d'amélioration et de détérioration. Le Centre, en particulier, enregistre une remontée préoccupante en 2025, atteignant 68,8 %, après une relative stabilisation en 2023–2024, illustrant la forte sensibilité des ménages aux chocs successifs.

Deux départements présentent toutefois des trajectoires particulièrement singulières. Le Nord-Ouest se distingue par une dégradation quasi continue, faisant de ce territoire, hors camps de déplacés, l'un des foyers les plus persistants d'insécurité alimentaire sévère. Cette situation s'explique par la combinaison de vulnérabilités structurelles anciennes — forte dépendance à l'agriculture pluviale de subsistance, dégradation des ressources naturelles et enclavement géographique — et de chocs climatiques récurrents ayant durablement affaibli les moyens d'existence.

À l'opposé, le Sud-Est se distingue par une amélioration progressive et plus soutenue, avec un recul de l'insécurité alimentaire sévère de 64,1 % en 2022 à 36,7 % en 2025. Cette trajectoire plus favorable suggère l'existence de facteurs protecteurs spécifiques, qu'il conviendrait d'analyser plus finement afin d'en tirer des enseignements opérationnels.

Table 41 : L'évolution de l'insécurité alimentaire sévère selon le département

Département	2022	2023	2024	2025
Artibonite	83.4%	82.0%	50.1%	54.4%
Camps de déplacés			80.2%	65.8%
Centre	66.7%	56.5%	57.3%	68.8%
Grand'Anse	71.1%	73.6%	71.8%	40.0%
Nippes	58.9%	63.7%	87.1%	60.6%
Nord	38.8%	55.4%	47.5%	68.0%
Nord-Est	82.4%	58.5%	51.3%	45.2%
Nord-Ouest	60.6%	67.2%	75.6%	76.1%
Reste Ouest	65.9%	37.6%	46.5%	57.6%
Sud	76.6%	62.2%	49.8%	60.9%
Sud-est	64.1%	44.2%	62.1%	36.7%
Zone métropolitaine	70.0%	52.4%	56.3%	62.4%

Source : ENSSAN 2025

5.6.4 Validation et robustesse des résultats

Les diagnostics statistiques confirment la robustesse de l'échelle FIES utilisée. La fiabilité empirique des scores (EAP Reliability = 0,76) et le coefficient KR-20 (0,90) indiquent une excellente cohérence interne. Les indices d'ajustement montrent un bon alignement des items avec le modèle Rasch, à l'exception de l'item relatif au fait de passer une journée entière sans manger, qui présente un sous-ajustement et devra faire l'objet d'une attention particulière lors des prochaines éditions.

Les tests de fonctionnement différentiel des items selon le sexe, le milieu de résidence, le département, l'accès à l'eau et aux toilettes et le niveau d'éducation ne révèlent pas de biais substantiel susceptible de compromettre la comparabilité des résultats dans le temps et entre sous-groupes. Ces éléments confirment la validité des tendances observées et la fiabilité des conclusions tirées de l'analyse longitudinale

5.6.5 Implications de l'analyse longitudinale

L'analyse longitudinale FIES montre que l'insécurité alimentaire en Haïti s'inscrit dans une dynamique structurelle de crise prolongée, ponctuée d'améliorations temporaires fortement dépendantes du contexte sécuritaire, économique et logistique. Les années de rupture observées confirment la sensibilité des indicateurs alimentaires aux chocs majeurs, mais aussi la capacité limitée des ménages à sortir durablement de l'insécurité sévère.

Les résultats soulignent l'urgence de réponses combinant assistance immédiate, actions anticipatives et interventions structurelles, en ciblant prioritairement les ménages déplacés, les ménages ruraux pauvres, les ménages dirigés par des femmes et les territoires présentant des vulnérabilités persistantes. L'intégration systématique de l'analyse longitudinale FIES dans les prochaines éditions de l'ENSSAN constitue un levier essentiel pour améliorer l'anticipation des crises et renforcer l'efficacité des politiques publiques et humanitaires.

5.7 Profil des ménages en insécurité alimentaire

L'analyse typologique réalisée à partir de 17 indicateurs catégoriels fournit une lecture multidimensionnelle de la vulnérabilité des ménages, complémentaire à la classification IPC. Alors que l'IPC identifie les zones géographiques en situation de Crise (Phase 3) ou d'Urgence (Phase 4), la typologie permet d'identifier qui, au sein de ces zones, est le plus exposé, et pour quelles raisons. Ce croisement entre vulnérabilité structurelle, économique, alimentaire et résidentielle constitue un apport majeur pour le ciblage programmatique.

L'analyse statistique retient quatre profils de vulnérabilité (Clusters), dont deux – C3 et C4 – concentrent la grande majorité des ménages en insécurité alimentaire aiguë. Ces groupes présentent des caractéristiques distinctes, qui éclairent les trajectoires de pauvreté, d'endettement, de dégradation des moyens d'existence et d'exposition aux chocs.

5.7.1 Ménages en crise aiguë (Cluster C4) – le noyau dur de l'insécurité alimentaire sévère

Le cluster C4 regroupe les ménages confrontés aux formes les plus sévères d'insécurité alimentaire, tant en termes de consommation que de dégradation des moyens d'existence et d'exposition cumulée aux chocs. **L'analyse des indicateurs montre une forte convergence entre ce profil typologique et les phases**

les plus critiques de la classification IPC, en particulier les phases 4 (Urgence) et 5 (Catastrophe), traduisant une situation de crise aiguë déjà installée.

Sur le plan alimentaire, ces ménages présentent des niveaux de consommation extrêmement insuffisants, caractérisés par des scores de consommation alimentaire majoritairement classés dans la catégorie « pauvre ». Cette situation est corroborée par des niveaux très élevés de faim domestique, avec des scores d'expérience de faim correspondant aux phases 4 ou 5, révélant des déficits alimentaires graves et persistants.

Face à cette dégradation de l'accès à la nourriture, les ménages du cluster C4 ont recours à des stratégies d'adaptation extrêmes. Celles-ci incluent notamment une réduction drastique de la quantité et de la qualité des repas, le recours massif à l'endettement, ainsi que la vente d'actifs essentiels. Ces stratégies traduisent un stade avancé d'épuisement des capacités d'adaptation et un basculement vers des mécanismes de survie destructeurs, compromettant durablement les perspectives de reprise.

La situation économique de ces ménages est tout aussi critique. Ils se caractérisent par l'absence de sources de revenus stables et par un niveau d'endettement particulièrement élevé, signe d'un effondrement des moyens d'existence. **Cette fragilité économique est accentuée par la surreprésentation des ménages déplacés au sein de ce cluster, en particulier dans les camps de déplacés, où environ 32 % des ménages appartiennent au C4. Le déplacement forcé, la perte d'emploi et la désintégration du tissu économique local apparaissent comme des facteurs déterminants de cette vulnérabilité extrême.**

Sur le plan socio-démographique, les ménages du cluster C4 sont majoritairement dirigés par des personnes dont les revenus sont inexistant ou très instables. **Ils sont fréquemment localisés dans les zones les plus affectées par la violence armée, les perturbations logistiques et l'effondrement des services de base**, ce qui limite fortement leur accès aux marchés, aux opportunités économiques et aux mécanismes de solidarité.

Compte tenu de la gravité de leur situation, **les ménages du cluster C4 doivent être considérés comme une priorité absolue pour les interventions d'urgence. Ils nécessitent un appui immédiat à travers des transferts monétaires inconditionnels, une aide alimentaire directe et des actions urgentes de rétablissement des moyens d'existence.** Sans une stabilisation rapide, ces ménages risquent de s'enfoncer davantage dans une trajectoire de crise aiguë, avec des conséquences graves en termes de malnutrition et de surmortalité.

5.7.2 Ménages en extrême précarité (Cluster C3) – une crise économique et sociale chronique alimentant l'insécurité alimentaire

Alors que les ménages du cluster C4 incarnent une rupture brutale et avancée des conditions de vie, ceux du cluster C3 illustrent une forme d'insécurité alimentaire chronique, profondément enracinée dans la précarité économique, l'endettement structurel et l'épuisement progressif des capacités budgétaires. Il s'agit de ménages qui parviennent encore à éviter l'effondrement total de la consommation alimentaire, mais au prix de compromis économiques de plus en plus coûteux et insoutenables à moyen terme.

Sur le plan budgétaire, les ménages du cluster C3 consacrent une part très élevée de leurs ressources aux dépenses alimentaires, souvent supérieure à 75 % du budget total. Cette configuration traduit une contrainte économique sévère, laissant peu de marges pour les autres besoins essentiels. L'endettement y est quasi systématique et constitue un mécanisme central de survie, fréquemment mobilisé pour financer l'alimentation quotidienne, ce qui expose ces ménages à un cercle vicieux de dépendance financière.

Les conditions de vie de ces ménages sont également marquées par une forte précarité résidentielle. Ils résident majoritairement dans des zones urbaines périphériques, des quartiers informels ou des bidonvilles, caractérisés par un accès limité aux services de base et une exposition accrue aux risques sanitaires et environnementaux. Sur le plan alimentaire, leur score de consommation est le plus souvent classé dans la catégorie « limite », traduisant une fragilité persistante et une forte sensibilité aux chocs, même de faible intensité.

La présence des ménages du cluster C3 est particulièrement marquée dans les zones urbaines instables, notamment dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que dans certaines zones urbaines du Sud et du Nord-Ouest. Cette concentration géographique reflète des dynamiques économiques urbaines dégradées, où la dépendance au petit commerce et aux activités informelles expose fortement les ménages aux fluctuations du marché et aux perturbations sécuritaires.

Plusieurs facteurs explicatifs contribuent à cette situation. L'effondrement des revenus issus du petit commerce, la forte inflation alimentaire, marquée par une hausse estimée à plus de 33 % du coût de la nourriture en juillet 2025, et le dysfonctionnement persistant du marché du travail urbain ont considérablement réduit la capacité des ménages à stabiliser leurs revenus. À cela s'ajoute un contexte de violence et de fragmentation territoriale qui limite la mobilité économique, entrave l'accès aux marchés et accroît les coûts de transaction.

Sur le plan opérationnel, les ménages du cluster C3 apparaissent particulièrement exposés aux chocs économiques, qu'il s'agisse de l'inflation, du chômage ou des perturbations du transport. Bien qu'ils ne soient pas encore dans une situation d'urgence aiguë, ils constituent un groupe à haut risque de basculement rapide vers une insécurité alimentaire sévère de type IPC Phase 4 en cas de chocs prolongés ou aggravés.

Ces ménages nécessitent donc des interventions ciblées et préventives, combinant des transferts monétaires conditionnels orientés vers le soutien au revenu, un accompagnement économique visant la consolidation des micro-entreprises et l'insertion professionnelle, ainsi que des interventions plus structurantes dans les domaines du logement, de l'eau, de l'assainissement et, lorsque possible, de la sécurisation foncière. Une action en amont sur ce groupe est essentielle pour freiner la dégradation des conditions de vie et limiter l'élargissement du noyau dur de l'insécurité alimentaire sévère.

5.7.3 Ménages en fragilité structurelle (Cluster C2) – une vulnérabilité chronique en milieu rural

Les ménages du cluster C2 se caractérisent par une situation de fragilité structurelle persistante, principalement ancrée dans les conditions de vie, l'habitat et l'accès aux services de base, plutôt que dans une insuffisance alimentaire aiguë immédiate. Ils ne présentent pas encore les signes d'une crise

alimentaire sévère, mais évoluent dans un équilibre précaire qui les expose fortement à un glissement rapide vers des formes plus graves d'insécurité alimentaire en cas de choc.

Ces ménages sont majoritairement localisés en milieu rural, où la vulnérabilité est étroitement liée à la qualité de l'habitat et aux déficits structurels en matière de services essentiels. Les logements sont souvent précaires, caractérisés par des toitures et des façades fragiles, une faible protection contre les aléas climatiques et un accès limité à l'eau potable. Les services d'assainissement et d'hygiène demeurent insuffisants, renforçant les risques sanitaires et contribuant à une détérioration progressive des conditions de vie.

Sur le plan économique, les ménages du cluster C2 font face à un stress budgétaire élevé. Leurs moyens d'existence reposent essentiellement sur des activités rurales à faible productivité, notamment l'agriculture pluviale, le petit élevage et le travail journalier agricole. Ces activités génèrent des revenus irréguliers et faiblement capitalisés, limitant les capacités d'épargne et d'investissement. Cette dépendance à un modèle productif peu diversifié rend les ménages particulièrement sensibles aux chocs climatiques, à la hausse des prix des intrants agricoles et aux pertes de production.

Malgré ces contraintes, la situation alimentaire de ces ménages demeure, à ce stade, relativement stabilisée. La consommation alimentaire est généralement classée comme « limite » ou « acceptable », ce qui traduit une capacité encore fonctionnelle à couvrir les besoins alimentaires de base. Toutefois, cet équilibre repose sur des stratégies d'adaptation modérées, telles que la priorisation des dépenses alimentaires au détriment d'autres besoins essentiels ou une diversification limitée des activités, sans offrir de réelle marge de résilience.

L'analyse montre que plus de 43 % des ménages ruraux relèvent du cluster C2, soulignant l'ampleur de cette vulnérabilité structurelle en milieu rural. Ces ménages s'alignent principalement sur la phase 2 de l'IPC (Stress), mais demeurent exposés à un risque élevé de basculement vers la phase 3 (Crise) en cas de chocs climatiques répétés, de hausse prolongée des prix ou de perturbations agricoles significatives.

Sur le plan opérationnel, les ménages du cluster C2 appellent des interventions à visée essentiellement préventive et structurelle. **Les priorités doivent porter sur le renforcement des moyens d'existence ruraux, à travers le soutien à la production agricole, l'amélioration de l'accès aux intrants et aux techniques résilientes, ainsi que sur l'amélioration de l'habitat et le développement des infrastructures rurales. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de base constitue un levier central pour réduire la vulnérabilité chronique et prévenir la détérioration progressive des conditions de vie.**

5.7.4 Ménages résilients (Cluster C1) – une stabilité relative dans un contexte de vulnérabilité systémique

Les ménages du cluster C1 représentent la frange la plus stable de la population analysée du point de vue de la sécurité alimentaire et des conditions économiques. Ils se distinguent par une situation alimentaire globalement satisfaisante, caractérisée par des scores de consommation alimentaire adéquats et une capacité à couvrir leurs besoins sans recourir à des stratégies d'adaptation négatives. Leur structure de dépenses apparaît relativement équilibrée, et l'absence d'endettement témoigne d'une gestion budgétaire plus soutenable que celle observée dans les autres clusters.

Cette stabilité repose toutefois sur des équilibres fragiles. **Les ménages du cluster C1 bénéficient généralement de sources de revenus plus régulières, d'une meilleure insertion économique relative ou d'un accès plus favorable aux marchés.** Ils sont principalement concentrés dans la zone métropolitaine ainsi que dans certaines zones du Nord, où l'offre économique est plus diversifiée et les opportunités de revenus relativement plus nombreuses.

Malgré ces avantages comparatifs, la résilience observée au sein du cluster C1 demeure relative et fortement conditionnée par le contexte national. L'inflation persistante, la faiblesse de l'emploi formel, l'instabilité politique et sécuritaire, ainsi que les risques climatiques récurrents constituent autant de facteurs susceptibles d'éroder rapidement cette stabilité. En l'absence de mécanismes de protection sociale solides et de marges d'épargne importantes, ces ménages restent exposés à un basculement rapide vers des situations de stress économique en cas de choc systémique.

Sur le plan de la classification IPC, les ménages du cluster C1 s'alignent majoritairement sur la phase 1 (Minimale), tout en présentant une vulnérabilité latente. Leur situation ne justifie pas, à ce stade, des interventions d'urgence, mais appelle un suivi attentif et des actions préventives visant à consolider leurs moyens d'existence et à renforcer leur résilience face aux chocs macroéconomiques, climatiques et politiques.

Ainsi, le cluster C1 ne doit pas être interprété comme un groupe durablement à l'abri de l'insécurité alimentaire, mais plutôt comme une population en équilibre instable, dont la trajectoire future dépendra étroitement de l'évolution du contexte national et de la capacité des politiques publiques et des interventions à soutenir une résilience économique durable.

5.7.5 Synthèse : qui sont les ménages en insécurité alimentaire en 2025 ?

Le croisement de l'analyse typologique des ménages avec la classification IPC 2025 permet de dégager une lecture intégrée et hiérarchisée de l'insécurité alimentaire en Haïti. Cette approche met en évidence non seulement les ménages actuellement en crise, mais aussi ceux exposés à un risque élevé de dégradation en cas de chocs supplémentaires.

En premier lieu, les ménages en situation d'insécurité alimentaire aiguë, correspondant aux phases IPC 3 et 4, sont majoritairement concentrés dans les clusters C3 et C4. Ensemble, ces deux groupes représentent environ 27 % des ménages à l'échelle nationale. Les ménages du cluster C4 incarnent le noyau dur de la crise, caractérisé par une consommation alimentaire gravement insuffisante, un épuisement des moyens d'existence et un recours massif à des stratégies de survie destructrices. Les ménages du cluster C3, bien que n'ayant pas encore basculé dans l'urgence aiguë, évoluent dans une précarité économique chronique qui les expose à un glissement rapide vers des phases plus sévères.

Les camps de déplacés apparaissent comme l'épicentre de la crise alimentaire en 2025. Près d'un tiers des ménages déplacés relèvent du cluster C4, tandis que plus d'un tiers appartiennent au cluster C3. Cette concentration exceptionnelle de vulnérabilités traduit l'effet cumulatif du déplacement forcé, de la perte des moyens d'existence, de l'effondrement des réseaux de solidarité et de l'exposition prolongée à l'insécurité. Dans ces contextes, l'insécurité alimentaire ne résulte pas uniquement d'un choc conjoncturel, mais d'une rupture profonde des trajectoires économiques et sociales des ménages.

Sur le plan territorial, certaines zones concentrent de manière disproportionnée les vulnérabilités cumulées. Le Nord-Ouest, la Grand'Anse et plusieurs zones urbaines se distinguent par la combinaison de facteurs structurels défavorables, incluant la précarité de l'emploi, un endettement élevé, une consommation alimentaire faible ou limite et une exposition accrue aux chocs climatiques, économiques et sécuritaires. Ces territoires constituent des foyers persistants de vulnérabilité, où les marges d'adaptation des ménages sont particulièrement réduites.

Enfin, l'analyse met en lumière l'importance du cluster C2, qui regroupe une large proportion de ménages ruraux en situation de fragilité structurelle. Bien que ces ménages relèvent majoritairement de la phase IPC 2 (Stress), ils constituent un bassin important de population à risque. Leur dépendance à des activités agricoles peu productives, combinée aux déficits structurels en matière d'habitat et de services de base, les rend particulièrement sensibles aux chocs climatiques, à la hausse des prix des intrants et aux pertes de production. En l'absence d'interventions préventives, une part significative de ces ménages pourrait basculer vers l'insécurité alimentaire aiguë lors des prochains chocs.

Dans l'ensemble, l'insécurité alimentaire en 2025 se caractérise par une structure polarisée, opposant un noyau dur de ménages déjà en crise aiguë, fortement concentrés dans les contextes de déplacement et d'urbanisation précaire, à un vaste ensemble de ménages en fragilité chronique, notamment en milieu rural, exposés à un risque élevé de dégradation.

5.8 Situation nutritionnelle des enfants

La situation nutritionnelle des enfants, mesurée à travers la prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) à partir du périmètre brachial (PB), constitue un indicateur central de la gravité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette section analyse la prévalence de la MAG en la mettant en relation avec les caractéristiques socioéconomiques des ménages, leurs conditions de vie, leurs comportements alimentaires et leurs stratégies d'adaptation. L'objectif est d'identifier les profils et contextes dans lesquels le risque nutritionnel est le plus élevé, afin d'éclairer les priorités d'intervention.

5.8.1 Prévalence de la MAG selon le niveau d'éducation du chef de ménage

Au niveau national, la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants est estimée à 1,9 %, tandis que 98,1 % des enfants présentent un statut nutritionnel satisfaisant (tableau 5.7.1). Les résultats montrent des écarts selon le niveau d'éducation du chef de ménage. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent une prévalence de 1,9 %, tandis que ceux dont le chef a un niveau primaire incomplet enregistrent un taux plus élevé, à 2,4 %. La prévalence diminue lorsque le niveau d'instruction augmente, atteignant 0,9 % pour le primaire complet et 0,7 % pour le secondaire complet. En revanche, une prévalence relativement plus élevée est observée parmi les ménages dont le chef a un niveau universitaire incomplet (2,7 %). Ces résultats suggèrent un lien globalement protecteur de l'éducation, bien que certaines situations intermédiaires restent associées à un risque accru.

Table 42 : Prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB) selon le niveau d'éducation du chef de ménage

Niveau d'éducation du chef de ménage	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Aucun	1,9	98,1
Primaire incomplet	2,4	97,6
Primaire complet	0,9	99,1
Secondaire incomplet	2,0	98,0
Secondaire complet	0,7	99,3
Université incomplète	2,7	97,3
Université complète	0,0	100,0

Source : ENSAN 2025

5.8.2 Prévalence de la MAG selon le statut matrimonial du chef de ménage

La prévalence nationale de la MAG est de 1,9 % quel que soit le statut matrimonial du chef de ménage (tableau 5.7.2). Toutefois, des disparités importantes apparaissent entre les catégories. Les ménages dirigés par un chef veuf ou veuve présentent la prévalence la plus élevée, à 4,0 %, suivis des ménages dont le chef est séparé ou divorcé (2,1 %). Les ménages en concubinage affichent une prévalence de 1,9 %, tandis que les chefs célibataires et mariés présentent les niveaux les plus faibles, respectivement 0,9 % et 1,0 %. Ces résultats indiquent une vulnérabilité nutritionnelle accrue des enfants dans les ménages affectés par la perte ou l'instabilité conjugale.

Table 43: Prévalence de la malnutrition aiguë (MAG-PB) selon le statut matrimonial du chef de ménage

Statut matrimonial du chef de ménage	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Célibataire	0,9	99,1
Veuf / Veuve	4,0	96,0
Séparé / Divorcé	2,1	97,9
En concubinage	1,9	98,1
Marié	1,0	99,0

Source : ENSSAN 2025

5.8.3 Prévalence de la MAG selon la diversité alimentaire du ménage

L'analyse par score de diversité alimentaire des ménages met en évidence une relation nette entre diversité alimentaire et état nutritionnel des enfants (tableau 5.7.3). Les ménages consommant trois ou quatre groupes alimentaires présentent une prévalence de la MAG de 3,8 %, contre 1,5 % chez ceux consommant cinq groupes ou plus. Les ménages consommant deux groupes alimentaires ou moins affichent un statut nutritionnel globalement satisfaisant, mais cette situation doit être interprétée avec prudence compte tenu de la taille limitée de cette catégorie. Ces résultats confirment l'importance d'une alimentation diversifiée pour la prévention de la malnutrition aiguë.

Table 44: Prévalence de la malnutrition aiguë Globale (MAG-PB) selon le score de diversité alimentaire

Score de diversité alimentaire du ménage	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
2 groupes alimentaires ou moins	—	100,0
3 ou 4 groupes alimentaires	3,8	96,2
5 groupes alimentaires et plus	1,5	98,5

Source : ENSSAN 2024

5.8.4 Prévalence de la MAG selon le score de consommation alimentaire

Selon le score de consommation alimentaire (SCA), les enfants vivant dans des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre présentent une prévalence de la MAG de 2,7 %, contre seulement 0,7 % dans les ménages à consommation limite (tableau 5.7.4). Les ménages classés en consommation acceptable affichent une prévalence de 2,4 %. Ces résultats indiquent que, bien que le SCA soit un indicateur globalement pertinent, des situations de malnutrition aiguë persistent même dans des contextes de consommation considérée comme acceptable.

Table 45: Prévalence de la malnutrition aigüë (MAG-PB) selon le score de consommation alimentaire (SCA)

Score de consommation alimentaire (SCA)	Malnutrition aigüë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Pauvre	2,7	97,3
À la limite	0,7	99,3
Acceptable	2,4	97,6

Source : ENSSAN 2025

5.8.5 Prévalence de la MAG selon les stratégies d'adaptation des ménages

La prévalence de la MAG augmente à mesure que les ménages recourent à des stratégies d'adaptation plus sévères (tableau 5.7.5). Les ménages n'ayant recours à aucune stratégie affichent une prévalence de 1,9 %, contre 2,4 % pour ceux utilisant des stratégies de stress et 3,1 % pour ceux en stratégies de crise. À l'inverse, les ménages ayant recours à des stratégies d'urgence présentent une prévalence très faible (0,2 %), ce qui peut refléter l'effet ponctuel de l'assistance humanitaire reçue. Cette tendance souligne le lien étroit entre épuisement des moyens d'existence et détérioration de l'état nutritionnel des enfants.

Table 46 : Prévalence de la malnutrition aigüë (MAG-PB) selon le type de stratégies d'adoptions

Type de stratégies d'adaptation	Malnutrition aigüë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Aucune stratégie	1,9	98,1
Stratégies de stress	2,4	97,6
Stratégies de crise	3,1	96,9
Stratégies d'urgence	0,2	99,8

Source : ENSSAN 2025

5.8.6 Prévalence de la MAG selon la part alimentaire du ménage

L'analyse par catégories de part alimentaire montre une prévalence de la MAG comprise entre 1,5 % et 2,2 % selon les niveaux de dépendance aux dépenses alimentaires (tableau 5.7.6). Les ménages consacrant entre 65 % et 75 % de leurs dépenses à l'alimentation affichent une prévalence de 2,2 %, contre 1,7 % pour ceux dont la part alimentaire est inférieure à 50 %. Ces écarts traduisent une vulnérabilité accrue des ménages fortement dépendants des dépenses alimentaires.

Table 47 : Prévalence de la malnutrition aiguë (MAG-PB) selon la part des dépenses alimentaires

Catégories de part alimentaire (IPC)	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
< 50 %	1,7	98,3
≥ 50 % – < 65 %	2,1	97,9
≥ 65 % – < 75 %	2,2	97,8
≥ 75 %	1,5	98,5

Source : ENSSAN 2025

5.8.7 Prévalence de la MAG selon les stratégies réduites (rCSI)

Selon l'indice des stratégies de survie réduites, les ménages ayant un rCSI élevé présentent une prévalence de la MAG de 2,2 %, identique à celle observée chez les ménages n'utilisant aucune stratégie (tableau 5.7.7). Les ménages avec un rCSI modéré affichent une prévalence plus faible, à 1,3 %. Ces résultats suggèrent une relation non linéaire entre rCSI et malnutrition aiguë, possiblement influencée par des mécanismes d'assistance ou de résilience temporaire.

Table 48: Prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG-PB) selon l'indice de stratégies de survie réduite(rCSI)

Indice des stratégies de survie (rCSI)	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Aucune stratégie	2,2	97,8
CSI modérée	1,3	98,7
CSI élevée	2,2	97,8

Source : ENSSAN 2025

5.8.8 Prévalence de la MAG selon le sexe du chef de ménage et le handicap

Les enfants vivant dans des ménages dirigés par des femmes présentent une prévalence de la MAG de 2,5 %, contre 1,3 % dans les ménages dirigés par des hommes (tableau 5.7.8). Par ailleurs, lorsque le chef de ménage vit avec un handicap, la prévalence atteint 3,6 %, contre 1,8 % dans les ménages sans handicap (tableau 5.7.9). Ces résultats mettent en évidence une vulnérabilité nutritionnelle accrue associée à des facteurs de genre et de handicap.

Table 49 : Prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG-PB) selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Homme	1,3	98,7
Femme	2,5	97,5

Source : ENSSAN 2025

Table 50 : Prévalence du malnutrition aiguë (MAG-PB) selon le handicap du chef de ménage

Chef de ménage vivant avec un handicap	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Non	1,8	98,2
Oui	3,6	96,4

Source : ENSSAN 2025

5.8.9 Prévalence de la MAG par département

D'importantes disparités territoriales sont observées (tableau 5.7.10). Les prévalences les plus élevées se trouvent dans les camps de déplacés (5,9 %), la Grand'Anse (4,0 %), le Reste Ouest (4,3 %) et le Sud-Est (3,8 %). À l'inverse, les départements du Sud (0,1 %), du Nord (0,3 %) et du Nord-Est (0,3 %) présentent les niveaux les plus faibles. Ces écarts territoriaux reflètent l'impact combiné de l'insécurité, des déplacements et de l'accès différencié aux services et à l'aide humanitaire.

Table 51: Prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG-PB) par département

Département	Malnutrition aiguë (%)	Statut nutritionnel satisfaisant (%)
National	1,9	98,1
Artibonite	1,2	98,8
Centre	2,8	97,2
Grand'Anse	4,0	96,0
Nippes	1,5	98,5
Nord	0,3	99,7
Nord-Est	0,3	99,7
Nord-Ouest	0,4	99,6
Reste Ouest	4,3	95,7
Sud	0,1	99,9
Sud-Est	3,8	96,2
Camps de déplacés	5,9	94,1
Zone métropolitaine	2,0	98,0

Source : ENSSAN 2025

5.8.10 Insécurité alimentaire vécue et malnutrition aiguë

L'analyse croisée entre la malnutrition aiguë et l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) met en évidence une forte exposition globale des ménages à l'insécurité alimentaire, quel que soit le statut nutritionnel des enfants. Parmi les enfants souffrant de malnutrition aiguë, 40,7 % vivent dans des ménages en insécurité alimentaire modérée et 38,6 % dans des ménages en insécurité alimentaire élevée, contre respectivement 41,9 % et 38,7 % chez les enfants ayant un statut nutritionnel satisfaisant (tableau 5.7.11).

La proximité des distributions observées entre les deux groupes indique que l'insécurité alimentaire vécue est largement répandue au sein des ménages et qu'elle constitue un contexte structurel commun, sans toutefois apparaître, à ce stade de l'analyse descriptive, comme un facteur discriminant fort entre enfants malnutris et non malnutris. Cette observation souligne la nécessité d'analyses complémentaires intégrant d'autres déterminants, notamment sanitaires, nutritionnels et socio-économiques, pour mieux comprendre les mécanismes conduisant à la malnutrition aiguë.

Table 52 : Insécurité alimentaire vécue et prévalence de la malnutrition aigüe (MAG-PB)

Statut nutritionnel de l'enfant	FIES faible (%)	FIES modérée (%)	FIES élevée (%)
Ensemble national	18,0	42,7	39,2
Enfants malnutris aigus (MAG)	20,7	40,7	38,6
Enfants avec statut nutritionnel satisfaisant	19,3	41,9	38,7

Source : ENSSAN 2025

5.9 Chocs subis par les ménages

L'analyse des chocs subis par les ménages constitue un élément central pour comprendre la dynamique actuelle de l'insécurité alimentaire et en anticiper les évolutions à court terme. Au-delà du niveau de consommation ou de l'état des moyens d'existence observés à un instant donné, l'exposition aux chocs récents, la capacité des ménages à y faire face et leurs perspectives pour les mois à venir déterminent largement le risque de dégradation future de la sécurité alimentaire, en particulier dans un contexte de crises multiples et persistantes.

En Haïti, les ménages sont confrontés à une combinaison de chocs économiques, climatiques, sanitaires et sécuritaires, dont les effets se cumulent et se renforcent mutuellement. Ces chocs affectent non seulement l'accès immédiat à la nourriture, mais aussi les capacités productives, les revenus, l'endettement et la résilience globale des ménages. Leur impact varie fortement selon les territoires, les milieux de résidence et les profils socio-économiques, révélant des vulnérabilités différenciées et des mécanismes d'adaptation contrastés.

Cette section analyse successivement l'ampleur et la répartition territoriale des chocs subis par les ménages, la nature des principaux chocs identifiés, ainsi que les stratégies d'adaptation mises en œuvre pour y faire face, en particulier le recours à l'endettement. Elle examine ensuite les capacités agricoles futures, les perceptions des ménages quant à l'évolution de leur situation au cours des six prochains mois, ainsi que les besoins prioritaires et les préférences en matière d'assistance.

En articulant exposition aux chocs, réponses des ménages et perspectives à court terme, cette analyse apporte des éléments essentiels pour l'interprétation de la période IPC projetée. Elle permet également d'identifier les leviers d'intervention les plus pertinents, tant pour prévenir une aggravation de l'insécurité alimentaire que pour adapter les modalités de l'aide aux réalités et aux attentes des ménages.

5.9.1 Exposition Différenciée aux Chocs : Des Réalités Territoriales Contrastées

L'échelle nationale de 40,8% de ménages affectés cache des réalités profondément différentes selon les lieux de résidence. Les camps de déplacés apparaissent comme les espaces les plus vulnérables, avec 70,8% des ménages touchés par au moins un choc. Cette situation s'explique par la combinaison de facteurs : la précarité inhérente au déplacement, la dépendance à l'aide humanitaire, et l'exposition continue aux conflits et à l'insécurité qui ont souvent causé leur déplacement initial.

La zone métropolitaine, avec 56,2% de ménages affectés, présente un profil de vulnérabilité distinct. Ici, ce sont moins les chocs climatiques que les chocs économiques et sécuritaires qui prédominent. L'insécurité, la hausse des prix, et la perte d'emploi créent un environnement de stress constant pour les ménages urbains, dont beaucoup dépendent de l'économie informelle et sont particulièrement sensibles aux fluctuations économiques.

Les zones rurales (37,1% affectées) et les autres villes urbaines (38,5%) présentent des taux d'exposition similaires mais pour des raisons différentes. En milieu rural, l'agriculture de subsistance expose les ménages aux aléas climatiques, tandis que dans les villes secondaires, les défis combinent des éléments des réalités rurales et urbaines.

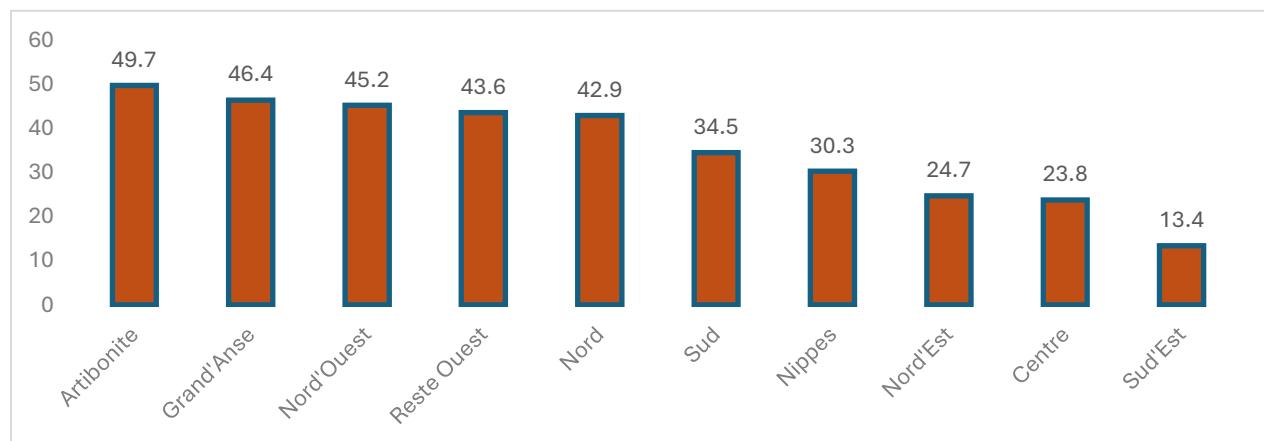
Table 53 : Exposition aux chocs par milieu de résidence

Milieu de résidence	% ménages affectés par un choc
National	40,8%
Zone rurale	37,1%
Zone urbaine (autres villes)	38,5%
Zone métropolitaine	56,2%
Camps de déplacés	70,8%

Source : ENSSAN 2025

Au niveau départemental, l'Artibonite (49,7%) et le Nord-Ouest (45,2%) apparaissent particulièrement vulnérables, reflétant peut-être des combinaisons de facteurs climatiques, économiques et sécuritaires spécifiques à ces régions. À l'opposé, le Sud-est (13,4%) et le Centre (23,8%) montrent des résiliences relatives qui mériteraient une analyse plus approfondie pour comprendre les facteurs protecteurs à l'œuvre.

Figure 18 : Répartition des ménages selon le degré d'exposition aux chocs par département



Source : ENSSAN 2025

5.9.2 Typologie des Chocs : Une Multitude de Menaces Entrelacées

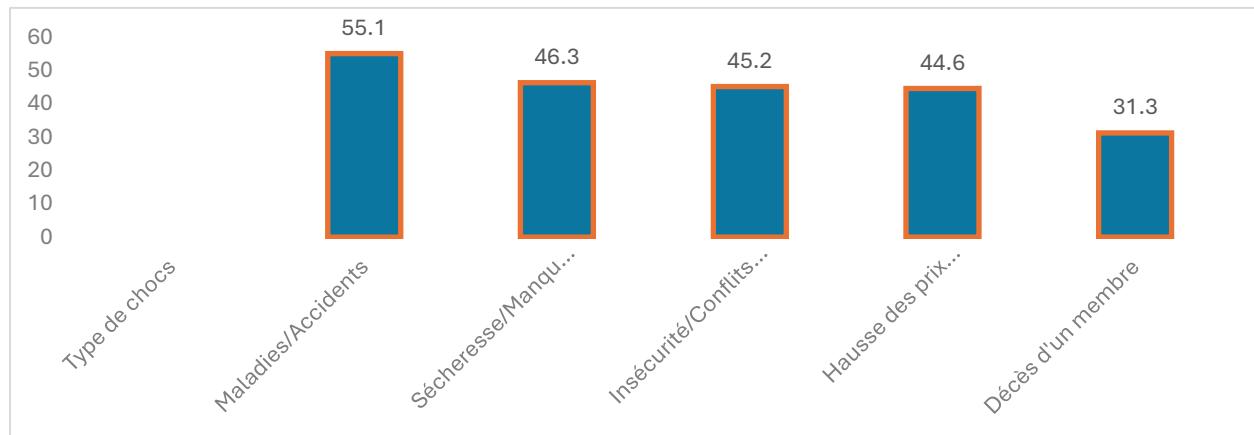
L'analyse des chocs révèle une complexité des menaces auxquelles font face les ménages haïtiens. Les maladies et accidents (55,1%) arrivent en tête, soulignant l'importance des déterminants sanitaires dans la vulnérabilité des ménages. Ce chiffre alarmant interroge sur l'accès aux soins de santé, les conditions de vie, et les systèmes de protection sociale.

Les sécheresses et manque de pluie (46,3%) sont deux facteurs de vulnérabilité climatique du pays, particulièrement critique pour les ménages ruraux dépendant de l'agriculture pluviale. Cette donnée prend une dimension particulière dans le contexte du changement climatique et de la variabilité accrue des régimes pluviométriques.

L'insécurité et les conflits entre groupes armés (45,2%) pèsent sur le quotidien des haïtiens. Ils ont des implications multidimensionnelles : restriction des déplacements, perturbation des marchés, pression psychosociale, et dans certains cas, déplacement forcé. Ce choc affecte particulièrement la zone métropolitaine (81,1%) et les camps de déplacés (77,7%), créant des cercles vicieux de violence et de vulnérabilité.

La hausse des prix des produits alimentaires (44,6%) et le décès d'un membre du ménage (31,3%) complètent ce tableau de menaces interconnectées. La première reflète la sensibilité des ménages à l'inflation et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement ; la seconde témoigne des conséquences humaines dramatiques de cette accumulation de vulnérabilités.

Figure 19 : Principaux chocs affectant les ménages



Source : ENSSAN 2025

5.9.3 Stratégies d'Adaptation : L'Endettement Comme Mécanisme de Survie

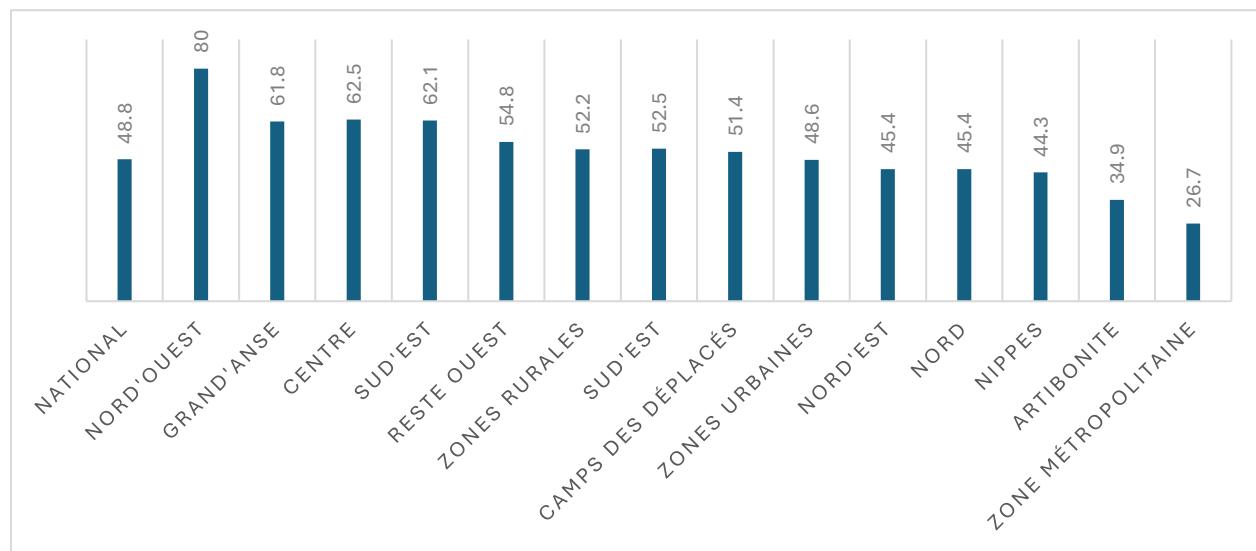
Face à ces chocs, près de la moitié des ménages affectés (48,8%) ont eu recours à l'endettement comme stratégie d'adaptation. Ce chiffre traduit une capacité limitée d'absorption des chocs sans compromettre les actifs futurs. L'endettement, bien qu'étant une stratégie de survie à court terme, peut créer des vulnérabilités à plus long terme en alourdissant le fardeau financier des ménages.

Les disparités régionales sont frappantes : dans le Nord-Ouest, 80% des ménages affectés se sont endettés, contre seulement 26,7% dans la zone métropolitaine. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs facteurs : accès différentiel au crédit formel et informel, nature des chocs subis, ou encore réserves financières préalables.

L'endettement massif dans des régions comme le Nord-Ouest (80%), la Grand'Anse (61,8%), et le Centre (62,5%) suggère des vulnérabilités structurelles profondes dans ces zones, où les mécanismes de protection sociale et les filets de sécurité semblent insuffisants pour amortir les chocs sans recours à l'emprunt. :

Endettement pour faire face aux chocs (en pourcentage de ménages)

Figure 20 : Endettement pour faire face aux chocs



Source : ENSSAN 2025

5.9.4 Capacités Agricoles Futures

La perspective agricole pour la prochaine saison est alarmante : seulement 12,4% des ménages nationaux déclarent avoir les ressources nécessaires pour planter. Ce chiffre descend à près de zéro dans les camps de déplacés (moins de 1%), révélant une rupture quasi-totale des moyens de subsistance agricoles pour cette population.

Les obstacles à la plantation forment une chaîne de contraintes interconnectées. Le manque d'argent (40,5%) apparaît comme la contrainte principale, suivie par le manque d'accès à la terre (22,8%) et l'augmentation des prix (15,6%). Ces facteurs économiques sont renforcés par des chocs passés—les pertes de la dernière campagne agricole (11,3%) et des contraintes structurelles comme l'insuffisance de main-d'œuvre (8,4%) et le manque d'accès aux intrants (5,8%).

Cette situation préfigure une crise alimentaire potentielle pour les prochains mois, particulièrement dans les zones rurales dépendant de l'agriculture. L'incapacité de planter affectera non seulement la disponibilité alimentaire pour les ménages agricoles eux-mêmes, mais également pour les marchés locaux et régionaux, avec des effets en cascade sur la sécurité alimentaire à plus large échelle.

Table 54 : Capacités agricole futures

Milieu de résidence	Ont les ressources	N'ont pas les ressources	Ne savent pas
National	12,4%	70,3%	17,4%
Zone rurale	17,3%	71,2%	11,5%
Zone urbaine	2,8%	86,5%	10,6%
Zone métropolitaine	1,2%	61,3%	37,6%
Camps de déplacés	< 1%	94,5%	5,5%

Source : ENSSAN 2025

5.9.5 Perspectives des Ménages : Entre Incertitude et Espoir Ciblé

L'incertitude domine les perspectives des ménages : 47,2% déclarent ne pas savoir comment sera leur situation dans les six prochains mois. Ce niveau d'incertitude reflète la complexité et l'imprévisibilité des multiples crises auxquelles font face les ménages, ainsi qu'un manque de visibilité sur les mécanismes de soutien disponibles.

Parmi ceux qui peuvent se projeter, les perspectives sont plus souvent négatives (22,9% pensent que la situation va empirer) que positives (13,7% pensent qu'elle va s'améliorer). Cette asymétrie vers le pessimisme suggère une perception d'une détérioration des conditions de vie, ou du moins d'une absence d'amélioration tangible.

L'exception notable des camps de déplacés où 54,5% pensent que la situation va s'améliorer—mérite une analyse approfondie. Cet optimisme relatif pourrait refléter des attentes d'un retour prochain chez eux, une perception d'un soutien humanitaire accru, ou une capacité résiliente particulière des populations déplacées. Néanmoins, il contraste avec la réalité objective de leur extrême vulnérabilité actuelle.

Table 55 : Perspectives pour les six prochains mois

Perspective	National	Zone rurale	Zone urbaine	Zone métropolitaine	Camps déplacés
Va s'empirer	22,9%	24,4%	24,9%	18,4%	9,0%
Va rester la même	16,2%	19,0%	12,1%	9,6%	5,9%
Va s'améliorer	13,7%	11,5%	9,7%	20,0%	54,5%
Ne sait pas	47,2%	45,2%	53,3%	52,0%	30,6%

Source : ENSSAN 2025

5.9.6 Besoins Prioritaires : Une Hiérarchie qui Varie Selon les Contextes

La nourriture reste le besoin prioritaire pour 74,3% des ménages à l'échelle nationale, confirmant la centralité des préoccupations alimentaires dans un contexte de multiples crises. Cependant, cette priorité générale cache des différences significatives dans la hiérarchie des besoins selon les contextes.

En milieu rural, les besoins agricoles—intrants (35,8%), matériels (34,8%), élevage (20,5%) —complètent la priorité alimentaire, reflétant l'importance des moyens de production pour la sécurité alimentaire à moyen terme. En milieu urbain, c'est l'appui pour les activités génératrices de revenus (55,5% dans les autres villes urbaines) qui arrive en deuxième position, soulignant la dépendance à l'économie monétaire.

Dans les camps de déplacés, le besoin de retourner chez soi (90,4%) surpasse même la nourriture (66,2%) comme priorité, indiquant que la solution durable au déplacement est perçue comme plus fondamentale que les besoins immédiats de subsistance. Cette donnée est cruciale pour orienter les interventions : une aide purement alimentaire sans perspective de retour pourrait être perçue comme inadéquate.

L'appui psychosocial apparaît comme un besoin significatif, particulièrement dans les camps de déplacés (20,7%) et les autres villes urbaines (43,6%). Ce dernier chiffre élevé en milieu urbain pourrait refléter l'impact cumulé de l'insécurité, de la précarité économique, et de la densité urbaine sur la santé mentale.

Table 56 : Répartition des ménages selon leurs besoins prioritaires

Besoin	National	Zone urale	Zone urbaine	Zone métropolitaine	Camps déplacés
Nourriture	74,3%	76,0%	71,3%	69,9%	66,2%
Intrants agricoles	26,9%	35,8%	6,7%	1,7%	0,9%
Matériels agricoles	26,0%	34,8%	6,1%	1,3%	0,3%
Appui pour AGR	34,4%	30,0%	55,5%	44,9%	19,5%
Élevage	15,5%	20,5%	3,9%	1,7%	1,7%
Retour chez soi	7,0%	2,1%	3,2%	2,8%	90,4%
Appui psychosocial	17,1%	11,6%	43,6%	16,2%	20,7%

Source : ENSSAN 2025

5.9.7 Préférences d'Aide : La Primauté des Transferts Monétaires

La préférence massive pour les distributions d'argent (84,6% national) plutôt que pour les distributions alimentaires (13,0%) ou les bons d'achat (2,4%) envoie un message clair sur les modalités d'aide jugées les plus appropriées par les bénéficiaires potentiels.

Table 57 : Présences (en % de ménages) pour l'aide humanitaire

Modalité d'aide	National	Zone rurale	Zone urbaine	Zone métropolitaine
Distribution d'argent	84,6%	82,3%	86,4%	90,8%
Distribution alimentaire	13,0%	15,6%	10,4%	6,0%
Bons d'achat	2,4%	2,1%	3,1%	3,2%

Source : ENSSAN 2025

Cette préférence s'explique par plusieurs facteurs : la flexibilité de l'argent pour répondre à des besoins diversifiés, la dignité du choix laissé aux ménages, et l'efficacité potentielle pour stimuler les marchés locaux. Le poids de cette préférence varie cependant géographiquement : elle atteint 94,7% dans la Grand'Anse, mais descend à 65,1% dans le Reste Ouest, où un tiers des ménages préfèrent encore les distributions alimentaires.

Ces variations régionales suggèrent que des facteurs contextuels—disponibilité des marchés, habitudes passées d'aide, nature des besoins prioritaires—influencent les préférences. Une approche uniforme d'aide monétaire pourrait ne pas répondre aux réalités de toutes les zones, nécessitant une certaine flexibilité dans les modalités d'intervention.

Conclusion

La lecture croisée des indicateurs de consommation alimentaire, d'insécurité alimentaire vécue, de stratégies d'adaptation et de nutrition met en évidence une convergence claire des signaux de vulnérabilité observés au sein des ménages haïtiens. Les ménages présentant les niveaux les plus faibles de consommation alimentaire et de diversité alimentaire sont également ceux qui recourent le plus fréquemment à des stratégies d'adaptation négatives, tant à court terme (rCSI) qu'à moyen terme (LCSI), traduisant une érosion progressive de leurs moyens d'existence.

Cette situation s'inscrit dans un enchaînement de facteurs interdépendants : des vulnérabilités sociodémographiques structurelles, une fragilité économique persistante et une insertion précaire sur le marché du travail. Les ménages dirigés par des femmes, les ménages monoparentaux sans support, les ménages de grande taille, ainsi que ceux accueillant des personnes déplacées ou handicapées apparaissent de manière récurrente parmi les profils les plus exposés à l'insécurité alimentaire.

L'analyse typologique des ménages confirme l'existence de profils distincts de vulnérabilité, allant de situations de fragilité chronique à des contextes de crise alimentaire aiguë. Ces profils se concentrent

géographiquement dans les zones rurales enclavées, certaines zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés, et recoupent largement les zones identifiées comme prioritaires par la classification IPC.

Enfin, les perspectives à court terme, marquées par la persistance de l'insécurité, la volatilité des prix alimentaires et les incertitudes liées aux campagnes agricoles, suggèrent un risque élevé de dégradation supplémentaire de la sécurité alimentaire pour les ménages déjà vulnérables. Cette lecture intégrée fournit ainsi le cadre analytique nécessaire à l'élaboration des conclusions générales et des recommandations stratégiques présentées dans la section suivante.

Conclusion Générale et Recommandations

L'ENSSAN 2025 met en évidence une situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle marquée par une vulnérabilité persistante et multiforme des ménages haïtiens, résultant de l'interaction de facteurs structurels, économiques et conjoncturels. Les analyses montrent que l'insécurité alimentaire observée ne constitue pas un phénomène isolé ou transitoire, mais s'inscrit dans des trajectoires de fragilité prolongée, aggravées par la dégradation du contexte socioéconomique, sécuritaire et environnemental. Cette lecture est confortée par l'analyse longitudinale de la sécurité alimentaire vécue sur la période 2021–2025, qui met en évidence la persistance de niveaux élevés d'insécurité alimentaire sévère dans le temps, malgré des fluctuations conjoncturelles, confirmant le caractère structurel et cumulatif des vulnérabilités observées.

Les résultats sociodémographiques soulignent que la configuration des ménages joue un rôle déterminant dans leur exposition aux risques. Les ménages dirigés par des femmes, les ménages monoparentaux sans support du conjoint, les ménages de grande taille ainsi que ceux accueillant des personnes déplacées ou handicapées présentent de manière récurrente des niveaux de vulnérabilité plus élevés. Ces facteurs structurels, combinés à des déficits persistants d'accès aux services de base, constituent un socle de fragilité qui limite la capacité des ménages à absorber les chocs et à maintenir des conditions de vie adéquates.

Sur le plan économique, l'enquête met en lumière la précarité des moyens d'existence, caractérisée par une forte dépendance à des sources de revenus instables, une informalité généralisée et une capacité d'épargne très réduite. La part élevée des dépenses alimentaires dans le budget des ménages témoigne d'une contrainte budgétaire sévère, qui restreint les possibilités d'investissement dans des dimensions essentielles telles que la santé, l'éducation et l'amélioration des conditions d'habitat. Cette fragilité économique constitue un facteur central de la dégradation de la consommation alimentaire et du recours accru aux stratégies d'adaptation négatives.

L'analyse du marché du travail confirme que l'emploi demeure un levier insuffisant pour assurer la sécurité économique des ménages. La prédominance du sous-emploi et de l'auto-emploi à faible productivité, les pertes d'emplois liées à l'insécurité et aux perturbations économiques, ainsi que les disparités persistantes selon le sexe et l'âge, limitent la capacité des ménages à générer des revenus stables et prévisibles. Ces dynamiques contribuent directement à la transmission des chocs économiques vers l'insécurité alimentaire.

Les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle convergent pour montrer une détérioration préoccupante des conditions de consommation et de bien-être. Une proportion significative de ménages présente des niveaux insuffisants de consommation alimentaire et de diversité alimentaire, combinés à un recours fréquent à des stratégies d'adaptation érosives. La situation nutritionnelle des enfants demeure fragile, particulièrement dans les ménages cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité, ce qui pose un risque important pour le capital humain à moyen et long terme.

La typologie des ménages vulnérables met en évidence des profils distincts, allant de la fragilité chronique à des situations de crise alimentaire aiguë. Ces profils se concentrent géographiquement dans les zones rurales enclavées, certaines zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés, et recoupent largement

les zones identifiées comme prioritaires par la classification IPC. Cette convergence renforce la cohérence analytique des résultats et confirme la pertinence des zones et groupes de population identifiés comme nécessitant une attention prioritaire.

Enfin, les perspectives à court terme indiquent un risque élevé de maintien, voire d'aggravation, de l'insécurité alimentaire pour les ménages déjà vulnérables, dans un contexte marqué par l'incertitude sécuritaire, la volatilité des prix alimentaires et les contraintes pesant sur les campagnes agricoles. Sans interventions adaptées et coordonnées, les stratégies d'adaptation négatives risquent de s'intensifier, compromettant davantage les moyens d'existence et la résilience des ménages.

Dans ce contexte, les résultats de l'ENSSAN 2025 fournissent une base factuelle solide pour orienter les décisions stratégiques, la planification des interventions et le ciblage des actions humanitaires et de développement. Ils appellent à des réponses intégrées, tenant compte à la fois des dimensions structurelles et conjoncturelles de la vulnérabilité, afin de répondre aux besoins immédiats tout en renforçant durablement la résilience des ménages haïtiens.

Recommandations

Les recommandations formulées ci-après s'appuient sur l'ensemble des résultats analytiques de l'ENSSAN 2025, incluant les caractéristiques sociodémographiques des ménages, leurs conditions économiques, leur insertion sur le marché du travail, ainsi que les indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle analysés selon les standards nationaux et internationaux. Elles intègrent explicitement les résultats de la classification IPC, tant pour la période actuelle que pour la période projetée, afin de garantir une réponse cohérente, graduée et adaptée à l'évolution attendue de la situation alimentaire.

L'approche retenue repose sur un double principe. D'une part, les recommandations générales visent à définir les grandes orientations stratégiques applicables à l'ensemble du territoire, en tenant compte des niveaux actuels d'insécurité alimentaire et des risques d'aggravation identifiés. D'autre part, ces orientations constituent le cadre de référence à partir duquel seront déclinées des recommandations spécifiques selon les profils de ménages vulnérables identifiés par l'analyse typologique.

Cette articulation entre analyse IPC et typologie des ménages permet de renforcer la cohérence entre le diagnostic, les priorités d'intervention et le ciblage opérationnel, tout en facilitant l'alignement des réponses humanitaires, des politiques publiques et des actions de renforcement de la résilience.

A. Recommandations générales tenant compte de la classification IPC

1. Renforcer la réponse immédiate pour les zones en phases IPC élevées (période actuelle)

Compte tenu des niveaux actuels d'insécurité alimentaire observés, il est recommandé de renforcer en priorité les interventions de sécurité alimentaire dans les zones classées en phases IPC élevées. Ces interventions doivent viser à prévenir une détérioration supplémentaire des conditions de vie des ménages déjà fortement affectés et à limiter le recours à des stratégies d'adaptation négatives.

Les actions prioritaires incluent le renforcement de l'assistance alimentaire et des transferts monétaires, en privilégiant les modalités les plus adaptées au fonctionnement des marchés locaux et aux contraintes d'accès liées au contexte sécuritaire. Une attention particulière doit être accordée à la protection des ménages les plus exposés, notamment ceux présentant une insécurité alimentaire sévère, afin de stabiliser leur consommation alimentaire et de prévenir une dégradation nutritionnelle.

2. Prévenir l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans les zones à risque (période projetée)

Les résultats de l'analyse IPC projetée indiquent un risque élevé de dégradation de la situation alimentaire dans plusieurs zones actuellement en situation de vulnérabilité modérée. Il est recommandé d'adopter une approche anticipative visant à limiter le basculement de ces zones vers des phases IPC plus sévères.

Cette approche doit combiner des interventions préventives en sécurité alimentaire, des appuis ciblés aux moyens d'existence et des mécanismes de protection sociale temporaires, afin de renforcer la capacité des

ménages à absorber les chocs attendus. L'anticipation constitue un levier essentiel pour réduire les besoins humanitaires futurs et limiter l'érosion progressive des moyens d'existence.

3.Assurer la convergence entre sécurité alimentaire et nutrition

Indépendamment de la phase IPC, il est recommandé de renforcer la convergence entre les interventions de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier dans les zones où les indicateurs nutritionnels demeurent préoccupants. Cette convergence est essentielle pour prévenir les impacts irréversibles de l'insécurité alimentaire sur le capital humain, notamment chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes ou allaitantes.

Les interventions doivent intégrer de manière systématique des actions de prévention de la malnutrition, de dépistage précoce et de promotion de pratiques alimentaires et sanitaires adéquates, en cohérence avec les niveaux de vulnérabilité identifiés par l'IPC.

4.Renforcer les moyens d'existence pour réduire la dépendance à l'assistance

Dans les zones classées en phases IPC intermédiaires ou susceptibles de basculer vers des phases plus sévères, il est recommandé de renforcer les interventions de soutien aux moyens d'existence. Ces actions visent à réduire la dépendance prolongée à l'assistance et à renforcer la résilience économique des ménages.

Les appuis doivent être adaptés aux contextes locaux et cibler en priorité les ménages dont les sources de revenus sont instables ou fortement affectées par les chocs économiques et sécuritaires. Le renforcement des moyens d'existence constitue un levier clé pour stabiliser durablement la sécurité alimentaire et limiter les risques d'aggravation identifiés dans la période projetée de l'IPC.

5. Intégrer systématiquement les zones urbaines et les camps de déplacés dans la réponse IPC

Les résultats montrent que l'insécurité alimentaire ne se limite pas aux zones rurales et concerne de manière croissante les zones urbaines défavorisées et les camps de déplacés. Il est recommandé d'intégrer pleinement ces espaces dans la planification des réponses basées sur l'IPC, en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques, notamment la dépendance aux marchés, la précarité de l'emploi et la pression sur les services de base.

Les interventions doivent être conçues de manière différenciée afin de répondre aux contraintes propres à ces contextes, tout en assurant une couverture équitable des populations les plus vulnérables.

6. Renforcer le suivi, l'actualisation IPC et l'anticipation

Enfin, il est recommandé de renforcer les mécanismes de suivi de la sécurité alimentaire et d'actualisation régulière de la classification IPC, afin d'adapter rapidement les interventions à l'évolution de la situation. L'utilisation systématique des résultats de l'ENSSAN et de l'IPC dans la planification nationale et locale permettra d'améliorer l'efficacité, la réactivité et la cohérence des réponses.

B. Recommandations spécifiques selon les profils de ménages identifiés par l'analyse typologique

L'analyse typologique des ménages, fondée sur l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) et la Classification Hiérarchique sur Composantes Principales (HCPC), a permis d'identifier des profils distincts de vulnérabilité, caractérisés par des combinaisons spécifiques de contraintes sociodémographiques, économiques, alimentaires et nutritionnelles.

Les recommandations ci-après visent à adapter les réponses aux besoins différenciés de ces profils, en cohérence avec les niveaux actuels et projetés d'insécurité alimentaire tels qu'identifiés par la classification IPC.

1. Profil 1 : Ménages relativement résilients mais exposés aux chocs

Caractéristiques principales

Ces ménages présentent globalement des niveaux acceptables de consommation alimentaire et une capacité d'adaptation relativement préservée. Toutefois, ils demeurent exposés à des chocs économiques, sécuritaires ou climatiques susceptibles d'entraîner une dégradation rapide de leur situation, notamment dans les zones classées en phases IPC minimales à sous pression.

Orientations recommandées

- Mettre en place des actions de prévention et de protection des moyens d'existence, afin d'éviter le basculement vers des formes plus sévères d'insécurité alimentaire ;
- Renforcer l'accès à des appuis productifs légers et à des mécanismes de diversification des revenus ;
- Intégrer ces ménages dans les dispositifs de suivi et d'alerte précoce, en particulier dans les zones identifiées comme à risque dans la période IPC projetée.

2. Profil 2 : Ménages en fragilité économique chronique

Caractéristiques principales

Ce profil regroupe des ménages dont la vulnérabilité est principalement d'ordre économique, marquée par des revenus instables, une forte dépendance à l'informalité, une capacité d'épargne quasi inexistante et une part élevée des dépenses alimentaires. Bien que certains de ces ménages ne présentent pas encore une insécurité alimentaire sévère, ils sont fortement exposés à une détérioration progressive de leur situation.

Orientations recommandées

- Prioriser les programmes de soutien aux moyens d'existence, incluant des activités génératrices de revenus adaptées aux contextes locaux ;
- Développer des mécanismes de protection sociale temporaire pour réduire la pression budgétaire liée aux dépenses alimentaires ;
- Renforcer l'accès à des dispositifs de formation et d'accompagnement économique, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de limiter le risque de basculement vers des phases IPC plus sévères.

3. Profil 3 : Ménages en insécurité alimentaire sévère

Caractéristiques principales

Les ménages de ce profil présentent des niveaux insuffisants de consommation alimentaire et un recours fréquent à des stratégies d'adaptation négatives. Ils se concentrent majoritairement dans des zones classées en phases IPC élevées et sont particulièrement exposés aux effets des chocs récurrents.

Orientations recommandées

- Mettre en œuvre des interventions d'assistance alimentaire ou de transferts monétaires ciblés, adaptées au fonctionnement des marchés et aux contraintes d'accès ;
- Renforcer la convergence entre sécurité alimentaire et nutrition, en particulier pour les ménages accueillant des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes ;
- Associer l'assistance immédiate à des actions de stabilisation des moyens d'existence, afin de prévenir une dépendance prolongée à l'aide.

4. Profil 4 : Ménages en situation de crise alimentaire aiguë

Caractéristiques principales

Ce profil regroupe les ménages cumulant de multiples facteurs de vulnérabilité, caractérisés par une consommation alimentaire très insuffisante, une érosion avancée des moyens d'existence et une forte exposition aux risques nutritionnels. Ces ménages correspondent aux situations les plus critiques identifiées par la classification IPC, tant pour la période actuelle que projetée.

Orientations recommandées

- Prioriser des interventions humanitaires d'urgence, incluant des distributions alimentaires ciblées ou des transferts d'urgence lorsque les conditions le permettent ;
- Assurer une prise en charge nutritionnelle renforcée, en particulier pour les groupes les plus à risque ;
- Mettre en place des mesures de protection des actifs résiduels afin de limiter l'aggravation irréversible de la vulnérabilité ;
- Prévoir des stratégies de sortie progressive de l'urgence, conditionnées à l'amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition.

C. Approche transversale de mise en œuvre

Indépendamment du profil, il est recommandé d'intégrer systématiquement :

- Une approche sensible au genre ;
- La prise en compte des personnes déplacées et des personnes handicapées ;
- Une différenciation des interventions selon les contextes ruraux, urbains et les camps de déplacés ;
- Un suivi régulier permettant d'ajuster le ciblage en fonction de l'évolution des phases IPC.

L'articulation entre recommandations générales fondées sur la classification IPC et recommandations spécifiques selon les profils typologiques permet de renforcer la cohérence entre le diagnostic analytique et les orientations opérationnelles. Elle constitue un cadre structurant pour une réponse graduée, anticipative et ciblée, adaptée à la diversité des situations de vulnérabilité observées au sein des ménages haïtiens.

BIBLIOGRAPHIE

A. Enquêtes nationales de référence et sources statistiques institutionnelles (Haïti)

1. CNSA (2021). *Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2021)*. Port-au-Prince : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire.
2. CNSA. (2024). *Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2024)*. Port-au-Prince : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire.
3. CNSA. (2025). *Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2025)*. Port-au-Prince : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire.
4. Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique (IHSI). (2008). *Enquête sur l’Emploi et l’Économie Informelle*. Port-au-Prince : IHSI.
5. Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique (IHSI). (2012). *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages après le Séisme (ECVMAS)*. Port-au-Prince : IHSI.

B. Sécurité alimentaire, nutrition et indicateurs

1. FAO. (2011). *Guidelines for Measuring Household and Individual Dietary Diversity*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture.
2. FAO & FHI 360. (2016). *Minimum Dietary Diversity for Women: A Guide for Measurement*. Rome : FAO.
3. Ballard, T., Coates, J., Swindale, A., & Deitchler, M. (2011). *Household Hunger Scale: Indicator Definition and Measurement Guide*. Washington, DC : FANTA / USAID.
4. Cafiero, C., Viviani, S., & Nord, M. (2018). *Food Security Measurement in a Global Context: The Food Insecurity Experience Scale*. FAO Economic and Social Development Working Paper. Rome : FAO.

C. Analyse IPC et systèmes d’alerte

1. Partenaires mondiaux de l’IPC. (2019). *Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) – Manuel technique, version 3.1*. Rome : FAO.
2. Programme Alimentaire Mondial (PAM). (2009). *Manuel d’évaluation de la sécurité alimentaire en situation d’urgence* (2e édition). Rome : PAM.
3. WFP. (2022). *Food Security Outcome Monitoring (FSOM): Guidance and Technical Notes*. Rome: World Food Programme.
4. PAM / VAM. *Climate Explorer – Haïti*. Données de pluviométrie et chocs climatiques.
<https://dataviz.vam.wfp.org/latin-america-and-the-caribbean/haiti/climate-explorer>

D. Analyse typologique et méthodes multivariées

1. Husson, F., Lê, S., & Pagès, J. (2017). *Analyse de données avec R*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
2. Lebart, L., Morineau, A., & Piron, M. (2006). *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Paris : Dunod.
3. Greenacre, M. (2017). *Correspondence Analysis in Practice* (3rd ed.). Boca Raton: CRC Press.
4. Everitt, B. S., Landau, S., Leese, M., & Stahl, D. (2011). *Cluster Analysis* (5th ed.). Chichester: Wiley.

5. Kaufman, L., & Rousseeuw, P. J. (2005). *Finding Groups in Data: An Introduction to Cluster Analysis*. Hoboken : Wiley.

ANNEXE

Estimation de population pour la situation actuelle (septembre 2025- février 2026)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	458,888	91,778	20	137,666	30	137,666	30	91,778	20	0	0	4	229,444	50
	Artibonite HT04	446,241	89,248	20	111,560	25	156,184	35	89,248	20	0	0	4	245,432	55
	Artibonite_ HT01+HT05+HT08	751,159	112,674	15	225,348	30	262,906	35	150,232	20	0	0	4	413,138	55
	Ville des Gonaïves	240,744	84,260	35	84,260	35	48,149	20	24,074	10	0	0	3	72,223	30
	Artibonite Total	1,897,032	377,960	20	558,834	29	604,905	32	355,332	19	0	0		960,237	51
Centre	Bas plateau HT03	465,189	93,038	20	93,038	20	186,076	40	93,038	20	0	0	4	279,114	60
	Haut plateau HT04	494,996	123,749	25	123,749	25	173,249	35	74,249	15	0	0	3	247,498	50
	Centre Total	960,185	216,787	23	216,787	23	359,325	37	167,287	17	0	0		526,612	55
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	204,146	40,829	20	51,037	25	81,658	40	30,622	15	0	0	3	112,280	55
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	418,051	104,513	25	125,415	30	125,415	30	62,708	15	0	0	3	188,123	45
	Grand' Anse Total	622,197	145,342	23	176,452	28	207,073	33	93,330	15	0	0		300,403	48
Nippes	Nippes HT01	218,984	43,797	20	54,746	25	87,594	40	32,848	15	0	0	3	120,442	55
	Nippes HT07 + HT08	210,650	52,663	25	52,663	25	73,728	35	31,598	15	0	0	3	105,326	50
	Nippes Total	429,634	96,460	22	107,409	25	161,322	38	64,446	15	0	0		225,768	53
Nord	Nord HT02	675,146	168,787	25	202,544	30	236,301	35	67,515	10	0	0	3	303,816	45
	Nord HT03	280,857	70,214	25	84,257	30	98,300	35	28,086	10	0	0	3	126,386	45
	Ville du Cap Haitien	322,248	112,787	35	96,674	30	96,674	30	16,112	5	0	0	3	112,786	35
	Nord Total	1,278,251	351,788	28	383,475	30	431,275	34	111,713	9	0	0		542,988	43
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	411,235	102,809	25	123,371	30	123,371	30	61,685	15	0	0	3	185,056	45
	Ville de Ouanaminthe	77,951	23,385	30	27,283	35	19,488	25	7,795	10	0	0	3	27,283	35
	Nord-Est Total	489,186	126,194	26	150,654	31	142,859	29	69,480	14	0	0		212,339	43
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	367,305	73,461	20	73,461	20	128,557	35	91,826	25	0	0	4	220,383	60
	Nord-ouest HT02	443,649	66,547	15	88,730	20	177,460	40	110,912	25	0	0	4	288,372	65
	Nord-Ouest Total	810,954	140,008	17	162,191	20	306,017	38	202,738	25	0	0		508,755	63
Ouest	Ouest-HT01- La gonave	101,842	15,276	15	25,461	25	35,645	35	25,461	25	0	0	4	61,106	60
	Ouest HT05	234,497	58,624	25	70,349	30	70,349	30	35,175	15	0	0	3	105,524	45
	Ouest HT06	103,281	25,820	25	25,820	25	36,148	35	15,492	15	0	0	3	51,640	50
	Ouest HT07+HT03	722,763	180,691	25	252,967	35	216,829	30	72,276	10	0	0	3	289,105	40
	Ouest Total	1,162,383	280,411	24	374,597	32	358,971	31	148,404	13	0	0		507,375	44
Sud	Sud HT01 et HT07	613,000	153,250	25	183,900	30	183,900	30	91,950	15	0	0	3	275,850	45
	Sud HT08	294,349	58,870	20	88,305	30	103,022	35	44,152	15	0	0	3	147,174	50
	Ville des Cayes	117,144	29,286	25	29,286	25	41,000	35	17,572	15	0	0	3	58,572	50
	Sud Total	1,024,493	241,406	24	301,491	29	327,922	32	153,674	15	0	0		481,596	47
Sud-Est	Sud-Est HT01	486,921	121,730	25	121,730	25	170,422	35	73,038	15	0	0	3	243,460	50
	Sud-Est HT07	345,424	69,085	20	86,356	25	138,170	40	51,814	15	0	0	3	189,984	55
	Sud-Est Total	832,345	190,815	23	208,086	25	308,592	37	124,852	15	0	0		433,444	52

Estimation de population pour la situation projetée (mars - juin 2026)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	458,888	91,778	20	114,722	25	160,611	35	91,778	20	0	0	4	252,389	55
	Artibonite HT04	446,241	89,248	20	111,560	25	156,184	35	89,248	20	0	0	4	245,432	55
	Artibonite_HT01+HT05+HT08	751,159	112,674	15	187,790	25	262,906	35	187,790	25	0	0	4	450,696	60
	Ville des Gonaïves	240,744	84,260	35	72,223	30	60,186	25	24,074	10	0	0	3	84,260	35
	Artibonite Total	1,897,032	377,960	20	486,295	26	639,887	34	392,890	21	0	0		1,032,777	54
Centre	Bas plateau HT03	465,189	93,038	20	93,038	20	186,076	40	93,038	20	0	0	4	279,114	60
	Haut plateau HT04	494,996	123,749	25	123,749	25	173,249	35	74,249	15	0	0	3	247,498	50
	Centre Total	960,185	216,787	23	216,787	23	359,325	37	167,287	17				526,612	55
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	204,146	40,829	20	51,037	25	81,658	40	30,622	15	0	0	3	112,280	55
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	418,051	104,513	25	104,513	25	146,318	35	62,708	15	0	0	3	209,026	50
	Grand' Anse Total	622,197	145,342	23	155,550	25	227,976	37	93,330	15	0	0		321,306	52
Nippes	Nippes HT01	218,984	43,797	20	54,746	25	87,594	40	32,848	15	0	0	3	120,442	55
	Nippes HT07 + HT08	210,650	52,663	25	52,663	25	73,728	35	31,598	15	0	0	3	105,326	50
	Nippes Total	429,634	96,460	22	107,409	25	161,322	38	64,446	15	0	0		225,768	53
Nord	Nord HT02	675,146	168,787	25	202,544	30	236,301	35	67,515	10	0	0	3	303,816	45
	Nord HT03	280,857	70,214	25	84,257	30	98,300	35	28,086	10	0	0	3	126,386	45
	Ville du Cap Haitien	322,248	112,787	35	96,674	30	96,674	30	16,112	5	0	0	3	112,786	35
	Nord Total	1,278,251	351,788	28	383,475	30	431,275	34	111,713	9	0	0		542,988	42
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	411,235	102,809	25	102,809	25	143,932	35	61,685	15	0	0	3	205,617	50
	Ville de Ouanaminthe	77,951	23,385	30	27,283	35	19,488	25	7,795	10	0	0	3	27,283	35
	Nord-Est Total	489,186	126,194	26	130,092	27	163,420	33	69,480	14	0	0		232,900	48
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	367,305	73,461	20	73,461	20	128,557	35	91,826	25	0	0	4	220,383	60
	Nord-ouest HT02	443,649	66,547	15	88,730	20	177,460	40	110,912	25	0	0	4	288,372	65
	Nord-Ouest Total	810,954	140,008	17	162,191	20	306,017	38	202,738	25	0	0		508,755	63
Ouest	Ouest-HT01-La gonave	101,842	15,276	15	25,461	25	35,645	35	25,461	25	0	0	4	61,106	60
	Ouest HT05	234,497	58,624	25	58,624	25	82,074	35	35,175	15	0	0	3	117,249	50
	Ouest HT06	103,281	25,820	25	25,820	25	36,148	35	15,492	15	0	0	3	51,640	50
	Ouest HT07+HT03	722,763	180,691	25	216,829	30	216,829	30	108,414	15	0	0	3	325,243	45
	Ouest Total	1,162,383	280,411	24	326,734	28	370,696	32	184,542	13	0	0		555,238	48
Sud	Sud HT01 et HT07	613,000	153,250	25	153,250	25	214,550	35	91,950	15	0	0	3	306,500	50
	Sud HT08	294,349	58,870	20	73,587	25	117,740	40	44,152	15	0	0	3	161,892	55
	Ville des Cayes	117,144	29,286	25	23,429	20	46,858	40	17,572	15	0	0	3	64,430	55
	Sud Total	1,024,493	241,406	24	250,266	24	379,148	37	153,674	15	0	0		532,822	52
Sud-Est	Sud-Est HT01	486,921	121,730	25	121,730	25	170,422	35	73,038	15	0	0	3	243,460	50
	Sud-Est HT07	345,424	69,085	20	86,356	25	120,898	35	69,085	20	0	0	4	189,983	55
	Sud-Est Total	832,345	190,815	23	208,086	25	291,320	35	142,123	15	0	0		433,443	52